

UNIVERSITE DE YAOUNDE I  
.....  
CENTRE DE RECHERCHE ET DE  
FORMATION DOCTORALE EN  
SCIENCES HUMAINES, SOCIALES ET  
EDUCATIVES  
.....  
UNITE DE RECHERCHE ET DE  
FORMATION DOCTORALE EN  
SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES  
.....  
DEPARTEMENT D'HISTOIRE  
.....



*THE UNIVERSITY OF YAOUNDE I*  
.....  
*POST GRADUATE SCHOOL FOR  
SOCIAL AND EDUCATIONAL  
SCIENCES*  
.....  
*DOCTORAL RESEARCH UNIT FOR  
THE SOCIAL AND EDUCATIONAL  
SCIENCES*  
.....  
*DEPARTMENT OF HISTORY*  
.....

**GUERRES CIVILES ET MOUVEMENTS MIGRATOIRES DES TCHADIENS  
ENTRE LE TCHAD ET LA REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE (1979-2020)**

Mémoire présenté et soutenu le 21 Juillet 2023 en vue de l'obtention du Diplôme de  
Master en Histoire

*Spécialisation : Histoire Economique et Sociale*

Par  
Marie Noelle MADJINGAR  
*Licenciée en Histoire*



**JURY**

QUALITE	NOM/PRENOM	UNIVERSITE
<b><u>PRESIDENT:</u></b>	Lissou MOUSSA II (MC)	YAOUNDE I
<b><u>RAPPORTEUR :</u></b>	Gabriel Maxime DONG MOUGNOL ( <i>Pr</i> )	YAOUNDE I
<b><u>MEMBRE :</u></b>	MBARGA MESSOMO (CC)	YAOUNDE I

**Juillet 2023**

*A mes parents,  
Madjingar Robda et Celestine Madjrebeye*

**SOMMAIRE**

<b>DEDICACE.....</b>	<b>I</b>
<b>REMERCIEMENTS.....</b>	<b>III</b>
<b>SIGLES ET ACRONYMES .....</b>	<b>III</b>
<b>LISTE DES ILLUSTRATIONS.....</b>	<b>VI</b>
<b>RESUME.....</b>	<b>VIII</b>
<b>ABSTRACT .....</b>	<b>IX</b>
<b>INTRODUCTION GÉNÉRALE.....</b>	<b>1</b>
<b>CHAPITRE I : DE LA GUERRE CIVILE DE 1979 AUX MIGRATIONS TCHADIENNES VERS LA RCA.....</b>	<b>27</b>
I. LES CAUSES INTERNES DE LA GUERRE CIVILE DE 1979 .....	28
II. L'INGERENCE DES FORCES ETRANGERES.....	38
III-MOBILES DE LA MIGRATION TCHADIENNE VERS LA REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE.....	44
<b>CHAPITRE II : L'ACCUEIL RESERVE AUX MIGRANTS TCHADIENS EN REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE DE 1979-2013.....</b>	<b>51</b>
I- LES DISPOSITIFS D'ACCUEIL DE PROTECTION ET D'ASSISTANCE.....	52
AUX MIGRANTS TCHANDIENS EN RCA.....	52
II- LES DISPOSITIFS NON GOUVERNEMENTAUX EN MATIÈRE DE PROTECTION ET D'ASSISTANCE AUX MIGRANTS TCHADIENS EN RCA .....	58
III-INSERTION ET INGÉRENCE DES MIGRANTS TCHADIENS DANS LA POLITIQUE CENTRAFRICAINE.....	63
<b>CHAPITRE III : LA GUERRE CIVILE EN RCA ET LE RETOUR DES TCHADIENS DANS LEUR PAYS D'ORIGINE .....</b>	<b>74</b>
I- AUX ORIGINES DU DEPART DES TCHADIENS DE LA RCA .....	75
II- DISPOSITIFS D'ACCUIEL ET DE REISERTION DES MIGRANTS TCHADIENS ET DES REFUGIES CENTRAFRICAINS AU TCHAD .....	80
III-L'EFFECTIVITE DES ACTIONS DU PAM ET DU HCR EN FAVEUR DES MIGRANTS TCHADIENS DE RETOUR DE LA RCA .....	93
<b>CHAPITRE IV : DIFFICULTES DE REINSERTION DES MIGRANTS TCHADIENS DE RETOUR DE LA REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE.....</b>	<b>100</b>
I- LES DIFFICULTES DE REINSERTION LIEES AUX CONDICTIONS DE RETOUR DES MIGRANTS TCHADIENS DE LA REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE .....	102
II- LES PERSPECTIVES POUR UNE REINSERTION REUSSIE DES MIGRANTS TCHADIENS DE RETOUR DE LA REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE .....	123
<b>CONCLUSION GENERALE.....</b>	<b>129</b>
<b>ANNEXES.....</b>	<b>132</b>
<b>SOURCES ET REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....</b>	<b>141</b>
<b>TABLE DES MATIERES .....</b>	<b>154</b>

## REMERCIEMENTS

Le présent travail ne se serait jamais abouti sans l'apport des diverses personnes à qui nous tenons à dire merci au plus profond du cœur.

En premier lieu, nous voulons rendre un hommage particulier au Professeur Gabriel Maxime Dong Mognol, pour sa disponibilité et ses qualités professionnelles et humaines. Malgré ses occupations, il a toujours trouvé le temps pour nous. Pour son sens de rectitude, ses commentaires et ses orientations significatives qui ont permis la réalisation de cette recherche. Qu'il trouve ici le fruit ultime de ses exigences scientifiques.

Nous remercions tous les enseignants du département d'Histoire de l'Université de Yaoundé I et ceux de l'Université de N'Djamena, pour leurs enseignements dont la portée a été significative dans notre formation.

Aux responsables du SECADEV ainsi qu'à ceux les ONG Internationales présentes au Tchad, pour avoir fourni les informations nécessaires pour la rédaction de notre mémoire, qu'ils trouvent à travers ce document, l'expression de notre profonde gratitude.

Nous ne saurions oublier, à l'heure de remerciement, le personnel de la CNARR pour l'accueil qui nous a été réservé dans leur structure.

Nos remerciements s'en vont à l'endroit de : notre papa Madjingar Robda, notre maman Celestine Madjirebeye ainsi que notre grande soeur Neloumbeye Florence Madjingar pour leur appui multiforme durant notre cursus universitaire, sans quoi nous ne serions jamais arrivés à ce niveau. Nous vous disons merci du plus profond du cœur.

A nos frères, sœurs et enfants Djikoloum, Victoire Adoumdéné, Claudine Laweye, Carine Nodjidené, Djérambété Francis Madjingar, Agathe Madjiadoubeye, Armelle Madjingar, Christiane Nemem Madjingar, Madjibeye Merci Madjingar, Keila Sylvie Madjingar, Elyse Larebeye, Nael Mbaïkar, Emma Edwige, Mafoi, et sans oublier maman Assoum et ses enfants, votre présence à nos côtés a été d'un grand réconfort. Recevez nos sincères gratitude.

A notre promotion du département d'Histoire de l'Université de N'Djamena et ami(e)s Nickaise Béssandjé, Luress Kaya-Whor, Blaise Mouadjingar, Richard, Bienvenu Djasrabaye et Franco N'Dommassel, merci pour votre présence à nos côtés et vos conseils et vos orientations.

A tous ceux qui de près ou de loin ont contribué à la réalisation de ce mémoire et que nous n'avons cités, qu'ils trouvent ici l'expression de notre reconnaissance.

**SIGLES ET ACRONYMES**

<b>AGIR :</b>	Activité Génératrice de Revenu
<b>ANADER :</b>	Agence Nationale d'Appui au Développement
<b>BET :</b>	Borkou Ennedi Tibesti
<b>BIMS :</b>	Système d'Identification et de Gestion Biométrique
<b>CCFAN :</b>	Conseil de Commandement des Forces Armées du Nord
<b>CEEAC :</b>	Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale
<b>CEFOD :</b>	Centre de Formation et de Développement
<b>CNARR :</b>	Commission Nationale d'Accueil de Réinsertion des Réfugiés et Rapatriés
<b>CNR :</b>	Commission Nationale pour les Réfugiés
<b>CONAR :</b>	Commission Nationale d'Accueil de Réfugiés
<b>CSM :</b>	Conseil Supérieur Militaire
<b>CSB :</b>	Corn and Soja Blend
<b>CSSI :</b>	Centre et Secours en Santé International
<b>DIH :</b>	Droit International Humanitaire
<b>DIS :</b>	Détachement Intégré de Sécurité
<b>DPHR :</b>	Détachement Intégré pour la Protection des Humanité
<b>DVG :</b>	Distribution Générale des Vivres
<b>ED :</b>	Edition
<b>EHA :</b>	Eau Hygiène et Assainissement
<b>FAN :</b>	Forces Armées du Nord
<b>FAO :</b>	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
<b>FAP :</b>	Forces Armées Populaire
<b>FAT :</b>	Forces Armées Tchadiennes
<b>FROLINAT :</b>	Front de la Libération Nationale du Tchad

<b>GROFAT</b> :	Groupe des Officiers des Forces Armées Tchadiennes
<b>IFT</b> :	Institut Français du Tchad
<b>INSEED</b> :	Institut National de la statistique des Etudes Economiques et Géographiques
<b>IRIC</b> :	Institut des Relations Internationale au Cameroun
<b>OI</b> :	Organisation Internationale
<b>OIM</b> :	Organisation Internationales pour les Migrations
<b>OLD</b> :	Organisation de Libération de la Palestine
<b>OMS</b> :	Organisation Mondiale de la Santé
<b>ONG</b> :	Organisations Non Gouvernementales
<b>ONU</b> :	Organisation des Nations Unies
<b>OUA</b> :	Organisation de l'Unité Africaine
<b>PAM</b> :	Programme Alimentaire Mondiale
<b>PUF</b> :	Presse Universitaire Française
<b>RCA</b> :	République Centrafricaine
<b>RDC</b> :	République Démocratique du Congo
<b>RNT</b> :	Radio Nationale Tchadienne
<b>SECADEV</b> :	Secours Catholique et Développement
<b>SIDA</b> :	Syndrome d'Immuno- Déficience Acquise
<b>SP</b> :	Secrétariat Permanent
<b>VBG</b> :	Violence Basée sur le Genre
<b>VIH</b> :	Virus de l'Immunodéficience Humaine
<b>UE</b> :	Union Européenne
<b>UNHCR</b> :	Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés
<b>UNICEF</b> :	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
<b>UNPOL</b> :	Police des Nations Unies

## LISTE DES ILLUSTRATIONS

### A- TABLEAUX

Tableau 1 : Répartition des administrateurs Nordistes et Sudistes sous Tombalbaye.....	30
Tableau 2 : Appréciation par les migrants de l'accueil à eux réservé en RCA .....	57
Tableau 3 : procédure d'acquisition des documents juridiques.....	57
Tableau n 4 : les facteurs ayant motivé le retour des populations vers leur pays d'origine .....	77
Tableau 5 : Répartition des migrants tchadiens de retour de la RCA par Région en 2019 .....	84
Tableau n 6 : Répartition des vivres journaliers par personne aux migrants de retour de la RCA en 2014.....	96
Tableau n°7 : Ménages des migrants enquêtés ayant reçu l'assistance aux activités maraichère de 2014-2019.....	97
Tableau 8 : Problème d'abris posé par les migrants.....	104
Tableau n°9 : Les principaux problèmes liés au logement des migrants de retour .....	106
Tableau 10 : Les problèmes principaux liés à la santé des migrants tchadiens de retour de la RCA. ....	110
Tableau 11: Ration des migrants en gramme / personne / semaine dépendant de l'aide nutritionnelle de 2014 -2017-2019 .....	115
Tableau 12 : Ménages des migrants enquêtés sur le nombre de repas reçu par semaine de 2017-2020 .....	116
Tableau 13 : Problèmes liés à l'insécurité alimentaire des migrants de retour au Tchad.....	117

### B- PHOTOS

Photo n° 1 : Le bâtiment du lycée Félix Eboué.....	35
Photo n° 2 : les civils et militaires armes pendant la guerre civile de 1979.....	38
Photo n° 3 : Le couturier Annour Oumar en pleine activité.....	69
Photo n° 4 : Quelques migrants exerçant les travaux champêtres.....	69
Photo n° 5 : L'arrivée des migrants tchadiens de retour de la RCA dans le site de Goré en 2014.....	84
Photo n° 6 : Les abris construits par HCR aux migrants tchadiens de retour à Sido .....	91
Photo n° 7 : Vivres fournis par le PAM aux migrants tchadiens de retour de la RCA .....	95
Photo n° 8 : Le magasin de stock des denrées alimentaires de PAM à Goré.....	95
Photo n° 9 : District sanitaire du site de Gaoui .....	99
Photo n° 10 : Les abris d'urgence de 2014 à 2020.....	106

Photo n° 11 : District sanitaire de Goré à 2020.....	110
Photo n° 12 : Les enfants atteints de malnutrition aiguë, sévère et modérée à 2020 .....	111
Photo n° 13 : L'unique forage fonctionnelle en 2020 dans le site de Sido. ....	119
Photo n° 14 : La destruction des champs par le bétail des migrants de retour et les réfugiés à 2020.....	122

## **C- CARTE**

Carte 1 : Carte Administrative du Tchad.....	31
--	----

## **D- FIGURES**

Figure 1 : Ménages des migrants ayant reçu l'assistance.....	97
Figure 2 : Problème d'abris posés par les migrants.....	105
Figure 3 : La ration des migrants en gramme/personne/semaine de 2014-2017-2020.....	115
Figure 4 : Ménages des migrants enquêtés sur le nombre de repas.....	117

## RESUME

La présente étude qui porte sur ‘‘Guerres civiles et mouvements migratoires des Tchadiens entre le Tchad et la République Centrafricaine (1979-2020)’’ vise à analyser les facteurs des migrations tchadiennes entre le Tchad et la RCA. Evaluer l’assistance des Organisations nationales, internationales et humanitaires en matière d’aide humanitaire aux migrants tchadiens. Enumérer les difficultés auxquelles sont confrontés les migrants tchadiens de retour de la RCA et suggérer quelques perspectives au gouvernement tchadien et aux ONG pour une réinsertion réussie des migrants de retour. Pour atteindre cet objectif, plusieurs sources ont été indispensables, il s’agit de celles écrites, orales mais aussi et iconographiques. La méthode utilisée pour réalisation de cette étude est la méthode déductive qui consiste à faire les observations de terrain, les recherches documentaires, à enquêter, examiner et traiter les faits, afin de faire des vérifications avec l’impartialité. Les données quantitatives et qualitatives recueillies ont été traitées et analysées suivant une approche diachronique. De nos analyses il ressort que la guerre civile de 1979 et les conditions socio-économiques ont entraîné de véritables mouvements migratoires des Tchadiens vers la RCA afin de rester à l’abri des diverses exactions. Ayant vécu des nombreuses années sur cette terre centrafricaine, en 2013 la guerre opposant les *séléka* et les *antibalaka* a obligé ces derniers à retourner dans leur pays d’origine. Ils y sont accueillis et installés au Sud du Tchad et à Gaoui près de Ndjamena. Ils sont assistés par le gouvernement tchadien et les ONG présentes au Tchad. Malgré cette assistance, ces migrants de retour sont confrontés aux problèmes sociaux tels que : l’éducation, la santé, et l’insécurité alimentaire, Des efforts doivent encore être mobilisés pour que l’aide humanitaire s’inscrive dans une dynamique nouvelle ou la dignité humaine prévaut.

**Mots clés : Guerre et guerre civile, migration, réfugié et rapatrié.**

**ABSTRACT**

*This study focuses on ‘‘Guerres civiles et mouvements migratoires des Tchadiens entre le Tchad et la République Centrafrique (1979-2020)’’ aims to analyze the factors of Chadian migration between Chad and the Central African Republic (CAR), evaluate the assistance of national, international and humanitarian organizations in terms of humanitarian aid to Chadian migrants, listed the difficulties faced by Chadian migrants returning from CAR and suggested some perspectives to the Chadian government and Non-Governmental Organizations (NGOs) for a successful reintegration of returning migrants. To achieve this objective, several sources were essential, these sources include: written, oral but also iconographic. The method used to carry out this study is the deductive method which consists of making field observations, documentary research, investigating, examining and processing the facts in order to verify with impartiality. The quantitative and qualitative data collected were processed and analyzed using diachronic approach. From our analyzes it appears that, the civil hardship of 1979 and the socio-economic conditions led to real migratory movements of Chadians towards the CAR in order to remain sheltered from its various abuses. Having lived for many years on this Central African land in 2013 the war between the séléka and the anti-balaka forced Chadians to return to their country of origin. They are welcomed and settle in southern Chad and in Gaoui, near Ndjamena. They are assisted by the Chadian government and the NGOs present in Chad. Despite this assistance, these returning migrants are faced with social problems such as: education, health, food insecurity, etc. However, efforts are still to be mobilized so that humanitarian aid enters into a new phase where human dignity prevails.*

***Key words: war and civil war, migration, refugee and repatriate.***

## **INTRODUCTION GENERALE**

## I- CONTEXTE HISTORIQUE DE L'ÉTUDE

Le continent africain a été et demeure le théâtre des conflits et particulièrement des guerres civiles qui entraînent de considérables mouvements de populations vers d'autres pays. Le phénomène migratoire a pris au fil des décennies, une ampleur telle que l'on peut y voir une manifestation sociale globale. La question des conflits, des crises armées et des guerres civiles dans les sociétés humaines est au cœur des enjeux locaux, nationaux, internationaux. Beaucoup de sociétés dans le monde, à travers l'histoire, ont fait de la guerre leur passe-temps favori.

Situé au carrefour entre l'Afrique du Nord Arabo-musulman et l'Afrique Subsaharienne, le Tchad moderne comme de nombreux pays africains, est une création française depuis 1900 ; Il acquiert son indépendance le 11 Août 1960<sup>1</sup>. Depuis lors le pays est resté, sans discontinuer, en proie aux guerres civiles intégrant opposant les pouvoirs centraux successifs à des groupes armés qui cherchent à le renverser. La situation géostratégique du Tchad l'expose naturellement à l'effet déstabilisateur, d'insécurité permanente. Les déficits politiques et socio-économiques dans le Sahara et en particulier sur le territoire tchadien, exposent ce dernier à l'instabilité et aux divers conflits.

Depuis les années soixante, le Tchad est un Etat politiquement instable. Certains de ses chefs d'Etats se sont appuyés sur les clivages Nord-Sud ; ce qui a exacerbé la haine ethnique et donné libre cours à de nombreuses guerres civiles. Le Tchad a été plongé dans une crise politique et sociale, rivalités ethniques, sécheresse etc. Ceci a provoqué des migrations involontaires d'une partie de sa population vers les pays voisins et d'autres régions.<sup>2</sup>

Tout au long de son histoire, le Tchad est marqué par l'action politique des dirigeants. Presque tous les présidents se sont faits remarquer par leur gestion autoritaire de l'Etat.<sup>3</sup> Ce qui occasionna toujours des révoltes au sein de la population, laquelle se rebelle fréquemment depuis 1966 jusqu'à nos jours.

Les causes de la guerre civile de 1979 ont diverses origines, mais celles qui retiennent l'attention sont la chute de régime du président Ngarta Tombalbaye, la gestion du pouvoir par le Conseil Supérieur Militaire, et les évènements de 1979.

---

<sup>1</sup> *Atlas du Tchad*, Paris, Juguar, 2021, p.27.

<sup>2</sup> A. Denvers, *Atlas des conflits dans le monde*, Paris, collection Points Chocs, 1986, p.25.

<sup>3</sup> Ngarta Tombalbaye fut le premier président du Tchad indépendant. Devenu chef de l'Etat à l'accession du Tchad à la souveraineté internationale le 11 août 1960, il dirigea le pays jusqu'en 1975. Après sa mort Félix Malloum président de Conseil Supérieur Militaire prend le pouvoir d'où il a dirigé le pays (1975-1979). Après Félix Malloum, Lol Mahamat Choua a pris le relais du (29 avril jusqu'au 3 septembre 1979. Goukouni Weddeye fut le quatrième président qui a dirigé le pays entre (1979 et 1982). Hisseine Habré a dirigé le pays (1982-1990). Idriss Déby Itno à son tour arrive au pouvoir et dirige entre (1990 et 2021). L'actuel président de transition est Mahamat Idriss Déby au pouvoir depuis avril, 2021

Au début des années 1970, le président Ngarta Tombalbaye a accusé publiquement les Forces Armées Tchadiennes d'incompétence. Ceci dit, il mena de fréquentes purges et remaniement en son sein. En mars 1973, il ordonna l'arrestation de plusieurs officiers supérieurs pour leurs implications dans une tentative de putsch.

Le 13 avril 1975, plusieurs unités de la gendarmerie de N'Djamena, agissant sous l'initiale des jeunes officiers et leur chef Noël Milarew Odingar, ont renversé le président Tombalbaye, qui fut d'ailleurs assassiné dans les circonstances obscures.<sup>4</sup>

L'année 1975 marque ainsi une rupture politique avec la fin du régime civil de Ngarta Tombalbaye et le début du pouvoir militaire. Après le renversement du régime de Tombalbaye, le Général Félix Malloum ancien prisonnier de Ngarta devint président. A cause d'une mauvaise politique de réconciliation nationale, le Général Félix Malloum, président du Conseil Supérieur Militaire, n'a pas réussi à rétablir la paix et la stabilité entre les Tchadiens. Plus tard, Hisseine Habré devint premier ministre du président Félix Malloum ; dès lors, les dissensions entre le Nord et le Sud éclatèrent.<sup>5</sup>

Depuis 1978, le Front de la Libération Nationale du Tchad (FROLINAT), mouvement créé dans les années 1960 et dirigé par Ibrahim Abatcha en réaction au régime autoritaire majoritairement sudiste dirigé par Félix Malloum, mène une vaste offensive contre les troupes gouvernementales. Tout est partie du lycée Félix Eboué le 12 février 1979. Ce jour, peu après la récréation aux environs de 10h30mn, un groupe d'élèves nordistes sympathisants du Conseil de Recommandation de Forces Armées (un mouvement rebelle), a fait irruption dans la salle de classe et a demandé à l'enseignant d'interrompre le cours pour leur permettre de diffuser un communiqué des Forces Armées du Nord (FAN). Après opposition des élèves sudistes de la salle, bagarre s'en est suivie. De l'école, la bagarre s'est généralisée dans les quartiers de N'Djamena et a pris une autre dimension. Chrétiens contre musulmans, le Nord contre Sud, civils et corps armés y compris se livrèrent à un théâtre ahurissant. Le lycée Félix Eboué fut ainsi le point de départ de la consternation, l'antagonisme entre le chef d'Etat Félix Malloum et Hisseine Habré son premier ministre. Cet incident déboucha sur un affrontement qui embrasa la capitale.<sup>6</sup>

La mésentente entre les deux personnalités dirigeantes a été clairement perçue à partir du 11 février 1979. En effet, c'est au cours d'une interview accordée au *journal Demain* que le

---

<sup>4</sup> G. Gali Ngothe(sd), *Tchad : le conseil supérieur militaire et l'exercice du pouvoir*, N'Djamena, Al-Mouna, 2008, p.92.

<sup>5</sup> *Ibid*, p.94

<sup>6</sup> R. Buijtenhuijs, *Tchad : le frolinat et les guerres civiles du Tchad (1977-1984)*, Paris, Karthala, 1987, p.72.

président Malloum a accusé son premier ministre d'être responsable de la fragilité des institutions et d'inciter à la révolte. Le 12 février, éclatait la guerre à N'Djamena. La capitale était dans le déchirement du fait que les affrontements avaient pris les tournures religieuses, éthiques, claniques.<sup>7</sup> Cette opposition entre les Forces Armées du Nord (FAN ) de Habré et Forces Armées Tchadiennes (FAT )de Malloum se solda par des massacres sans précédent.<sup>8</sup>

L'une des conséquences de la matérialisation de la guerre sur le terrain fut le grand flux migratoire des Tchadiens qui ont pris le chemin d'exil vers les pays voisins, retenant à la fois l'attention de la presse et de nombreux témoins. Voilà pourquoi l'on note depuis une cinquantaine d'années, des mouvements des déplacés tchadiens vers la République Centrafricaine.

Après une longue période marquée par les guerres civiles, les Tchadiens vivent toujours dans le traumatisme. Une insécurité incessante est entretenue par le cycle de rébellions en RCA en 2013. Victimes d'une autre guerre dans leur pays d'accueil, à savoir la République Centrafricaine, des milliers d'immigrés tchadiens entament alors un mouvement de retour au pays. La violence politique atteint son paroxysme en RCA en 2013, lorsqu'une coalition de rébellions appelée *séléka* prend le pouvoir dans un bain de sang. La riposte s'organise autour des *anti-balaka* qui engagent alors une véritable chasse à l'homme contre les ressortissants tchadiens auxquels ils reprochent une certaine accointance avec la *séléka*.<sup>9</sup>

Le Tchad parvient à évacuer plus de 100.000 de ses ressortissants et quelques Centrafricains. Ces migrants de retour ont été accueillis et installés par le gouvernement tchadien, les ONG nationales et Internationales dans les sites de transit provisoire au Sud du pays et à Gaoui près de N'Djamena. Ils sont assistés dans plusieurs domaines notamment dans celui de protection, de santé, de sécurité alimentaire, d'éducation etc. Ils sont, dans la plupart des cas, sans repère et se trouvent ainsi enfermés dans un statut confus, les privant de droit de protection. Ainsi est-il que ces retournés vivent une crise d'appartenance car, ils ne parviennent pas à s'insérer économiquement au pays<sup>10</sup>. Vu leurs conditions de vie, une loi n°027/PR/2020 portant l'asile en République du Tchad fut adoptée. Elle loi vise à faire avancer significativement les pratiques en matière de protection pour les réfugiés centrafricains, les migrants de retour et les demandeurs d'asile. Il s'agit notamment de la liberté de circulation, le

<sup>7</sup> Buijtenhuijs, *Tchad le FROLINAT*, p.72.

<sup>8</sup> *Ibid*, p.73.

<sup>9</sup> E. Chauvin, *La guerre en Centrafrique à l'ombre du Tchad : une escalade conflictuelle ?* Paris, L'Harmattan, 2018, p.34.

<sup>10</sup> A. Kassambara, "Vie d'errance et crise identitaire des immigrés tchadiens musulmans en Centrafrique : le cas des retournés de Gaoui au Tchad (2012-2019)", *Revue canadienne des études africaines*, vol 55, Online, 2021, p.610.

droit au travail et l'accès aux soins de santé, à l'éducation et à la justice. Cette loi adoptée vise également à améliorer leurs conditions de vie, afin de leur faciliter une réinsertion réussie et meilleure.<sup>11</sup> C'est dans ce contexte que le présent thème, "les guerres civiles et mouvements migratoires des Tchadiens entre le Tchad et la (1979-2020)" trouve son fondement dans un passé empreint de violence et des mouvements migratoires, d'où les raisons ayant motivé son choix.

## **II- LES RAISONS DU CHOIX DE SUJET**

Comme tout travail scientifique, la justification du sujet reste une préoccupation importante aux diverses raisons. En effet, le choix de ce sujet n'est pas un hasard. Il trouve sa justification dans la recrudescence des conflits en Afrique et particulièrement au Tchad et aux mouvements migratoires dans le monde.

La première raison est d'ordre personnel, Tchadienne de nationalité, nous attachons un intérêt particulier à l'évolution de ce pays, et la question sur les mouvements migratoires de ses ressortissants. La curiosité scientifique est au cœur de cette inspiration. Ce thème est étudié pour comprendre la question des guerres civiles des mouvements migratoires entre le Tchad et la République Centrafricaine. Suite à une expérience vécue et racontée par un membre de la famille qui a migré involontairement pour la RCA, et a rapporté que la République Centrafricaine serait un pays hospitalier, où les Tchadiens se sentent chez eux, même si parfois ils y éprouvaient quelques difficultés. Une histoire de plus en plus passionnante tant pour son écho retentissant que ses traces réelles. Le fait d'être victime et témoin d'une partie de cette période de conflits est une motivation supplémentaire qui justifierait l'option d'entreprendre une recherche sur la présente thématique.

L'autre raison qui préside au choix de cette thématique est le constat de la rareté des travaux scientifiques y relatifs. Il nous revient donc, de faire de cette présente étude une contribution à l'historiographie africaine en général et tchadienne en particulier. Ladite contribution porte sur le volet de guerres et migrations traitant de la question "guerres civiles et mouvements migratoires". Elle s'insère dans le champ de l'étude de l'histoire politique et sociale, afin de comprendre et expliquer les fondements, les enjeux, les paramètres, leur contexte, et leur impact. Le but est de pouvoir informer, sensibiliser et avertir le public sur d'éventuels dangers. L'ambition de cette recherche n'est évidemment pas de s'interroger sur ce

---

<sup>11</sup> Loi n°027/PR/2020 portant l'asile en République Tchad.

silence historique, ou plutôt historien. Il s'agit à travers ce mémoire, d'initier une certaine approche d'étude des phénomènes historiques basés sur les acteurs sociaux et politiques. Afin de bien mener la présente réflexion, il serait judicieux de cerner au préalable le cadre spatio-temporel qui la caractérise.

### III- DELIMITATION SPATIO-TEMPORELLE

Analyser la délimitation spatio-temporaire signifie définir d'une part le cadre géographique, puis justifier historiquement le choix des bornes chronologiques de cette étude.

#### 1- Cadre géographique

La délimitation géographique ou spatiale est très importante dans un sujet de recherche historique. Elle permet au chercheur de montrer la zone d'étude de son travail pour éviter de tomber dans un sujet vaste sans être délimité géographiquement. Il est impossible de mener une réflexion historique tout en dissociant l'homme à son environnement. Dans le cadre de ce mémoire, l'on s'intéresse à deux zones géographiques distinctes qui sont : le Tchad qui est le pays d'origine des acteurs historiques concernés, à savoir les Tchadiens, et la République Centrafricaine qui est le pays d'accueil et le lieu de théâtre partiel des faits évoqués.

Comme de nombreux pays africains, le Tchad est un pays enclavé qui couvre une superficie de 1284000km<sup>2</sup> qui, est en grande partie désertique et symbole de la juxtaposition territoriale, ethnique et culturelle entre l'Afrique du Nord et l'Afrique Subsaharienne. Elle compte une population d'environ 16.000.000 d'habitants selon le récépissé général de la population et de l'habitat en 2020.<sup>12</sup> C'est un pays qui se distingue par sa dimension et ses variétés climatiques au sein de l'Afrique Centrale. Il est un vaste espace occupé par le désert mais aussi d'une zone Sahélienne et d'une zone Soudanaise.<sup>13</sup>

Le Tchad a pour pays limitrophes la Libye au Nord, la République Centrafricaine au Sud, le Soudan et le Soudan du Sud à l'Est et le Niger, le Nigeria et le Cameroun à l'Ouest. Du Nord au Sud, le pays s'étend sur 1500km et ses bornes de l'Est à l'Ouest sont distantes de 1000km.<sup>14</sup>

Dans l'ensemble, la partie septentrionale est majoritairement musulmane et le Sud est en majorité chrétien. Ces grandes zones sont constituées de plusieurs groupes ethniques dont

---

<sup>12</sup> Institut National de la Statistique des Études Économiques et Démographiques du Tchad (INSEED), le dernier recensement général de la population et de l'habitat organisé en 2020.

<sup>13</sup> M. Gérald, R. Christine, *Atlas du Tchad*, Paris, Juguar, 2012, p.20.

<sup>14</sup> *Ibid.*

les plus dominants sont respectivement les groupes Gorane, Zagawa, Arabe, Kanembou, au Nord, le Nord-Est et le Nord-Ouest. Les groupes Massa, Ngambaye et Sara dans le Sud. L'agriculture, l'élevage, la pêche et la chasse sont la force de l'économie tchadienne, ajouté à ceci le pétrole découvert dès 1965.<sup>15</sup>

La République Centrafricaine, couramment appelée le ou la Centrafrique est un Etat d'Afrique Centrale en voie de développement dont la population est estimée à 4.500.000 d'habitants en 2020 sur une superficie d'environ 623000km<sup>2</sup>. La République Centrafricaine est entourée par le Cameroun à l'Ouest, le Tchad au Nord-Ouest, le Soudan au Nord-Est, le Soudan du Sud à l'Est, la République Démocratique du Congo au Sud-Ouest. Le pays est membre de l'Union Africaine, de la Communauté des Etats sahélo-sahariens, de l'Organisation de la Coopération Islamique, et de la Communauté Économique et Monétaire d'Afrique Centrale (CEMAC). Le pays est partagé entre la savane et la forêt équatoriale (au Sud) et connaît pour l'essentiel un climat tropical. La République Centrafricaine dispose par ailleurs de nombreuses ressources naturelles, notamment l'uranium, l'or, les diamants et le pétrole.<sup>16</sup> Pour bien conduire la recherche, il serait évident après cette définition du cadre géographique, de bien cerner le cadre chronologique dans ce présent mémoire.

## **2- Cadre chronologique**

Du point de vue chronologique, le champ de recherche de ce mémoire s'étend de 1979 à 2020. Ces deux bornes ont été choisies parce qu'elles marquent deux évènements majeurs étroitement liés au thème d'étude. Avant de définir les bornes, il est nécessaire de rappeler qu'après l'indépendance du Tchad survenue le 11 août 1960, les guerres civiles, les conflits communautaires, les conflits religieux et ethniques ne font que se multiplier, laissant le pays dans une insécurité permanente.

La première borne marque une période décisive dans l'histoire du Tchad. Le 12 février 1979 indique un moment très important au Tchad. C'est le début de la guerre civile tchadienne et premier combat à N'Djamena, obligeant des milliers de Tchadiens à prendre la direction de l'exil forcé vers la République Centrafricaine pour leur protection et sécurité.<sup>17</sup>

En effet rappelons que le 12 février 1979, le lycée Félix Eboué était le théâtre de la guerre civile. Aux environs de 10h30mn une altercation éclate entre les élèves nordistes et

---

<sup>15</sup> M. Gerald, R. Christine, *Atlas du Tchad*, Paris, Juguar, 2012, p.21.

<sup>16</sup> Pierre Vennetier, *Atlas de la République Centrafricaine*, Paris, Ed. Jeune Afrique, 1984, p. 7

<sup>17</sup> Depuis 1965, le Tchad a connu plusieurs guerres civiles, les plus significatives sont la guerre civile de 1965-1979, celle de 1979-1982, celle de 2005 et celle de 2008.

sudistes en salle et dégénère par une bagarre qui ensuite se généralise dans les quartiers, les musulmans contre les chrétiens, et le Nord contre le Sud.<sup>18</sup>

La seconde borne chronologique est marquée par l'adoption de la Loi n°027 /PR/2020 portant l'asile en République du Tchad. Cette loi adoptée le 23 décembre 2020 fait avancer significativement les pratiques en matière de protection pour les réfugiés, demandeur d'asile et rapatriés, notamment la liberté de circulation, le droit de travail et l'accès aux soins de santé, à l'éducation et à la justice.<sup>19</sup> Après cette justification des bornes chronologiques, afin de bien comprendre la thématique, il serait nécessaire de définir les concepts clés dans la présente recherche.

#### **IV- CLARIFICATION CONCEPTUELLE**

La définition des concepts est une étape incontournable dans la réalisation d'un travail de recherche en sciences sociales et humaines. C'est elle qui permet au chercheur de donner un sens aux mots clés qui se trouvent dans son sujet de recherche. La maîtrise d'une problématique de recherche dépend de la manière dont les concepts ont été définis.

Antoine Prost enseigne que pour mieux définir des concepts scientifiques `` il ne s'agit pas de faire une généalogie théorique des mots à l'état isolé (...) mais de faire une généalogie scientifique des différents champs sémantiques dans lesquels, à chaque moment, chaque mot s'est trouvé pris...". Pour mieux cerner l'orientation de l'étude envisagée, il serait important de définir les termes clés. Dans la présente recherche les concepts à définir sont : guerre et guerre civile et migration, réfugié et rapatrié.

##### **Guerre et guerre civile**

Selon le *Dictionnaire thématique d'Histoire-géographie*, la guerre est une lutte entre deux (ou plusieurs) peuples ou pays. Elle est une violence qui a pour caractéristique essentielle d'être méthodique et organisée quant aux groupes qui la font et aux manières dont ils la mènent. C'est une lutte organisée et sanglante entre des Etats<sup>20</sup>. Les causes sont généralement l'expansionnisme, l'hégémonisme, les revendications sociales, les comportements des dirigeants, les guerres de libération.

Une guerre civile est une situation qui existe lorsqu'au sein d'un Etat, une lutte armée oppose les forces armées régulières à des groupes identifiables ou des groupes armés entre eux ;

---

<sup>18</sup> R. huijtenhuijs, *Le froinat et les guerres civiles au Tchad (1977-1984)*, Paris, Karthala, 1987, p.72.

<sup>19</sup> Loi n°027/PR/2020 portant l'asile en République du Tchad.

<sup>20</sup> Denis Brand et Maurice Dourousset, *Dictionnaire thématique histoire-géographie*, 5<sup>e</sup> édition, Paris, Sirey, 1999, p.239.

dans les combats dont l'importance et l'extension dépassent la simple lutte ou l'insurrection. Plus précisément, c'est une lutte qui a lieu à l'intérieur d'un territoire national, et elle implique la population<sup>21</sup>.

L'origine d'une guerre civile peut être de toute nature : ethnique, religieuse, communautaire, sociale, économique, politique, idéologique ou en encore territoriale. Pour ce dernier exemple, elle pourra être considérée comme une guerre d'indépendance si elle a pour objectif la lutte contre une domination coloniale ou une occupation étrangère.<sup>22</sup>

### **Migration**

Pour mieux définir le concept migration, il faut se référer à certains auteurs tels que Victor Piché qui prend en compte trois paramètres pour le définir. La migration selon lui renvoie au changement de résidence, d'emploi et de la relation sociale. Pour lui la migration est définie comme le premier critère à savoir le changement de résidence.<sup>23</sup> Selon Georges Verges, la migration est un ensemble de déplacements ayant pour effet de transférer les résidences des intéressés d'un certain lieu d'origine ou lieu de départ, à un lieu de destination, ou lieu d'arrivée.<sup>24</sup> Cabas et Coussy se référant à la définition donnée par la Banque Mondiale affirment que la migration est comprise comme étant tous les flux de populations qui se déplacent de manière permanente ou pour certaines périodes, afin de vivre et travailler dans un pays autre que leur pays d'origine.<sup>25</sup> Il existe deux sortes de migrations d'une part les migrations internationales qui désignent le déplacement des populations d'un pays à un autre. Puis d'autre part les migrations internes qui se limitent au déplacement des individus à l'intérieur d'un pays. On distingue plusieurs types de migrations : migration volontaire et la migration forcée etc.

Dans le présent mémoire, il est question de travailler sur la migration forcée ou le déplacement forcé des populations qui, est la migration des personnes contraintes de quitter leur région d'origine. Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés décrit "le déplacement forcé comme une population qui a été forcée en raison des guerres, des conflits et de persécution, de fuir son foyer en quête de sécurité quelque part dans son pays où dans un autre pays<sup>26</sup>." Dans le même ordre d'idée l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) indique<sup>27</sup> qu'une migration forcée est un mouvement migratoire non volontaire contraint

<sup>21</sup> *Dictionnaire Illustré*, Paris, Hachette, 2010, p.743.

<sup>22</sup> D.Tchakonté Kameni, "Les enfants soldats et les guerres civiles au Tchad (1965-2010)", Mémoire de Master en Histoire, Université de Yaoundé 1, 2013, pp. 12-13.

<sup>23</sup> Victor Piche, "Les théories migratoires contemporaines au prisme des textes fondateurs", *Revue populaire*, vol 68, n°1, 2013, p.178.

<sup>24</sup> Georges verges, *Dictionnaire de la géographie*, Paris, PUF, 2009, p.272.

<sup>25</sup> J.J. Gabas et J.Coussy, "Migration internationale une option de sortie par défaut ?" Atelier international, Banque Mondiale, 2007, p.193.

<sup>26</sup> Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés.

et subi, causé par divers facteurs’’<sup>27</sup>. La migration forcée est le mouvement de personnes ayant été forcées, contraintes de fuir ou de quitter leur foyer ou lieu de résidence habituelle, notamment en raison d’un conflit armé, de situation de violence généralisée, de violation des droits de l’homme ou de catastrophes naturelles provoquées par l’homme ou pour en éviter les effets.

### **Réfugié**

Le terme réfugié vient du nom refuge qui tire ses origines du latin *refugium* qui signifie lieu où l’on se retire pour échapper à un danger, se mettre à l’abri. Le *Dictionnaire du Droit International Public* définit le réfugié comme « toute personne qui se trouve sur le territoire d’un Etat dont elle ne possède pas la nationalité et qui empêchée, pour des raisons liées à sa sécurité, de se prévaloir de la protection diplomatique de l’Etat dont elle possède la nationalité ou de l’Etat où elle a sa résidence habituelle ».<sup>28</sup> Selon la Convention des Nations Unies de 1951 relative au statut des réfugiés et son protocole de 1967, le terme réfugié s’applique à : « toute personne qui, craignant avec raison d’être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, se trouvant hors du pays dont elle a la nationalité et qui ne peut ou du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays ».<sup>29</sup>

La Convention de l’OUA de 1967 régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique élargit la définition du réfugié à : « toute personne qui du fait d’une agression, d’une occupation extérieure, d’une domination étrangère ou d’événement troublant gravement l’ordre public dans une partie ou dans la totalité de son pays d’origine ou d’un pays dont elle a la nationalité, est obligée de quitter sa résidence habituelle pour chercher refuge dans un autre endroit à l’extérieur de son pays d’origine ou pays dont elle a nationalité ».<sup>30</sup> L’interprétation de cette définition permet d’inclure des personnes qui fuient en masse des persécutions collectives commises ou non par les autorités nationales. Dans le cadre cette étude l’on travaille avec la définition de la Convention des Nations Unies de 1951 relative au statut des réfugiés et son protocole de 1967.

---

<sup>27</sup> Organisation internationale pour les migrations.

<sup>28</sup> Jean Salomon, *Dictionnaire de droit International Public*, Bruxelles, éd, Bruyant, AUF, 2001, p.54.

<sup>29</sup> L’article 1<sup>er</sup> de la convention de Genève relative au statut des réfugiés a été adopté le 28 juillet 1951 par l’Assemblée Générale des Nations Unies. Cette convention compte en juin 2013 145 Etats.

<sup>30</sup> Article 1<sup>er</sup> de la convention de l’OUA régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique, septembre 1969.

## **Rapatrié**

On appelle rapatrié un citoyen se trouvant dans un pays étranger, soit de manière permanente, et contraint de revenir dans son pays d'origine pour diverses motifs, le plus souvent pour assurer sa sécurité à la suite d'une catastrophe naturelle, d'une révolte ou d'une guerre, qui ne permettent plus de séjourner dans son pays où sa région d'adoption dans les conditions humainement acceptables. Le mot rapatrié doit être pris dans une acception prise. Il implique, le départ, l'admission et le sort du rapatrié sont le cadre est fixé par des textes législatifs ou administratifs qui en déterminent le mode et le statut.

Les rapatriés sont une catégorie particulière de réfugiés, en ce sens que leur pays d'accueil est leur patrie, c'est -à-dire le pays dont ils ont la nationalité.<sup>31</sup> Cependant après ces mises au point dans le but de contenir la présente recherche, il serait important de jeter un coup d'œil critique sur la littérature existante, relative à la question des guerres civiles et aussi les déplacements des victimes dans le monde et en Afrique.

## **V- REVUE CRITIQUE DE LA LITTÉRATURE**

La Revue critique de la littérature est une phase ou une étape incontournable dans un travail de recherche. Son but est de montrer comment le problème de recherche s'inscrit dans le champ de connaissances sur le sujet. Cette partie permet au chercheur d'identifier les résultats des travaux de ses prédécesseurs pour savoir comment orienter sa recherche afin d'apporter du nouveau à la production scientifique. La présente revue de la littérature est subdivisée en ouvrages, articles, mémoires.

### **➤ Ouvrages**

La publication du Centre Culturel Al-Mouna, *Conflit nord-sud, mythe ou réalité ?* donne l'occasion aux auteurs de cet ouvrage de présenter le conflit tchadien qui oppose le Nord peuple d'éleveurs musulmans et le Sud peuple d'agriculteurs non musulmans. Pour eux, c'est la dispute autour du pouvoir central qui nourrit ce conflit nord-sud, et c'est une démocratisation effective du pays qui mettra un terme définitif aux conflits.<sup>32</sup> Les auteurs ne s'intéressent guère aux autres causes du conflit tchadien que sont les divergences culturelles à tous les niveaux. Bien que cet ouvrage entre dans le champ de l'étude, il ne traite pas les autres causes de ce conflit, les

---

<sup>31</sup> Abderahmen Moumen, *Entre histoire et mémoire : les rapatriés d'Algérie, Dictionnaire bibliographique*, Nice, Édition Jacques Gandini, 2003, p.15.

<sup>32</sup> Al-Mouna, *Tchad : conflit nord-sud, mythe ou réalité ?* N'Djamena, Sépia, 1996.

conséquences ainsi que la question des déplacements des Tchadiens vers les pays voisins, plus particulièrement la République Centrafricaine.

Robert Buijtenhuijs quant à lui donne d'immenses informations sur la question de la rébellion au Tchad. Dans son ouvrage intitulé *le frolinat et les guerres civiles au Tchad (1977-1984)* il tente de répondre aux questions fondamentales de la prise du pouvoir par les rebelles tchadiens, quels sont en particulier les facteurs qui ont contribué à la victoire du FROLINAT, aussi bien sur les champs de bataille, qu'autour de la table des négociations.<sup>33</sup> Dans cet ouvrage l'auteur n'a pas analysé la répercussion des différentes incursions que la société a vécues socialement économiquement voire culturellement. Nonobstant que les travaux de Buijtenhuijs si riches en informations entrent certes dans le présent mémoire, ils ne traitent pas la question sur les mouvements migratoires des Tchadiens entre le Tchad et la RCA.

Jean-François Mattei dans son ouvrage *L'urgence humanitaire, et Après ? Pour une action humanitaire durable*, définit l'action humanitaire tout en citant Rony Brauman : « L'action humanitaire vise à préserver la vie dans le respect de la dignité, à restaurer l'homme dans ses capacités de choix. Elle est mise en œuvre pacifiquement et sans discrimination par des organismes indépendants, impartiaux [il ajoute neutre], dans le contexte d'une crise c'est-à-dire à la rupture d'un équilibre antérieure ». <sup>34</sup>L'ouvrage de l'auteur intéresse ladite recherche car il met en exergue le caractère durable de l'action humanitaire en faveur des nécessiteux. Tout comme lui, l'on pense que pour qu'une action humanitaire se réalise, elle doit permettre à chaque personne d'avoir au moins un toit, une instruction, un accès aux soins, une activité productrice des revenus suffisants pour satisfaire les besoins d'une famille. Elle ne se donne pas qu'en prolongeant le combat pour la survie mais par un engagement pour la vie. Elle doit s'inscrire dans la durabilité.

Un autre aspect important qu'il soulève et qui concerne la présente étude, c'est l'aspect du partenariat entre les humanitaires sur le terrain à l'instar de la collaboration étroite entre le Programme Alimentaire Mondial et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés à Goré. Car pour lui, l'action humanitaire durable c'est un champ d'action ouvert, souple et pragmatique, qui se nourrit et se renforce des convergences avec des organismes aux missions connexes et complémentaires (spécialistes de l'environnement, du développement, du travail social etc) c'est pourquoi l'heure est aux synergies, aux partenariats, afin de mutualiser et de coaliser de savoir-faire concourant aux finalités durables de l'action humanitaire.

---

<sup>33</sup> R. Buijtenhuijs, *Tchad : le frolinat et les guerres civiles au Tchad (1977-1984)*, Paris, Karthala, 1987.

<sup>34</sup> Jean-François Mattei, *L'urgence humanitaire, et après ? Pour une action humanitaire durable*, Paris, Hachette Littérature, 2005.

Jean Emmanuel Pondi dans *Immigration et Diaspora, un regard africain*, rassemble les contributions et avis de plusieurs chercheurs pour écrire cet ouvrage. Il retrace le phénomène migratoire africain en général et camerounais en particulier. Dans cet ouvrage, l'auteur met l'accent sur tous les aspects politico-économiques et socio-culturels de la vie des immigrants africains qui animent la vie sociale dans le monde qu'il a nommé « diaspora ». La recherche menée par l'auteur conclut que l'immigration est l'un des phénomènes marquants du XX<sup>e</sup> siècle et que la diaspora africaine constitue l'un des piliers fondamentaux du développement du continent africain.<sup>35</sup> Malgré que cet ouvrage entre dans le champ d'étude, il ne traite cependant pas le problème soulevé dans ce présent mémoire.

Dans une autre publication, Michel Klein présente *le Tchad face à son destin*. Il démontre que depuis l'accession à l'indépendance du Tchad le 11 août 1960, le pays a été ravagé par les affrontements politiques et des guerres civiles à répétition. Déjà affaibli par des oppositions structurelles majeures (Nord, Sud) le Tchad a traversé une longue crise économique qu'ont accentuée les difficultés internes. L'auteur montre également que depuis son indépendance ce pays a connu de nombreuses guerres. Tout au long de son histoire, le pays est marqué par l'action politique des dirigeants qui se sont faits remarquer par la gestion autoritaire de l'Etat. C'est ce qui occasionna toujours des révoltes au sein de la population.<sup>36</sup> Cet ouvrage est d'une grande nécessité dans le présent mémoire parce qu'il traite certes différemment une partie de la thématique, mais tout de même dans cet ouvrage, l'auteur n'a pas relaté les causes de ces affrontements, les causes des guerres civiles à répétition et la question des mouvements migratoires des Tchadiens entre le Tchad et la République Centrafricaine.

Emmanuel Chauvin quant à lui, de son ouvrage *La guerre en Centrafrique à l'ombre du Tchad : une escalade conflictuelle ?* fait plus particulièrement l'analyse sur la dimension régionale des conflits de la République Centrafricaine (RCA) : sa régionalisation militaire et son impact sur l'évolution des flux économiques, politiques et culturels, transfrontaliers entre la République Centrafricaine et ses pays limitrophes. Chauvin a divisé cet ouvrage en deux parties : la première partie est centrée sur l'implication du Tchad dans la régionalisation des conflits de la RCA. La seconde partie analyse l'impact des conflits de la Centrafrique sur l'évolution des échanges transfrontaliers avec le Tchad.

L'ouvrage de Chauvin porte à la fois sur la régionalisation d'un conflit interne et sur l'impact de ce conflit, sur les flux transfrontaliers économiques, politiques et culturels. Au cœur du continent africain, la guerre civile en RCA n'en finit plus. Elle s'est régionalisée avec

---

<sup>35</sup> J.E. Pondi, *Immigration et Diaspora, un regard africain*, Paris, Maisonneuve et Larose, 2007.

<sup>36</sup> M.Klein, *Le Tchad face à son destin*, Paris, Défense nationale, 1996.

l'intervention d'acteurs d'armes venus des pays voisins. Cette guerre dans laquelle, les bandits, des rebelles et des mercenaires font le coup de feu pour le contrôle du pouvoir et les ressources, se déroule à l'ombre du Tchad ponctué de cartes et de témoignages. Cet ouvrage explore l'escalade conflictuelle régionale et la modification par les insécurités régionales du peuplement et des interreligieux.<sup>37</sup> Au-delà de la pertinence de cet ouvrage, de sa nécessité dans la présente recherche qui traite la question de la guerre civile en République Centrafricaine, il ne traite pas les conséquences de cette guerre sur les ressortissants tchadiens vivant sur le sol centrafricain, et la raison de leur départ vers leur pays d'origine.

Les travaux d'Arnaud Dingammadj sont assez édifiants par la qualité de l'analyse qui s'en dégage sur la vie politique du Tchad. Dans son ouvrage intitulé *Ngarta Tombalbaye : parcours et rôle dans la vie politique du Tchad 1959-1975*, l'auteur montre comment Ngarta Tombalbaye, personnage très modeste, a fini par faire sombrer le pays dans la tragédie et le chaos. En effet, dans les limites de ses analyses sur l'histoire mouvementée du Tchad, l'auteur s'engage à l'étude d'une période marquée par la difficile transition du pouvoir des Blancs aux Noirs au lendemain des indépendances.<sup>38</sup> Nonobstant la pertinence de ses analyses, l'auteur n'a pas fait état de l'impact de ces révoltes armées sur la vie de la société à court et à long termes sur le plan social, politique et économique. Il n'a pas aussi mentionné comment ces révoltes ont impacté sur la vie des Tchadiens, les obligeant à migrer vers les pays voisins pour être à l'abri des guerres.

Thierry Lemoine, dans son ouvrage intitulé *Tchad 1960-1990 : trente années d'indépendance*, fait comprendre que l'indépendance le 11 août 1960 devait offrir aux Tchadiens le bonheur de vivre désormais ``entre eux''. Pour lui Tombalbaye tout comme ses successeurs Félix Malloum, Goukouni Weddeye et Hisseine Habré ne voulaient que le bien de leur pays. Tous iront jusqu'au bout dans le sens de leurs convictions et des réalités de leur entourage, conscients et souvent désemparés par l'ampleur de la tâche à accomplir. Le lien particulier que Paris a toujours eu avec ses anciennes colonies l'est encore plus au Tchad : quatre opérations militaires et d'envergure et quantité d'``affaires'' ponctuèrent cette histoire violente jusqu'à la défaite des libyens, la chute d'Hisseine Habré et la victoire d'Idriss Deby<sup>39</sup>. Cependant, l'ouvrage de Lemoine ne s'intéresse pas aux interventions extérieures et à la responsabilité de ces chefs d'Etats tyranniques dans la périlleuse quête d'une quelconque

---

<sup>37</sup> E. Chauvin, *La guerre Centrafricaine à l'ombre du Tchad : une escalade conflictuelle ?* Paris, L'Harmattan, 2018.

<sup>38</sup> A. Dingammadj, *Ngarta Tombalbaye : parcours et rôle dans la vie politique du Tchad (1959-1975)*, Paris, L'Harmattan, 2008.

<sup>39</sup> T. Lemoine, *Tchad 1960-1990, Trente années d'indépendance*, Paris, Lettres du monde, 1997.

stabilité durable. Bien que l'ouvrage de Lemoine soit d'une nécessité, il ne traite du même pas le problème soulevé dans ce présent mémoire.

➤ **Articles**

“Les Tchadiens et les activités informelles à Yaoundé” de Raphaël Todjimbe, Serge Sabine Ntsaman dans *guerre mondiale et conflits contemporains*, 2012. Cet article traite de l'insertion des Tchadiens dans la région du Centre Cameroun, en occurrence celle de Yaoundé entre 1975-2007. Les acteurs ont abordé la question sur les mobiles des immigrations tchadiennes au Cameroun, le phénomène migratoire qui a pris aux jets des décennies, une ampleur sociale globale. Cette notion de migration se définit par la mobilité collective volontaire ou forcée des hommes sur les grandes distances.<sup>40</sup> Malgré que cet article soit bénéfique, il ne traite pas la question sur les incidences de cette migration tchadienne et également la question de retour des Tchadiens dans leur pays d'origine.

Japhet Anafak et Dieudonné Kakez, dans “la question de retour de la diaspora scientifique camerounaise au pays d'origine : état de lieux, des voies de sorties ?”, présentent comment le manque de concentration au sein de la diaspora camerounaise contribue à son discrédit non seulement dans les Etats d'accueil, mais aussi dans leur Etat d'origine qui est le Cameroun. Ce manque d'harmonie et de concentration est à l'origine de la faible insertion des Camerounais de la diaspora dans les projets de développement au Cameroun.<sup>41</sup> Nonobstant que le fait que cet article renferme d'innombrables informations intéressantes, il ne s'intéresse uniquement à la diaspora camerounaise.

Abdoulaye Abakar Kassambara dans son article “vie d'errance et crise identitaire des immigrés tchadiens musulmans en Centrafrique : le cas des retournés de Gaoui au Tchad”, tente de déterminer les causes apparentes et profondes de l'intégration des confessions musulmanes et leur implication dans une guerre civile aux relents religieux. L'auteur nous explique comment une coalition de rébellions appelée *Séléka*, à minorité musulmane, a pris le pouvoir avec une violence inouïe en 2013. La violence commise par celle-ci envers la majorité chrétienne. Il aborde aussi les liens socio-culturels entre le Tchad et la République Centrafricaine qui s'expliquent par l'entremêlement ethnique sur 1197km de la frontière politique issue de la colonisation. Il en résulte que cette guerre en apparence religieuse, n'est qu'une instrumentalisation politique des ressentiments accumulés entre les deux communautés.

---

<sup>40</sup> T. Raphael, Serge Sabine Ntsaman “Les Tchadiens et les activités informelles à Yaoundé”, dans *guerre mondiale et conflits contemporains*, *Revue de Défense nationale*, n°248, 2012, pp.57-82.

<sup>41</sup> Japhet Anafak, Dieudonné Kakez Kayeb “La question de retour de la diaspora scientifique camerounaise au pays d'origine : état de lieux des voies de sorties ?” in E. Messina Mvogo, Bouba Mamoudou et al, *Renaissance de la théorie à la matérialisation à l'horizon 2060*, Douala, éditions Cheikh Anta Diop, 2017, pp.806-832.

L'auteur explique dans cet article que la guerre de 2013 en RCA a eu de nombreuses répercussions sur la population centrafricaine et les ressortissants tchadiens, les obligeant à quitter le pays pour le Tchad et certains pays voisins.<sup>42</sup> Cet article est d'une importance capitale dans le présent mémoire car il traite certes différemment une partie de la thématique qu'est le retour des Tchadiens vers leur pays d'origine et la question de leur insertion dans les sites transit provisoire au Sud du pays et à Gaoui près de N'djamena mais, ne traite cependant pas les mobiles de la migration tchadienne vers la République Centrafricaine.

Quant à Bernard Lanne dans son article intitulé "les conflits et violences au Tchad", a retracé l'origine des premières manifestations de violence entre les Tchadiens. Par la suite, il a présenté les principales raisons de la permanence des conflits au Tchad. Une partie de son analyse porte sur l'évolution divergente entre les principales parties du Tchad. Dans les deux premières hypothèses de Lanne, on peut retenir qu'il existe un antagonisme entre les populations chrétiennes du Sud et musulmanes du Nord. Il ajoute qu'au lendemain de l'indépendance, la classe des dirigeants a été considérablement fragilisée. Pour l'auteur, la rébellion du Nord qui a commencé en 1965 a bouleversé le pays, à cela, s'ajoute les erreurs de tous les chefs d'Etats qui ont dirigé le pays.<sup>43</sup> L'auteur présente dans son article comment le Tchad a vécu des années de troubles néanmoins, il ne fait pas ressortir les conséquences de toutes ses troubles sur la population.

Alain Didier Olinga, qui dans son article intitulé "les conflits et la question des réfugiés en Afrique Centrale" fait un examen de la situation des réfugiés dans la zone CEEAC. Pour lui ceux-ci bénéficient d'un encadrement juridique interne et international afin d'alléger leurs souffrances, mais cet encadrement comporte encore des limites. Il dégage ainsi des perspectives pour l'amélioration de cette protection. Il propose alors l'inscription des réponses dans une dimension dynamique et préventive. Il préconise aussi de prendre en compte la notion de sécurité humaine pour les cas spécifiques des femmes et des enfants.<sup>44</sup> L'auteur aborde donc la question de la protection des réfugiés tout en proposant des nouvelles pistes de solutions et pour cela, son article est pertinent dans la présente étude.

---

<sup>42</sup> A. Kassambara "La vie d'errance et crise identitaire des immigrants tchadiens musulmans en Centrafrique : cas des retournés de Gaoui au Tchad (2012-2019)", *Revue canadienne des études africaines* vol 55, Online, 2021, pp.609-633.

<sup>43</sup> B. Lanne "Les conflits et violences au Tchad", *Afrique contemporaine*, 4<sup>e</sup> trimestre, 1996, pp.52-61.

<sup>44</sup> A. Didier Olinga, "Les conflits et la question des réfugiés en Afrique Centrale", paix et sécurité dans le CEEAC, Actes du colloque international Friedrich Ebert Stiftung, Yaoundé, 2007, 135p.

➤ **Mémoires.**

Théophile Armand Fopa Diesse dans son mémoire de Master professionnel en Démographie intitulé ‘‘la prise en charge de l’immigration internationale au Cameroun’’, définit la migration comme un enjeu important au triple plan politique, économique et social en Afrique en général et plus précisément au Cameroun. Du fait qu’ils constituent une stratégie d’adaptation et de recherche perpétuelle d’améliorer des conditions de vie, les mouvements de populations ont toujours fait partie de la vie des individus. L’auteur présente dans ce mémoire que le Cameroun, qui jadis était une terre d’accueil, de nos jours est devenu un pays où les flux migratoires vers l’étranger sont importants. Ce mémoire présente une analyse différentielle de la prise en charge de l’émigration internationale au Cameroun.<sup>45</sup> Cette analyse de prise en charge permet de montrer qu’à l’exception de la région de résidence du migrant, l’instruction et le groupe économique du chef de ménage, toutes autres variables explicatives sont significatives, associées à la prise en charge. Le mémoire de Fopa referme d’innombrables informations capitales mais, il s’intéresse uniquement à la prise en charge de l’émigration internationale au Cameroun.

De même Souleymane Abdoulaye dans son mémoire titré ‘‘les crises politiques tchadiennes de 1966 à 1990’’, retrace la genèse des crises politiques tchadiennes depuis l’époque précoloniale. En plus, il montre comment certains facteurs combinés aux ingérences extérieures ont conduit la déstabilisation de l’Etat tchadien.<sup>46</sup> Il manque à ce mémoire des allusions relatives aux multiples répercussions des crises politiques tchadiennes sur les populations néanmoins le mémoire est pertinent pour la présente recherche.

Laouhinganeaye Dingaomaibé, dans son travail de fin d’études de maitrise en Relations Internationales intitulé ‘‘les réfugiés en Afrique : la problématique des solutions durables (1960-1990)’’ démontre que le phénomène des réfugiés est un processus continu en Afrique car le continent s’affirme de plus en plus comme le levain des conflits de la planète. Pour lui, les causes de ce phénomène sont à la fois lointaines et immédiates. Il indique par la suite les zones et conditions d’installation des réfugiés en Afrique et fait une analyse des solutions jusqu’ici préconisées. Il souligne également tous les aspects de problème que pose la recherche des solutions durables en insistant sur les controverses entre les pays d’origine et les pays d’accueil

---

<sup>45</sup> T. Armand Fopa Diesse ‘‘La prise en charge d’émigration internationale au Cameroun’’, Mémoire de Master professionnel en Démographie, Université de Yaoundé I, 2011.

<sup>46</sup> A. Souleymane ‘‘Les crises politiques tchadiennes de 1966-1990’’, Mémoire de Master en Histoire, Université de Yaoundé I, 2010.

en Afrique.<sup>47</sup> Son étude est pertinente et intéresse le présent travail car il propose une nouvelle stratégie pour la résolution des problèmes des réfugiés en Afrique.

Pour bien orienter la recherche, il serait intéressant de définir la problématique qui est la question centrale du sujet.

## VI- PROBLÉMATIQUE

La problématique peut être perçue comme la question centrale qui oriente le chercheur dans ses recherches. Elle est comme une boussole pour guider tout travail scientifique jusqu'à sa réalisation. Le corpus problématique s'articule autour de deux choses principales : ce qui pose problème et la question centrale.

Depuis plus d'un siècle, la question des conflits, des crises armées et des guerres civiles dans les sociétés humaines est au cœur des enjeux nationaux et internationaux. Au lendemain de son accession à la souveraineté internationale, le Tchad en général a été confronté à plusieurs problèmes liés à la question de l'indépendance, aux conflits religieux, les guerres civiles.

Le Tchad a longtemps vécu une instabilité sociopolitique sans précédent, meublée de crises politiques, conflits armés, insurrections armées, rébellions, problèmes sociaux (grèves, manifestations, banditisme, etc.) qui ont arboré l'histoire de cet Etat jusqu'à une date très récente. L'atmosphère conflictuelle qui a perduré au Tchad rend encore plus difficile les conditions de vie des Tchadiens. La guerre est toujours présente dans la mémoire collective et dans les faits. Adultes, jeunes, enfants, chacun a des souvenirs de cette sombre et émouvante histoire. Une situation qui a entravé les efforts du développement. Au-delà de la matérialisation de la guerre sur le terrain, un flux migratoire a pris le chemin des pays voisins, dont en particulier la République Centrafricaine.<sup>48</sup>

Au Tchad, la question des conflits, des guerres civiles et migrations reste une préoccupation majeure car, elle tараude des esprits par les expériences vécues et les menaces éventuelles. C'est une question qui fait couler tant de larmes. Le débordement des publications de la presse, voire celle internationale, dénote de la pertinence des crises dans l'actualité de l'histoire tchadienne depuis l'indépendance. Autour de cette préoccupation, l'essentiel reste à faire ressortir les origines de ces guerres et leurs impacts tant sociaux, politiques, qu'économiques sur la population.

---

<sup>47</sup> L.Dingaomaibe, "Les réfugiés en Afrique : la problématique des solutions durables (1960-1990)", Mémoire de Maîtrise en Relations Internationales, IRIC, 1993.

<sup>48</sup> R. Buijtenhuijs, *Le frolinat et les révoltes populaires au Tchad*, La Haye, Mouton, 1978, p.15.

La violence politique atteint son paroxysme en RCA lorsqu'en mars 2013, une coalition de rébellions musulmanes prend le pouvoir. Les ressortissants tchadiens décident de retourner dans leur pays d'origine pour être à l'abri de la guerre. Les souvenirs de cette guerre ne sont pas seulement les pertes en vies humaines, les changements sociopolitiques et économiques, ils sont aussi matériels et les traces n'en manquent pas dans les villes et villages.<sup>49</sup>

Au regard de tout ce constat l'on est amené à se poser la question centrale suivant : comment les troubles politiques ont-elles influencé les mouvements migratoires des Tchadiens entre leur pays et la République Centrafricaine ? Les questions secondaires qui en découlent sont :

- Qu'est-ce qui a poussé les Tchadiens à migrer vers la République Centrafricain ?
- Comment étaient- ils accueillis en République Centrafricaine ?
- Comment la guerre civile centrafricaine a-t-elle occasionné le retour des déplacés tchadiens de la RCA vers leur pays d'origine ?
- Quel bilan peut-on faire du processus de réinsertion des anciens exilés tchadiens en RCA

Après la mise au point de la problématique, il serait nécessaire de donner l'intérêt du sujet et de fixer les objectifs à atteindre dans ce présent mémoire.

## **VII- L'INTÉRÊT ET OBJECTIFS DU SUJET**

Dans cette partie, il est question de montrer ce que le Tchad et la République Centrafricaine gagneraient à créer des cadres favorables au retour des Tchadiens de la RCA. L'étude sur les guerres civiles tchadiennes et mouvements migratoires entre le Tchad et la République Centrafricaine va au-delà de la curiosité scientifique.

### **- L'intérêt du sujet**

L'intérêt d'une étude ne peut être visible qu'à travers les solutions que cette dernière apporte à un problème qui mine la société. Ainsi l'intérêt de ce travail est à la fois politico-diplomatique, scientifique et social.

Sur le plan politico-diplomatique, cette étude se situe dans une dynamique relation diplomatique entre le Tchad et la République Centrafricaine, qui sont deux Etats partenaires. La migration est l'un des phénomènes marquant les XX<sup>e</sup> et XXI<sup>e</sup> siècles et sans doute la grande mobilité des hommes sur la planète. Bien que les populations se voient toujours déplacées en quête d'un bien-être qu'elles n'arrivent pas à trouver sur place dans une société d'origine ou en quête d'un besoin culturel. L'analyse de cette recherche permet de mettre en évidence la forte

---

<sup>49</sup> E. Chauvin, *La guerre en Centrafrique à l'ombre du Tchad : une escalade conflictuelle ?* Paris, L'Harmattan, 2018, p. 50.

croissance des flux migratoires tchadiens dans le monde en général et en République Centrafricaine en particulier. En effet, ces siècles marquent l'intensification des migrations sur le plan international. Le phénomène s'est mondialisé au point de devenir l'un des grands enjeux de la planète. La migration est perçue comme l'un des principaux défis dans le monde.

Le Tchad, pays d'Afrique Centrale en voie de développement, n'échappe pas à ce phénomène. Les flux migratoires y sont devenus intenses. Le pays est d'ailleurs connu pour être un pays de guerres, et un pays de transit. La République Centrafricaine est un partenaire économique et diplomatique très important, d'où la nécessité d'en faire un champ d'étude.

Sur le plan scientifique, cette présente recherche est le cadre idéal pour participer à l'historiographie tchadienne sur les questions de migrations. Mais également d'apporter une modeste contribution scientifique dans les relations bilatérales Tchad-RCA et surtout de suggérer des solutions au problème majeur, celui de la réinsertion des migrants de retour au Tchad. Les résultats de cette étude peuvent contribuer à l'amélioration de cette coopération. Elle a pour finalité d'apporter une nouvelle orientation des flux migratoires entre les deux Etats.

Pour la société, les résultats de ce travail de recherche pourront permettre aux différents acteurs impliqués dans les conflits, des guerres civiles de jouer pleinement le rôle de la prévention. Ce travail est également un appel adressé aux acteurs sociaux à davantage se pencher sur les questions des guerres civiles, afin d'entreprendre les nouvelles perspectives de paix et de stabilité pour le Tchad, longtemps marqué par les troubles.

### - **Objectifs**

Le présent travail vise plusieurs objectifs qui sont constitués d'un objectif global et des objectifs spécifiques.

#### **Objectif général**

Cette étude vise à examiner et analyser de manière globale les facteurs des migrations tchadiennes entre le Tchad et la RCA.

#### **Les objectifs spécifiques**

- a- Présenter un historique succinct des guerres civiles tchadiennes ;
- b- Ressortir les conséquences de ces guerres civiles sur la population tchadienne ;
- c- Ressortir les conséquences des mouvements migratoires tchadiens pendant la guerre civile de 1979 ;
- d- Donner les raisons de la permanence de ce phénomène migratoire ;
- e- Suggérer un programme de lutte contre ce phénomène ;

- f- Sensibiliser les différents acteurs sur les méfaits des guerres et déplacements des populations ;
- g- Suggérer aux décideurs des solutions pour une paix durable, favorable à la stabilité des populations.

Afin de bien mener et comprendre la thématique, il serait évident de procéder par une théorisation de l'analyse.

### **VIII- CADRE THÉORIQUE**

Les exigences méthodologiques obligent les chercheurs à procéder par une théorisation de l'analyse. C'est ainsi que dans le cadre de cette présente recherche, la théorie de la société-monde et la théorie de transnationalisme sont prises en compte dans les analyses.

#### **- La théorie de société monde**

La théorie de société monde est une notion faisant référence à un état hypothétique et en devenir du monde constitué en société. Elle a pour pionner John Burton. Ce dernier soutient que le monde est similaire à une toile d'araignée. Les multiples interactions que l'on observe sur la scène internationale interconnectent différents acteurs. Le niveau d'interconnexion des intérêts des acteurs de la scène internationale échappe à la rigidité de frontières fixées par les Etats.<sup>50</sup>

Dans la société-monde de Burton, l'échange devient le paramètre central de l'analyse et vise à satisfaire des besoins fondamentaux. Selon cette approche théorique, les relations internationales n'ont pas pour seul but de répondre aux préoccupations des Etats uniquement, mais d'apporter des solutions fondamentales aux individus.

Dans la présente recherche, cette théorie permet de montrer comment les individus sont au cœur des différentes interactions qui existent entre le Tchad et la République Centrafricaine. L'on constate que d'énormes liens qui se sont tissés entre les émigrants tchadiens et les individus vivant en RCA échappent parfois au contrôle des deux Etats.

#### **- La théorie de transnationalisme**

Le transnationalisme est un courant très puissant des études migratoires qui consiste à documenter de façon précise par des enquêtes ou par une observation ethnographique le fait que les migrants finalement, même, s'ils sont installés dans un pays, continuent d'entretenir des relations avec le pays de départ. C'est un phénomène social vieux de quelques décennies

---

<sup>50</sup> W. Burton John, *World society*, Cambridge, Cambridge Université Presse, 1972.

développées à partir de l'interconnexion entre les gens et l'importance économique et sociale de recul des frontières entre les Etats-Nations.

Le courant transnationaliste pose le postulat selon lequel lorsque l'environnement social s'élargit, les possibilités d'individualisme offertes à l'homme et aux organisations internationales deviennent plus nombreuses et ne sont forcément pas en adéquation avec l'ordre étatique.<sup>51</sup>

Ce courant apparaît au début des années 70 comme une prise de conscience et une prise en compte d'évolutions majeures en cours dans le système international tendant à saper les fondements mêmes de ce système basé sur la souveraineté des Etats et leur exclusivité comme acteurs principaux des relations internationales. La montée en puissance des flux transnationaux remettant en cause le monopole de l'Etat sur la scène internationale, cette montée appelle à l'élaboration de nouveaux outils d'analyse pour capter ces évolutions et en saisir l'intangibilité.

Le transnationalisme est donc une tentative théorique de prendre en compte, d'analyser ce phénomène de transnationalisation des relations internationales caractérisé par une pluralité d'acteurs et une pluralité d'enjeux.

Jacques Huntzinger résume ainsi la notion de transnationalisme d'après Nye et Keohame : « la société internationale n'est pas faite dans la coexistence des Etats dotés chacun d'intérêts spécifiques et homogènes, elle est faite de l'ensemble des rapports noués entre les hommes, les idées, les organisations par-delà les barrières étatiques. Elle est animée par la multiplicité des intérêts personnels et collectifs, lesquels se mettent en rapport les uns avec les autres directement et transversalement. La société internationale n'est pas internationale, elle est transnationale ». Le transnationalisme ne découvre pas les flux transnationaux, ceux-ci ont existé avant même la création des États. Bertrand Badie et Marie-Claude Smouts définissent ainsi les Relations Internationales comme « Toute relation qui par la volonté délibérée ou par destination se construit dans l'espace mondial au-delà du cadre étatique national et qui se réalise en échappant au moins partiellement au contrôle ou à action médiatrice des Etats ».<sup>52</sup>

La mobilité est de plus en plus grande, l'individu au sein du système international, la globalisation des économies, l'apparition d'une option publique mondiale, notamment les ONG de défense des droits de l'homme (Amnesty international Humain right Watch). Autant de phénomènes que le transnationalisme en tant que courant théorique tente d'intégrer dans un

---

<sup>51</sup> Dario Ballistella, *Théorie des relations internationales*, Paris, Les presses de sciences politiques, 5<sup>e</sup> édition, 2015.

<sup>52</sup> Bertrand Badie et Marie-Claude Smouts, *Le retournement du monde : sociologie de la scène internationale*, Paris, Presses de sciences politiques, Dalloz, 1992.

cadre d'analyse susceptible d'introduire de l'intelligibilité dans un monde caractérisé par la turbulence, pour reprendre les mots de James Rosenau.<sup>53</sup>

Dans le cadre de ce mémoire, cette théorie montre comment toute relation qui par volonté délibérée ou par destination, se construit dans l'espace monde au-delà du cadre étatique national et qui se réalise en échappant au moins partiellement au contrôle et à l'action médiatrice des sociétés.

Après avoir passé par les théories prises en compte dans les analyses, tout travail scientifique mérite les exigences méthodologiques.

## **IX- CADRE MÉTHODOLOGIQUE**

Comme dans tout travail scientifique, la démarche consiste à aller du général au particulier en suivant bien-sûr les étapes classiques d'une recherche : observation et expérimentation.

La méthodologie est un ensemble des règles concernant les méthodes à utiliser. Elle suppose une démarche dans une recherche scientifique. Elle est la technique qui permet aux étudiants, aux enseignants chercheurs de bien mener leurs recherches pour résoudre un problème de façon méthodique. D'après Madeleine Grawitz, "une méthode est un ensemble d'opérations par lesquelles une discipline cherche à atteindre la vérité qu'elle poursuit, la démontre, la vérifie."<sup>54</sup> Comme toute autre science, l'Histoire obéit à sa méthode dont le but visé est l'objectivité.

Pour parvenir à l'objectif fixé qui est celui d'analyser les guerres civiles et mouvements migratoires des Tchadiens entre le Tchad et la République Centrafricaine, il a fallu procéder par une description des faits suivie d'une analyse et des explications de différentes opérations. L'on a procédé par la collecte des données puis la confrontation des différentes informations que l'on a trouvé. Pour ce faire, la démarche pluridisciplinaire a été une priorité dans cette présente recherche. Les analyses sont menées suivant une approche diachronique. Dans ce présent mémoire l'on a fait recours aux sources primaires et aux sources secondaires.

### **a- Les documents primaires**

Les documents primaires sont l'ensemble de sources orales, les documents écrits et les iconographiques.

---

<sup>53</sup> Moukoko Mbondjo, "Cours de théorie des Relations Internationales", IRIC, 2011-2012.

<sup>54</sup> M.Grawitz, *Méthode en sciences sociales*, Paris, Dalloz, 1990, p12.

- **Les sources orales**

Les sources orales ont été recueillies par la technique de collectes appropriées. Ces sources consistent à faire des enquêtes sur le terrain à travers des entretiens avec personnes détentrices de connaissances. Tout d'abord, des critères sévères de sélection des informateurs ont été retenus et respectés. Il a été question de détecter les détenteurs de connaissances vérifiées relatives à la thématique. Ainsi les sources orales utilisées sont composées des contemporains, des faits analysés, des témoins ou acteurs des mouvements migratoires, des anciens déplacés vers la République Centrafricaine, des autorités en gestion des déplacés de guerre etc.

Lors des entretiens, la méthode de tête à tête a été privilégiée. Les options de prise de notes et d'enregistrement ont été simultanément appliquées. Un questionnaire préalablement élaboré, a fait office de guide d'entretien. Après la collecte de ces informations l'on est passé à la confrontation de ces dernières pour ressortir objectivement la vérité historique.

- **Les documents d'archives**

Les documents d'archives sont constitués des rapports des activités des ONG, les accords de convention entre les Organisations Internationales et les autorités en gestion des déplacés de guerre en trait avec ce travail de recherche. Ces documents sont d'une importance capitale dans la rédaction de ce mémoire.

- **Les sources iconographiques**

Ces sources sont constituées des tableaux statistiques, cartes et des photos. Les sources iconographiques sont issues de certains documents d'archives, présentant des faits historiques. L'on a pris certaines photos au cours de nos différentes séances d'entretiens au Sud du Tchad et à N'Djamena. Les photos ont permis à la critique des faits et également de faire présenter les faits que l'on n'a pas pu dire au cours de nos analyses. Ces sources ont permis d'entrer en possession des informations quasiment disparu sur le terrain.

**b- Les Sources secondaires**

Les sources sont l'ensemble des sources écrites et webographies mises à la portée des chercheurs afin de bien examiner et analyser leurs thématiques.

- **Les sources écrites**

Ces sources écrites sont constituées des ouvrages, des articles, des thèses, des dictionnaires spécialisés, des rapports de stage, des mémoires. Ces documents ont été recueillis dans différentes bibliothèques au Cameroun comme au Tchad.

Au Cameroun, la collecte de la documentation s'est principalement faite à Yaoundé. Des recherches ont été effectuées dans plusieurs bibliothèques de cette ville. Au rang de celles-ci, les recherches ont été faites à la bibliothèque centrale de l'Université de Yaoundé I, au cercle-

Histoire-géographie-Archéologie, à l'Institut des Relations Internationales du Cameroun, au Centre Culturel Français François Villon où nous avons consulté les mémoires, les thèses et les ouvrages généraux qui ont trait à la thématique

Au Tchad les recherches ont été effectuées à la bibliothèque Nationale, à la bibliothèque de l'Université de N'Djamena, au département d'Histoire. Par la suite l'investigation s'est poursuivie au Centre de Formation et de Développement (C.E.F.O.D), au Centre Culturel Al-Mouna, et à l'Institut Français du Tchad (IFT). De manière générale les ouvrages généraux sur le Tchad et ses nombreuses guerres ont été consultés. Un profit a été tiré de la lecture des thèses, mémoires, articles et revues scientifiques pour compléter nos informations.

#### **-Les sources webographies**

Les sources webographies ont été exploitées de manière significative à travers l'utilisation de plusieurs sites internet. Ces sources sont indispensables dans la recherche des informations afin de réaliser un travail scientifique. Elles nous ont permis d'avoir accès aux différents sites et centres de recherche de plusieurs organisations internationales telles que le PAM, Le UNHCR, l'UNICEF, FAO etc, et consulté plusieurs travaux numériques à savoir les mémoires, les articles et les rapports des activités Internationales. Aucune recherche scientifique n'est faite sans contraintes majeure, pour ce faire, quelques difficultés rencontrées sont décrites postérieurement.

### **X- DIFFICULTES RENCONTREES**

Toute recherche scientifique sur le terrain présente des difficultés qu'il faut surmonter pour pouvoir continuer. Comme la réalité scientifique s'accompagne toujours des écueils de différentes natures, nous n'entrons pas dans les détails. Mais les difficultés majeures qui méritent d'être soulignées sont celles relatives au manque des sources documentaires et la réticence des administrateurs des différents secteurs ciblés.

Dans le cadre où l'on a mené ses recherches, il n'est pas facile de commencer une étude et de terminer sans embûches majeures, faute bien évidemment des bibliothèques publiques, car même les établissements supérieurs et universitaires sont démunis d'œuvres spécialisées. Hormis, le problème de la bibliothèque, l'on déplore également la réticence des administrateurs des différents secteurs ciblés, nonobstant que l'on détienne une attestation de recherche. Cette résistance a impacté considérablement la recherche.

L'insuffisance des données, l'absence des travaux antérieurs sur ce thème de recherche, l'accès difficile à certaines enquêtes sont autant de difficultés rencontrées sur le terrain. L'o' a

pu surmonter certaines de ces contraintes pour produire cette œuvre.. Cependant, pour apporter quelques éléments de réponse à la problématique, il serait important de structurer le travail.

## **XI- STRUCTURE DU TRAVAIL**

Le présent travail qui comprend une introduction et une conclusion s'articule autour de quatre chapitres.

Le premier chapitre s'attèle à montrer les fondements des guerres civiles au Tchad et les mobiles de la migration tchadienne en RCA. Dans ce chapitre l'on va mettre en exergue les causes de la guerre civile de 1979 et les mobiles de la migration tchadienne vers la RCA.

Le deuxième chapitre traite de l'accueil réservé aux déplacés en RCA. Il est question dans ce chapitre d'analyser les séjours des migrants tchadiens

Le troisième chapitre met l'accent sur la guerre civile en République Centrafricaine et le retour des Tchadiens vers leur pays d'origine. Le troisième chapitre présente les facteurs ayant déclenchés le retour des migrants tchadiens vers leur pays d'origine, analyse leur réinsertion et évalue les actions de HCR et du PAM.

Enfin le quatrième chapitre fait le point sur la problématique de réinsertion des retournés tchadiens de la République Centrafricaine au Tchad. Ce chapitre est consacré aux difficultés rencontrées par les migrants tchadiens de retour de la RCA ainsi qu'aux perspectives pour une meilleure réinsertion des migrants.

**CHAPITRE I : DE LA GUERRE CIVILE DE 1979 AUX  
MIGRATIONS TCHADIENNES VERS LA RCA**

Devenu indépendant le 11 août 1960, le Tchad a longtemps vécu une instabilité sociopolitique sans précédent. Crises politiques, conflits armés, insurrections armées, rébellions, problèmes sociaux (grèves, banditisme, manifestations etc.) ont arboré l'histoire de cet Etat jusqu'à une date très récente. Les dirigeants successifs du Tchad n'ont pas pu asseoir une politique à laquelle toutes les sensibilités pouvaient adhérer. En plus, ce climat politique national occasionnant le mécontentement et la révolte est accélérée par l'ingérence des puissances extérieures, qu'elles soient africaines ou occidentales. Depuis 1965, le Tchad a connu plusieurs guerres civiles, les plus significative sont la guerre de 1965-1975, celle de 1979-1982, celle de 1998-2002, celle de 2005 et celle de 2008.

Le 12 février 1979 marque un moment très important dans l'histoire du Tchad. C'est le début de la deuxième guerre civile tchadienne et des premiers combats à Ndjamena. Militairement, ils représentaient peu de choses, mais politiquement et moralement, leurs conséquences furent immenses. Ils ont plongé le Tchad dans une série de guerres civiles, entraînant la mort de nombreuses personnes, les migrations involontaires des populations vers les pays voisins<sup>1</sup>. Ce chapitre aborde les causes internes de la guerre civile de 1979 au Tchad (I), les ingérences extérieures (II) et les raisons qui ont poussé les Tchadiens à migrer vers les pays voisins plus précisément vers la République Centrafricaine (III).

## **I. LES CAUSES INTERNES DE LA GUERRE CIVILE DE 1979**

Circonscrire un problème en remontant à son origine est un exercice qui n'est aisé dans toute démarche scientifique. Dans ce travail, il est question de démontrer après la chute du président Ngarta Tombalbaye premier président du Tchad indépendant pour analyser la question de la guerre civile de 1979. Ainsi les causes internes de la guerre civile de 1979 sont diverses, elles sont à rechercher entre autres dans la mauvaise gouvernance, la lutte pour le pouvoir engendrant la rébellion.

L'analyse des documents écrits a permis de percevoir que le clivage entre les différentes composantes de la société tchadienne a été exacerbé par les dirigeants du pays au lendemain de l'indépendance. Ceci en raison d'une lamentable gestion de la nation et d'un mauvais partage du pouvoir entre les deux pôles de la société. Ils ont créé et alimenté des tensions au sein de la population. Dans cette partie l'on parlera de la chute du Président Tombalbaye et la gestion du pouvoir par le CSP, les événements de février 1979.

---

<sup>1</sup> C.Bouquet, *Tchad : genèse d'un conflit*, Paris, L'Harmattan, 1982, p. 8.

## 1- Chute du président Ngartha Tombalbaye et la gestion du pouvoir par le Conseil Supérieur Militaire dirigé par Félix Malloum

Après la proclamation de l'indépendance, le président Tombalbaye voyait le mal partout dans son propre entourage. En voulant contrôler le pouvoir à lui seul, Ngartha Tombalbaye cristallisa la haine des opposants et leurs partisans. Des événements se déclenchèrent par la suite.

Dans les années 1970, le Président Ngartha Tombalbaye accuse publiquement les forces armées tchadiennes d'incompétence et mène de fréquentes purges au sein de l'armée et remaniements du gouvernement<sup>2</sup>. La présidence de Tombalbaye fut marquée par les abus de l'administration politique sur la population. Les Nordistes, en désaccord avec la politique du chef de l'Etat, qui, était lui originaire du Sud ont manifesté le ras-leur-bol. Tout commence quand Tombalbaye publia un décret instaurant l'« emprunt national obligatoire » par catégorie. La première est celle des riches qui devaient payer dix mille FCFA, la seconde qui doit payer Six mille FCFA est la classe moyenne, la troisième qui doit donner trois mille FCFA est celle des moins aisées et la dernière est la catégorie des femmes (500) FCFA. Les prélèvements abusifs d'impôts, la taxe, l'emprunt national obligatoire, l'oppression de la population ont entraîné des soulèvements<sup>3</sup>. Tombalbaye instaura l'initiation au *yo-ndo* qui fut obligatoire pour les pasteurs et les imams, c'est une forme de satanisme, un culte d'animisme voué aux idoles<sup>4</sup>. Tous ces événements qui se sont déroulés sous le règne du premier président tchadien ont cristallisé les mécontentements à deux niveaux : la population et l'armée. Les mécontents créèrent la rébellion et rentrèrent en brousse.

Le président Ngartha Tombalbaye n'est pas le seul à l'origine de tout le mal qui sévissait dans le pays. Les administrateurs en furent également responsables. Entendons par administrateurs tous ceux qui représentaient le pouvoir central sur le territoire national.<sup>5</sup>

En gros, tout fait croire dans cette situation que les musulmans, ou précisément les Nordistes, subissent les affres d'une administration composée majoritairement des Sudistes.

---

<sup>2</sup> G. G. Ngothe, *Tchad : le conseil supérieur militaire et l'exercice du pouvoir*, Ndjamena, Al-Mouna, 2008, p. 80.

<sup>3</sup> Y.M. Medellah, *Pour le Tchad : récit au cœur de la révolution*, Paris, L'Harmattan, 2015, p. 26.

<sup>4</sup> Le *yo-ndo* est une pratique traditionnelle qui consiste à envoyer des jeunes à l'initiation afin d'apprendre des valeurs morales, culturelles et sociales. A la fin de cette initiation qui dure quelques mois, les jeunes sont considérés comme des adultes, pouvant donc avoir accès à certains secrets de la communauté.

<sup>5</sup> D. T. Kameni, « Les enfants soldats et les guerres civiles au Tchad (1960-2010) », Mémoire de Master en Histoire, Université de Yaoundé I, 2013, pp.34-35.

Bernard Lanne, en analysant ce problème administratif, dégage un tableau sur l'évolution administrative au Tchad durant la période allant de 1963 à 1965, il apporte plus d'éclairage.

**Tableau 1 : Répartition des administrateurs Nordistes et Sudistes sous Tombalbaye  
De 1963-1965**

<b>Administrateurs</b>	<b>1963</b>	<b>1965/1965</b>	<b>Total</b>
Sudistes	10	84	94
Nordistes	2	47	49
Autres	1	0	1

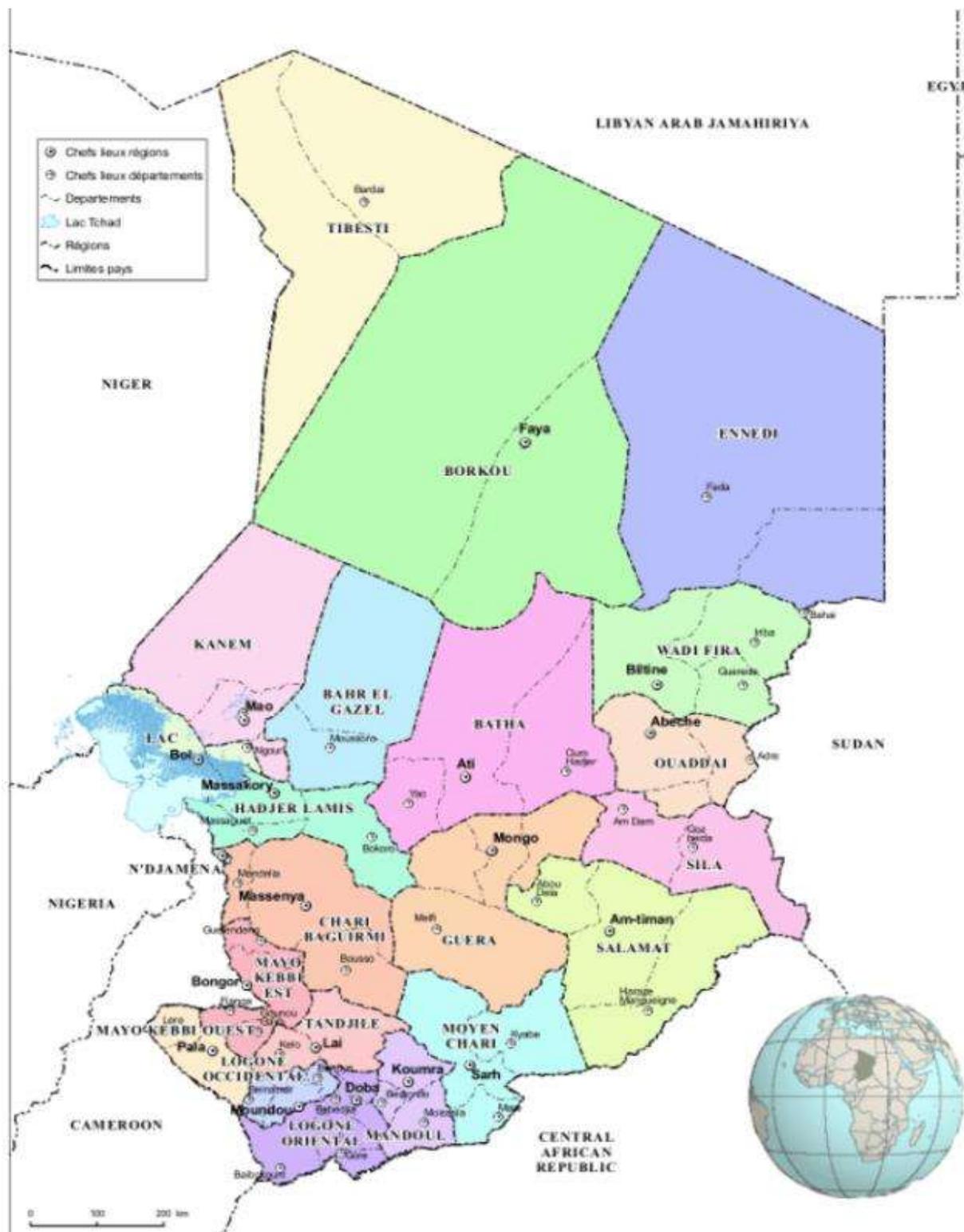
**Source** : Lanne Bernard ; Nord et Sud dans la vie politique du Tchad (1946-1979), texte inédit, 1984, pp.10-11.

Ce tableau présente le nombre des administrateurs nordistes et sudistes pendant le régime de Tombalbaye. Il ressort que les Nordistes sont peu représentés car, cela s'explique par la sous scolarisation de ces derniers. Ce qui revient à nuancer les abus commis par les Sudistes sur les populations du Nord. Pour Bernard Lanne, ce problème était dû tout d'abord à l'inefficacité, voire l'incapacité des nombreux administrateurs à remplir leur mission<sup>6</sup>.

---

<sup>6</sup> Kameni, "Les enfants soldat", pp. 34-35.

Carte 1 : Carte Administrative du Tchad.



Source : <http://www.mapsofworld.com/carte> Tchad, consulté le 01 mars 2022

Ancienne colonie française, le Tchad a accédé à l'indépendance le 11 août 1960. Moins de quatre ans après l'indépendance son développement a été miné par une succession des crises politico-militaires qui ont eu un effet désastreux sur son potentiel économique et sur la capacité

des hommes et des organisations à se motiver pour son développement. Sur le plan administratif le pays est découpé en 14 préfectures, 71 sous-préfectures, 23 postes administratifs, 54 communes, 11 sultanats et 446 cantons.

En mars 1975, Ngarta Tombalbaye ordonne l'arrestation de plusieurs officiers supérieurs pour leur implication dans une tentative de putsch<sup>7</sup>. Le 13 avril 1975, plusieurs unités de la gendarmerie de Ndjamen, agissant sous l'impulsion initiale des jeunes officiers et leurs chefs Noël Milarew Odingar, renversent le président Tombalbaye. Ce dernier fut d'ailleurs assassiné dans des circonstances demeurées obscures. Le 15 avril 1975, l'ancien commandant de l'Armée Nationale tchadienne, Félix Malloum, lui aussi originaire du sud, en prison depuis 1973, devient président du Conseil Supérieur Militaire (CSM), organe suprême chargé de diriger le pays, puis chef de l'État quelques mois plus tard<sup>8</sup>.

L'année 1975 marque une rupture politique avec la fin du régime de Ngarta Tombalbaye et le début du pouvoir militaire au Tchad. Les forces de l'ordre, organisées au sein du Groupe des Officiers des Forces Armées Tchadiennes (GROFAT), qui se sentaient humiliées par le régime de Tombalbaye, vont prendre le pouvoir. Ils mirent un terme au règne et à la vie de Tombalbaye et instaurèrent ainsi un cycle interminable de prises de pouvoir par les armes<sup>9</sup>. A cause d'une mauvaise politique de réconciliation nationale, le Général Félix Malloum, président du Conseil Supérieur Militaire (CSM), n'a pas pu réussir à rétablir la paix.

Après 4 ans d'exercice du pouvoir, le Conseil Supérieur Militaire n'a pas réussi à rassembler tous les Tchadiens à défendre une même cause. Certaines personnes pensent que c'est du "Tombalbayisme sans Tombalbaye". En quelques mois le Conseil Supérieur Militaire combinait immense popularité qu'il avait gagnée. La plupart de ces membres étaient originaires du Sud. Il tenta de négocier avec le FROLINAT (Front de la Libération Nationale) qui repoussa toutes ses propositions.<sup>10</sup>

Le premier acte posé par le Groupe des Officiers des Forces Armées Tchadiennes (GROFAT) après le coup d'Etat était celui de mettre en place le Conseil Supérieur Militaire et quelques commissions d'enquête. Le Conseil Supérieur Militaire, organe suprême à la tête de l'Etat était composé de :

<sup>7</sup> Kameni, "Les enfants soldats", p.21

<sup>8</sup> Souleyman Abdoulaye Adoum, "Tchad : des guerres interminables aux conséquences" in *Guerre Mondiales et Conflits Contemporains*, n° 248, 2022, p.50.

<sup>9</sup> Y.Mahamat Saleh, *Tchad : des rebelles aux seigneurs de guerre. La désagrégation de l'armée nationale*, Ndjamen, Al-Mouna, 2005, pp. 60-73.

<sup>10</sup> Kameni, "Les enfants soldats", pp.25-26.

- Président : le GI de brigade Malloum Ngakoutou Beyndi,
- Vice-président : le CI.Djimé Mmari Ngakiamar,
- Membres : les généraux de brigade Odingar et Djogo le chef d'Escadron. Le CI. Wadal Abdel Kamougue, le commandant Roasngar, le capitaine Zakaria Wawa Dahab et les Lieutenants Mahmoud et Goura Lassou<sup>11</sup>.

Cette composition fait apparaître un déséquilibre en faveur du Sud. Ce déséquilibre ne sera pas sans conséquence sur l'évolution de la politique du Conseil Supérieur Militaire. Aussi les commissions d'enquête furent mises en place et cela au nombre de quatre. Il s'agit de la commission d'enquête de contrôle de la situation financière et matérielle, la commission des statuts de la fonction publique, la commission d'étude économique et sociale et la commission militaire<sup>12</sup>. Toutes ces commissions avaient pour mission de faire un audit de l'héritage politique de Ngarta Tombalbaye et de proposer les pistes de solutions pour relancer le pays sur la voie de développement.<sup>13</sup>

Le Conseil Supérieur Militaire, voulut effacer tout ce qu'était de l'ancien régime en procédant au nettoyage des traces administratives, à la suppression des timbres et billets de banque avec les traits de Tombalbaye. Malloum a mené par la suite une politique de réconciliation nationale. La situation qu'il a trouvée le contraignait à cette politique. C'est ainsi qu'il a cherché à négocier avec le FROLINAT. Mais ce dernier rejeta toutes ses propositions<sup>14</sup>.

Les négociations avec les autres membres de la classe politique, notamment Abba Siddick et Goukouni Weddeye deux hommes politiques s'étaient soldées par un échec en janvier 1977 et juillet 1978. La divergence se trouvait au niveau du statut à donner aux troupes françaises. Alors que Goukouni exigeait le retrait des troupes françaises avant de se rallier, Malloum subordonnait ce départ à la signature d'une politique explicite entre les rebelles et les autorités de N'Djamena. Après 4 ans d'exercice de pouvoir, il n'a pas fait l'unanimité et l'unité des Tchadiens. Certains n'hésitaient pas à qualifier son régime de "Tombalbayisme sans Tombalbaye"<sup>15</sup>.

Finalement, le rapprochement amorcé avec Hisseine Habré homme politique originaire du Nord en novembre 1977, aboutit à la signature de la charte fondamentale le 25 août 1978. Le 29 août de la même année Hisseine Habré devint premier ministre. C'est de cette

---

<sup>11</sup> Ngothé Tchad : le conseil supérieur militaire, p.78.

<sup>12</sup> *Ibid.* p. 198.

<sup>13</sup> *Ibid.* pp. 200-201.

<sup>14</sup> B. Lanne, "Les conflits et violences au Tchad", *Afrique contemporaine*, 4<sup>ème</sup> trimestre, 1996, p.57.

<sup>15</sup> *Ibid.*

cohabitation que naît le désaccord qui aboutit à la guerre civile de 1979 ; Car Habré voulait contrôler tout l'exécutif pour lui seul pour ne laisser au président que son honneur<sup>16</sup>.

La charte équilibrait les pouvoirs entre le président et le premier ministre. Cette mesure qui était jugée de bonne qualité avait pour finalité d'attirer d'autres leaders de la rébellion. Cependant, ce compromis avait un caractère ambigu qui laissait une grande marge d'interprétation<sup>17</sup>. Le gouvernement était responsable devant le comité de Défense et de Sécurité qui est un organe d'évolution du pouvoir. Cet organe comptait 16 membres, dont huit partisans du président Malloum et huit du premier ministre Habré. Le chef de l'Etat pouvait légiférer par voie d'ordonnance et de règlement, après un conseil de ministres. Mais le premier ministre concevait et conduisait l'action du gouvernement. On se trouvait de ce fait dans un bicéphalisme. Très rapidement, des incendies d'ordre ethnique et politique vont empoisonner les relations entre les deux dirigeants et leurs partisans réciproques. Lorsque dans un discours de politique générale, le premier ministre nordiste promet de redresser l'administration tchadienne, les fonctionnaires sudistes y voient une volonté de les écarter des grands centres de décisions.<sup>18</sup>

A la fin du mois de septembre 1978, le chef de gouvernement escorté d'un véhicule d'hommes lourdement armés entre dans la salle de production de la radio Tchad pour arrêter la traduction de son discours en langue Sara une langue du Sud.<sup>19</sup>

La mésentente entre les deux s'aperçoit clairement à partir du 11 février 1979. Au cours d'une interview accordée au journal *Demain Afrique* le président accusa publiquement son premier ministre d'être responsable de la fragilité des institutions et d'inciter à la révolte. Le 12 février 1979, éclate la guerre civile à N'Djamena.

## 2. Les événements de 1979

L'antagonisme entre le chef de l'Etat et son premier ministre finit par un affrontement et embrasa la capitale. La déchirure du pays est née. En effet, les Forcées Armées du Nord (FAN), dirigés par Hisseine Habré ont lancé un mot d'ordre de grève générale pour protester

---

<sup>16</sup> Medallah, *Pour le Tchad : récit*, p. 61.

<sup>17</sup> Le gouvernement était responsable devant le comité de Défense et de sécurité qui est un organe de d'évolution du pouvoir. Cet organe comptait 16 membres, dont huit partisans du président Malloum et huit du premier ministre Habré. Le chef de l'Etat pouvait légiférer par voie d'ordonnance et de règlement, après un conseil de ministres. Mais le premier Ministre concevait et conduisait l'action du gouvernement. On se trouvait de ce fait dans un bicéphalisme.

<sup>18</sup> Anonyme "Le drame tchadien" *in le Monde*, n° 5 février, 1979, p. 5.

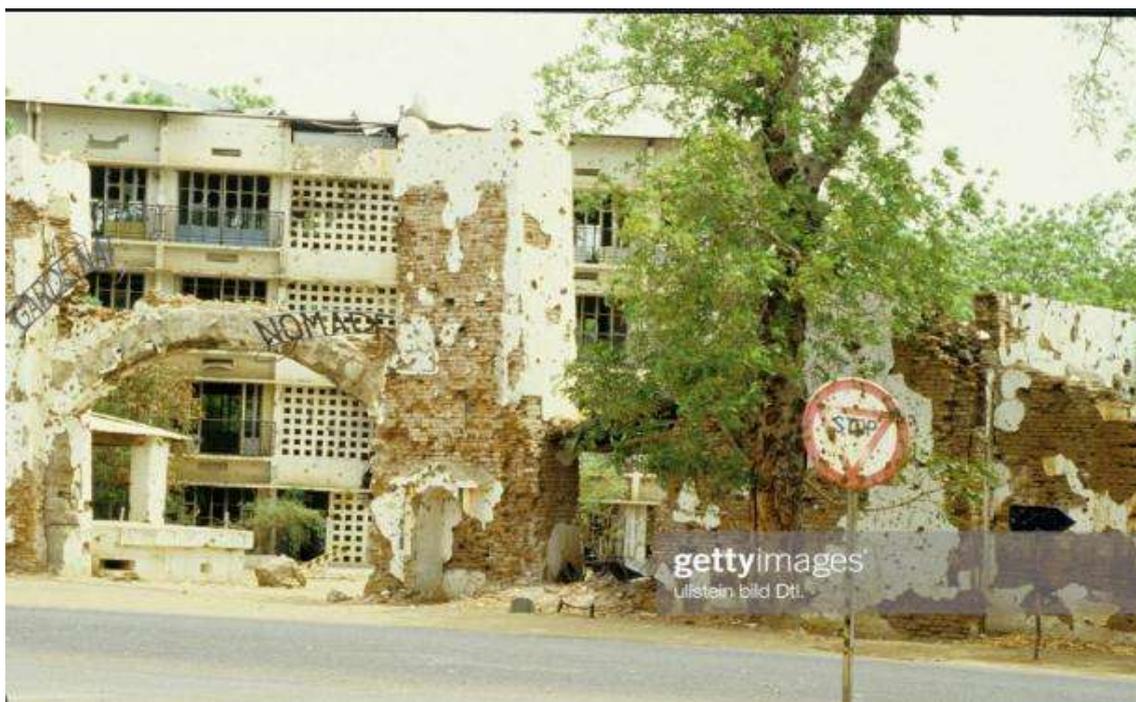
<sup>19</sup> Le français et l'arabe étaient les deux langues nationales au titre de la Charte. Mais ce jour, après son discours en français, c'est la traduction en Sara qui suivit. Habré prit cela comme une manœuvre de provocation et d'une violation des textes, pourtant la traduction arabe n'était pas encore prête.

contre ‘‘la mauvaise volonté du Conseil Supérieur Militaire dans l’application de la charte fondamentale’’<sup>20</sup>.

Le Lycée Félix Eboué, fut le point de départ de la consternation. Tout est partie en effet du Lycée Félix Eboué au matin du 12 février 1979, à partir d’une altercation entre les élèves. Parmi ces élèves, il y’avait ceux grévistes qui soutenaient le mot d’ordre lancé par les Forces Armées du Nord et d’autres non-grévistes<sup>21</sup>. Aux environs de 10h un groupe d’élèves nordistes a fait irruption dans une salle de classe pour demander à l’enseignant d’arrêter les cours, afin de leur permettre de faire passer un communiqué du CCFAN, le Conseil de Commandement des Forces Armées du Nord dirigé par Hisseine Habré, premier ministre désormais opposé à Félix Malloum, président de la République. Lorsque les élèves sudistes se sont opposés à cette requête, une bagarre a éclaté entre les deux camps<sup>22</sup>

Les responsables du Lycée Félix Eboué avaient alors fait appel à la police afin de mettre de l’ordre. Une fois sur place, les tirs de sommation ont été lancés<sup>23</sup>.

**Photo n° 1 : Le bâtiment du lycée Félix Eboué**



**Source :** Archives privés tchadinfos, 12 février 2020

<sup>20</sup> R. Bujstenhuys, *Tchad : le FROLINAT et les guerres civiles du Tchad (1977-1984)*, Paris, Karthala, 1987, p. 72.

<sup>21</sup> Zakaria Mahamat, ‘‘ Hisseine Habré et guerres civiles au Tchad de 1979 à 1990’’, Mémoire de Master, Université de N’Djamena, 2016, p.73.

<sup>22</sup> *Ibid.* p.74.

<sup>23</sup> Francklin.Djékadom, ‘‘Guerres civiles au Tchad et ses conséquences de 1975 à 2005’’, Mémoire de Master, Université de N’Djamena, 2018, p.55.

La photo ci-dessus montre le bâtiment du lycée Félix Eboué. C'est dans ce lycée qu'éclata la guerre civile de 1979. En effet le 12 février 1979, peu après 10h30mn, un groupe d'élèves nordistes a fait irruption dans une salle de classe de cet établissement pour demander à un enseignant d'arrêter le cours afin de leur permettre de diffuser un communiqué du Conseil de Commandement des Forces Armées du Nord dirigé par Hisseine Habré. Certains élèves sudistes se sont opposés à cela. Alors la bagarre a commencé au sein de la classe puis s'est généralisée dans la cour du lycée Félix Eboué. Une simple bagarre, le Tchad entraînait ainsi dans une guerre civile qui a duré deux ans.

Étant donné que la résidence du premier ministre Hisseine Habré n'était pas loin du lycée Félix Eboué, des combattants de FAN arrivèrent sur place. Des gendarmes en faction devant la RNT (Radio Nationale Tchadienne) et proche du président Malloum arrivèrent. C'est le flou qui s'installe. La première bataille de N'Djamena est partie d'une simple dispute entre les élèves qui deviendra plus tard une guerre entre deux armées, puis entre deux groupes de Tchadiens, à savoir les Nordistes contre les Sudistes<sup>24</sup>. Depuis lors, la cohabitation reste difficile, regrette Professeur Ali Abderrahmane Haggar, qui était élève en classe de terminale à l'époque

A l'époque il n'y avait pas des quartiers des Sudistes et des Nordistes. On s'éclatait sur les terrains de football au Tchad. Et aujourd'hui il y a un *tanga* (quartier) Sud et un *tanga* Nord, métaphore du clivage Nord-Sud dans les sociétés africaines maintenant à N'Djamena. C'est pourquoi je fais partie des gens qui voudraient que s'il y'a de bons politiciens au Tchad, il va falloir commencer à redessiner l'aménagement sur la base de l'intérêt professionnel des gens, des congrégations (...). Mais ne pas continuer à parquer les gens dans ces bantoustans qui ne font pas plaisir à tout le monde. Hisseine Habré porte une grande responsabilité dans ce qui est arrivé dans ce pays.<sup>25</sup>

La capitale est dans le déchirement du fait que ces affrontements ont pris les tournures religieuses, éthiques et claniques. L'affrontement de FAN de Habré et la FAT de Malloum se solda par des massacres sans précédent, depuis lors un repli identitaire et régionaliste<sup>26</sup>.

Le cessez-le-feu instauré sous l'égide du général Français Forest, épaulé par des diplomates soudanais et par l'imam Moussa, s'avéra rapidement inopérant. Début mars 1979, la presse signala de nouveau des affrontements FAN-FAT à N'Djamena, affrontements pour lesquels les deux camps se tenaient prêts, mais qui d'après le témoignage du général Forest, dès l'annonce de l'accord, qu'il ignorait ce qu'était un cessez-le-feu, indiquant par-là clairement ses intentions. Le dépit du commandant de la gendarmerie se comprend d'ailleurs, étant donné que ses hommes avaient été les seuls à ne pas céder devant les FAN.

Les batailles de mars ont rapidement tourné au désavantage des Sudistes qui, d'après un militaire français à l'époque en poste à N'Djamena, y ont pris une énorme raclée et y auraient

<sup>24</sup> Buijtenhuys, *Tchad : le FROLINAT*, p.73.

<sup>25</sup> Ali Abderrahmane Haggar, L'interview accordée à la RFI Afrique par Alain Foka, 2020

<sup>26</sup> R. Biarnes "Le conflit tchadien : une décolonisation manquée", *L'Histoire au jour le jour*, 1996, p. 148.

perdu plusieurs centaines de morts. Les succès des FAN dans la capitale se complètent ensuite, par une série de victoires en province : ralliement des gardes nomades de Mongo, occupation de Bokoro, etc.<sup>27</sup>. A ce moment, la victoire de Hisseine Habré semblait totale. En réalité, elle ne l'était pas à cause d'un fait parfaitement inattendu, à savoir la participation de Forcées Armées Populaires (FAP) de Goukouni Weddeye aux combats. Pour comprendre le comment et le pourquoi de cette participation, un bref retour en arrière s'impose.

Les combattants d'Ahmat Acyl s'étaient lancés, en mai 1978, dans une attaque suicidaire contre la ville d'Atti. Les combattants gouranes de Goukouni Weddeye n'avaient pas levé le petit doigt quand leurs compagnons d'armes s'étaient faits encore aggravés au début de l'été, la deuxième armée intercepta, à Fada une ville de la Nord, un convoi d'armes libyen des tinées au volcan. L'unité précaire du FROLINAT, scellée lors de la conférence extraordinaire de Faya Largeau en mars 1978, laisse donc apparaître en juin les bureaux du Frolinat furent saccager à Tripoli et à Sebha. Adoum Togoï, chef d'état-major du FROLINAT et proche de Goukouni était blessé à la tête dans l'affaire de Sebha qui d'après un document des FAP était en réalité un attentat prémédité contre sa vie<sup>28</sup>. Ces événements ont semé à leur tour le trouble dans la garnison du FROLINAT à Faya Largeau. D'après la plupart des témoignages, ce serait l'apparition de Togoï, la tête ensanglantée à la suite de sa récente blessure, qui aurait mis le feu aux poudres et donné le signal des combats acharnés entre les deux tendances.

La guerre civile a fait que le Tchad se divise en plusieurs territoires sous la coupe des chefs de guerre. Les conférences interafricaines eurent lieu à cet effet pour trouver une sortie de crise. Celle de Kano a particulièrement marqué les esprits. Le président passa la main aux Gouvernements d'Union Nationale et de Transition qui se sont succédés de 1979 à 1982.<sup>29</sup>

Les faits historiques relèvent que les années 79 et 80 restent dans l'histoire du Tchad comme ceux au cours desquels le pays s'enfonce dans ses contradictions. Comme dans toutes les guerres africaines, en particulier celles tchadiennes il y'a une main extérieure, il est intéressant de parler de l'ingérence des forces étrangères. Après avoir présenté les causes de la guerre civile de 1979, il est important de mettre l'accent sur l'ingérence des forces extérieures dans cette guerre.

---

<sup>27</sup> *Ibid.*

<sup>28</sup> Al- Mouna, *Tchad : conflit nord-sud*, p.149.

<sup>29</sup> Al- Mouna, *Tchad : conflit nord-sud*, p.150

**Photo n° 2 : les civils et militaires armés pendant la guerre civile de 1979**



**Source :** Archives privés de tchadinfos, 12 février 2020

La photo n°2 montre certains civils armés et les gendarmes Nordistes pendant la guerre civile de 1979 en patrouille dans les rues de N'Djamena. Ces gendarmes du CCFAN qui assuraient la protection du premier ministre Hisseine Habré devant la radio-Tchad en face du lycée Félix Eboué pris d'assaut le lieu sous prétexte de venir en aide à leurs militants agressés. Ces gendarmes ont commencé par tirer sur les manifestants sudistes. C'est ainsi que les tirs ont été entendu partout dans la ville de Kabalay pendant un temps puis les combats se sont intensifiés dans plusieurs endroits de la capitale tchadienne. La guerre a éclaté d'une part entre les FAN et les FAT et d'autre part entre les paisibles citoyens.

## **II. L'INGERENCE DES FORCES ETRANGERES**

Ici, il est question de faire le point sur l'ingérence d'acteurs étrangers dans les crises tchadiennes, c'est-à-dire montrer que les conflits qui ont endeuillé le Tchad plusieurs décennies durant, trouvent ainsi leurs explications dans l'implication des puissances extérieures. Ces acteurs sont d'une part des pays africains et d'autre part des puissances occidentales.

Les formes des guerres civiles tchadiennes ont notablement évolué depuis les années 1960. Il est important de ne pas renier les protagonistes internes de cette crise, il serait judicieux de faire preuve d'une égale prudence vis-à-vis de ses acteurs externes.

En réalité les Tchadiens n'ont pu s'entre-tuer longtemps que parce-que les gouvernements étrangers ont mis la logistique nécessaire à leur disposition.

### **1- L'ingérence des forces africaines**

Tout au long de ses manifestations, le drame tchadien a vu l'ingérence de certains pays qui lui sont proches sur certains plans, géographique, démographique etc. ceux-ci sont à la recherche de leurs intérêts multiformes.

#### **1.1- Le Soudan**

Le Soudan menait au Tchad une politique dont le but essentiel était de contenir l'expansion libyenne qui, en atteignant les frontières du Soudan, risquait d'activer les ardeurs indépendantistes du Darfour. Cette politique a permis à Habré de trouver refuge au Soudan après son désaccord avec le gouvernement de Goukouni. Khartoum avait contribué à une amélioration des relations diplomatiques entre le Tchad et le Soudan en apportant un soutien significatif à la rébellion tchadienne dirigé par Hisseine Habré.

De ce fait, le Soudan a servi comme cadre de création de la majorité des groupes armés. Les plus significatifs sont le FROLINAT qui est créé en 1966 à Nyala au Soudan, Conseil de Commandement des Forces Armées du Nord de Habré qui se réorganise et lance son assaut pour la prise du pouvoir à partir du Soudan<sup>30</sup>. De même désireux de voir s'installer à Ndjamena un régime résolument opposé à la présence libyenne, le président Jaafar el-Nimeiry convainquit Habré de signer les accords de Khartoum de septembre 1977. Ces accords permirent l'adoption de la charte fondamentale et un congrès constitutif du FROLINAT qui se tint au Soudan<sup>31</sup>.

Le 8 février 1976, lors d'une visite du vice-président soudanais à Tripoli, les deux pays décidèrent en effet de renouer les relations diplomatiques rompues en juillet 1976 et affirmaient dans un communiqué conjoint, leur soutien à l'accord de Khartoum, ce qui de la part de Kadhafi, constituait une volte-face de première importance<sup>32</sup>.

Le rôle actif de Soudan ne s'arrêta d'ailleurs pas là. A plusieurs reprises, entre septembre 1978 et février 1979, le président Nimeiry dépêcha des émissaires à N'Djamena, pour aplanir les difficultés qui ne cessaient de surgir entre le président Malloum et son premier ministre Habré. De la même façon, l'ambassade du Soudan à N'Djamena s'associa à l'œuvre du Général Forest pour l'instauration d'un cessez-le-feu lors des combats de février-mars 1979<sup>33</sup>.

<sup>30</sup> Kameni, "les enfants soldats", p. 51.

<sup>31</sup> Djékadom, "Les guerres civiles", p.45.

<sup>32</sup> Buijtenhuys, *Tchad : le FROLINAT*, p. 110.

<sup>33</sup> *Ibid.* p. 111.

Le président Nimeiry avait avant tout, une action défensive, inspirée par la crainte de voir l'« ennemi » libyen acquérir une influence trop importante au Tchad et s'installer trop près des frontières soudanaises. Le régime de Khartoum n'a probablement pas d'ambitions territoriale au Tchad, ni d'arrière-pensées économiques<sup>34</sup>. L'ingérence soudanaise au Tchad est en premier lieu liée à question de la fraternité arabo-musulmane<sup>35</sup>.

## 1.2- La Libye

Un positionnement politique et stratégique ; tel est l'enjeu de la ruée de la Libye sur le Tchad. Il est question pour Kadhafi de réduire l'influence israélienne en Afrique au Sud de Sahara. Il va alors modérer l'armée de l'opposition afin de contraindre Tombalbaye à rompre ses relations diplomatiques avec Israël et reconnaître l'Organisation de Libération de la Palestine (OLP). Mais le Tchad représentait pour le président libyen, un test de puissance dans la mesure où il désirait s'opposer à l'influence française en Afrique Noire et ériger son pays en pôle d'influence régional<sup>36</sup>. En 1973, Kadhafi occupe la bande d'Aouzou et inaugure sa politique de puissance. Pour le colonel Kadhafi, réussir au Tchad devient alors un impératif et une obsession personnelle.<sup>37</sup>

Pour matérialiser ce but, il adopta une position plus changeante aux portées fâcheuses pour le Tchad. Il s'agit de l'utilisation simultanée de tous les protagonistes du conflit, permutation des alliances, vraies interventions armées et faux retraits, conciliation et raidissement alternativement, la Libye a subi ou créé toutes les situations imaginables au Tchad<sup>38</sup>.

Dans ce sens Kadhafi a renforcé la rébellion tchadienne et a trouvé en son sein des hommes prêts à jouer son jeu.<sup>39</sup> C'est dans cette perspective qu'il accorda son soutien à Abba Siddick, Ahmed Acyl, Goukouni Weddeye et au sudiste Kamougue Wadal. En visite en France au mois de juillet 1978, Abdessalam Jalloud, numéro deux de la Jamahiriya Libyenne, avait confirmé que son pays est un acteur incontournable du conflit tchadien avant que Kadhafi ne le

<sup>34</sup> Buijtenhuys, *Tchad : le FROLINAT*, p. 112.

<sup>35</sup> Saleh, *Tchad : des rebelles aux seigneurs*, p. 44.

<sup>36</sup> Le guide de la révolution libyenne n'a jamais supporté la présence de la France colonisatrice en Afrique noire en général et particulièrement au Tchad qu'il considérait (bande d'Aouzou) comme une partie naturelle de son territoire. Ce sentiment a toujours créé une tension perceptible entre les différents présidents français et Mohammed Kadhafi. Malheureusement les événements connus sous le nom de « printemps arabe » vont donner l'occasion aux Français de profiter de cet imbroglio pour commettre l'assassinat de l'un des plus audacieux chefs d'Etat Africain en 2011.

<sup>37</sup> R.Otayeh, *La politique Africaine de la Libye*, Paris, Karthala, 1987, p.18.

<sup>38</sup> R.Otayeh, « La Libye face à la France au Tchad : qui perd gagne ? », *Politique Africaine*, n°16, 1984, p67

<sup>39</sup> Saibou Issa, « L'impact de la crise tchadienne sur le Nord-Cameroun, (1979-1982) », Mémoire de Maîtrise en Histoire, Université de Yaoundé I, 1994, pp.17-19.

confirme, avertissant que toute solution au Tchad qui n'aura pas l'accord du Guide serait vouée à l'échec<sup>40</sup>.

Promouvoir l'arabisme au Tchad tel peut être résumé la deuxième prétention du Guide. Dans l'esprit du dirigeant libyen. Il s'agissait de valoriser la dimension arabe au Tchad.<sup>41</sup> Un autre pays dont l'influence sur le Tchad avérée est le Nigéria.

### **1.3- Le Nigéria**

Au Tchad, le Nigéria poursuivait divers intérêts. Il faut noter qu'entre les populations de l'Etat de Bornou au Nigeria et celles du Kanem au Tchad, existaient depuis des siècles, des liens inter-ethniques. C'est au nom de ces liens que le Nigéria parraina les Forces armées occidentales. D'un autre côté, le Nigeria désirait s'affirmer dans la région en même temps qu'il avait des visées sur le potentiel du Kanem, les eaux du Lac Tchad et le Marché tchadien<sup>42</sup>. Les discours des belligérants des guerres civiles tchadiennes visaient, le plus souvent, à séduire ces soutiens internationaux. Dans son programme, le FROLINAT promettait "la terre à ceux qui la cultivent", alors que ses forces étaient composées de nomades.

C'est ainsi que le Nigeria effectua son entrée officielle sur la scène tchadienne. Elle correspond à une volonté politique, mais aussi à des intérêts économiques. Les motivations ne manquaient donc pas au Nigeria pour vouloir jouer un rôle plus actif au Tchad. L'on signale d'ailleurs que les intérêts nigériens n'étaient pas uniquement d'ordre national, mais également d'ordre local. Entre la politique de la province nigérienne du Bornou et celle du Kanem existaient des liens interethniques puissants qui font peu de cas des frontières internationales et certains lobbies commerciaux de Maidiguri, la capitale du Bornou, jouèrent parfois leur propre carte dans le jeu tchadien en 1979.<sup>43</sup>

Dès le début, l'ingérence des pays frontaliers a été manifestée, soit par ambition impériale (Libye ou Soudan), soit par crainte d'éventuels effets en retour sur leur territoire (Soudan, Nigeria, Libye). Mais aucun voisin n'a réussi à trouver une issue à la crise. Aucune puissance n'a tiré de durables avantages d'une intervention dans la crise. La Libye a ainsi soutenu alternativement, et avec les mêmes déconvenues, Malloum et Habré. Les pays africains n'étaient pas les seuls à s'ingérer dans les conflits qui ont ensanglanté le Tchad. Par ailleurs la France s'est ingérée dans cette guerre selon ses intérêts.

<sup>40</sup> .Otayeh, *La Politique Africaine*, 1987, p. 187.

<sup>41</sup> *Ibid.*

<sup>42</sup> Issa, "L'impact de la crise tchadienne", p.18.

<sup>43</sup> Buijtenhuys, *Tchad : le FROLINAT*, p. 125.

## 2 L'ingérence de la puissance étrangère

Étant donné qu'il n'y a de philanthropie de Relation Internationale, l'ingérence d'une puissance occidentale a présidé par la recherche de ses propres intérêts

### 2.1- La France

Il serait exagéré de dire que Hisseine Habré était devenu premier ministre uniquement grâce au soutien diplomatique du président Nimeiry du Soudan. L'on ne peut nier que le soutien de Nimeiry fut très utile pour les Forces Armées du Nord dirigées par Hisseine Habré. L'omniprésence de la France dans les différentes guerres civiles tchadiennes peut être divisée en plusieurs périodes. Dès 1960, la politique française est dominée par la nécessité de maintenir au gouvernement un ardent défenseur des intérêts français, à partir de 1990. L'ombre de la France est quasiment permanente tout au long de l'histoire du Tchad. Cette présence a pour base les accords militaires signés entre les deux pays au lendemain de l'indépendance du Tchad<sup>44</sup>. Les mobiles de la présence française au Tchad ont évolué dans le temps selon que de nouvelles donnes entrent en jeux.

Au Tchad, la France fait preuve d'opportunisme. Elle souhaite maintenir au pouvoir les Sudistes francophones et présumés francophiles, plutôt que de courir le risque de voir s'installer un régime où les musulmans auraient pu attirer le Tchad vers d'autres influences.<sup>45</sup>

En fait, les Français ont souvent accompagné les changements à la tête de l'Etat tchadien jusqu'à la dernière minute : le coup d'Etat contre François Ngarta Tombalbaye. La mise à l'écart du général Malloum, et le renversement de Hisseine Habré ont, chacun dans des circonstances propres, démontré que les décideurs français savaient faire preuve de réalisme lorsque leur client avait perdu la mainmise, même si leur revirement tardif se révélait souvent coûteux en vies des Tchadiens.<sup>46</sup>

Des ex-colonies françaises si l'on excepte le Djibouti, le Tchad est sûrement le pays où l'armée française s'est le plus investie. Pour prêter main forte aux pouvoirs en place, beaucoup de missions vont être menées. La première qui s'étala de 1969-1971, appelée opération *Limousin*, qui consista à anéantir la rébellion du Frolinat.<sup>47</sup> En 1969, Tombalbaye demanda l'aide française parce qu'il estima que certaines localités du Chari Baguirmi et du Guéra sont

<sup>44</sup> G. Diguimbaye et Robert Langue, *L'essor du Tchad*, Paris, PUF, 1969, pp. 86-87.

<sup>45</sup> Michalon cité par R Buijtenhuijs, *Le FROLINAT et les révoltes populaires au Tchad*, p. 95.

<sup>46</sup> Pour le seul mandat de Hisseine Habré, le rapport de la commission d'enquête sur les crimes et les détournements, publié en mai 1992 fait état de 40000 victimes.

<sup>47</sup> R. Buijtenhuijs, "Les interventions militaires françaises : le cas du Tchad", in Daniel Bach A Kirk-Green (ss dir) *Etats et Sociétés en Afrique Francophone*, Paris, Economica, 1993, pp. 237-238.

très menacées<sup>48</sup>. Avec la montée en puissance de la rébellion tchadienne, la France ne pouvait pas intervenir du simple fait que l'«abandon d'un seul gouvernement «légal» africain aurait suffi pour que la France perde sa crédibilité auprès de l'ensemble des dirigeants de l'Afrique noire et partant la place à laquelle elle pouvait légitimement aspirer sur la scène politique mondiale»<sup>49</sup>. Aux yeux des Français, c'est le premier exemple offensif anti insurrection qui soit réussi<sup>50</sup>.

La deuxième mission appelée Opération *Mantao* avait commencé en 1978 pour prendre fin en 1980. Elle a consisté cette fois-ci à barricader la menace libyenne. La rébellion tchadienne étant affaiblie par la mission précédente. La Libye a en effet occupé la bande d'Aouzou en 1973. La France a mal gobé cet envahissement qui venait remettre en cause son hégémonie au Tchad.

La présence la plus importante est déployée à travers l'opération Epervier, rattachée au Ministère français de la Défense. Cette opération, la plus longue des opérations extérieures françaises<sup>51</sup> débutée en 1986 et modifiée en 2014 pour devenir Barkhane, est emblématique de l'importance du Tchad pour l'armée française<sup>52</sup>. Initialement mise en place pour prêter main forte au régime d'Hisseine Habré face à l'avancée libyenne, elle annonce comme objectif la «stabilisation» du pays, le renforcement du dispositif dissuasif et la protection des ressortissants français. Alors que le mandat initial n'est plus d'actualité, Epervier est maintenue avec un «statut singulier» : en l'absence d'un accord de défense qui pourrait justifier la création d'une base permanente sur le territoire tchadien, seul un accord de stationnement, établi en 1990 et conclu pour une durée indéterminée, complète l'accord de coopération technique de 1976<sup>53</sup>. Il y a eu bien d'autres missions françaises au Tchad et tout ceci montre l'intérêt géostratégique de la présence militaire française sur le territoire tchadien.

L'affaire Claustre est la deuxième raison de l'ingérence de la France dans les affaires tchadiennes. En effet, le 21 avril 1974, Hisseine Habré prend en otage trois Européens : l'anthropologue Françoise Claustre, le mécanicien Marc Combe et le Docteur Staewen. Les deux premiers sont Français et le dernier est Allemand<sup>54</sup>. Au cours de négociations, Habré kidnappa encore le commandant Galopin qu'il a considéré comme un bourreau au service de

<sup>48</sup> *L'Afrique et l'Asie*, n°85-86, 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> trimestre, 1969, p.40.

<sup>49</sup> Buijtenhuijs, « Les interventions militaires », p.238.

<sup>50</sup> <http://www.fncv.com/biblio/conflits/autres/pays/tchad/>, consulté le 05 avril 2022.

<sup>51</sup> Elle a durée plus de 28 ans.

<sup>52</sup> *Survie, Élections en Françafrique Congo, Djibouti, Tchad, Gabon La coopération Militaire Française Au Service des dictateurs*, 1<sup>er</sup> Avril 2016, p.38, disponible sur <http://survie.org/>, consulté le 20 avril 2022.

<sup>53</sup> *Ibid.*

<sup>54</sup> Garondé Djarma, *Témoignage d'un militant du frolinat*, Paris, L'Harmattan, 2003, pp.122-139.

Tombalbaye. Après sa condamnation par un tribunal populaire le 4 avril 1975, il est exécuté par les rebelles.<sup>55</sup>

Tellement cette affaire a été médiatisée par les journaux français et internationaux, quelle a donné un certain poids à la rébellion du Frolinat qui est devenue très exigeante. De par son omniprésence au Tchad, la France a pesé de tout son poids sur son évolution politique. Favorisant et soutenant en premier lieu le Sud dit « Tchad utile », elle va changer de position. Ce revirement de la politique française trouve sa justification dans le discours de Giscard d'Estaing lors d'une conférence de presse le 16 février 1979, quand il déclara que « il y a des Tchadiens du Nord auxquels une place suffisante n'a pas été faite jusqu'ici dans la vie courante de l'Etat »<sup>56</sup>. Un tel discours fut de nature à exacerber le clivage Nord-Sud au Tchad. L'année 1979 est marquée par la guerre civile, et le début du règne des Nordistes.

Les faits historiques relèvent que les années 79 et 80 restent dans l'histoire du Tchad comme celles au cours desquelles le pays s'enforça dans ses contradictions. Les efforts de paix ont systématiquement tous échoué. En février, l'accord qui avait été signé à Khartoum par le général Malloum et Hisseine Habré vole en éclat. Cette guerre fut l'une des principales raisons de la migration tchadienne vers la République Centrafricaine. Il a semblé nécessaire d'analyser et examiner les mobiles de la migration tchadienne vers la RCA.

### **III-MOBILES DE LA MIGRATION TCHADIENNE VERS LA REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE**

Le phénomène migratoire a pris, au fil des décennies, une ampleur telle que l'on peut y voir une manifestation sociale globale. Cette notion de migration se définit par la mobilité collective, volontaire ou forcée des hommes sur des grandes distances.<sup>57</sup>

L'Afrique centrale reste un espace d'exclusion et d'accueil des réfugiés. C'est ce qui justifie le choix de la République Centrafricaine comme terre d'accueil par de nombreux émigrés et réfugiés des pays d'Afrique centrale (Guinée équatoriale, Cameroun, Tchad, RDC Congo) ; de l'Afrique orientale (Soudan, Ethiopie) ; de l'Afrique Australe (Burundi, Rwanda) ; de l'Afrique Occidentale (Nigeria, Togo, Cote d'Ivoire, Ghana).<sup>58</sup>

Au Tchad, les guerres civiles de 1979, 1980, 1982 puis le changement du régime en décembre 1990 ont provoqué le départ massif de milliers des Tchadiens vers plusieurs pays

---

<sup>55</sup> *Ibid.*

<sup>56</sup> *Ibid.* pp.263-264.

<sup>57</sup> C. Jaffrelot, C. Lequesne et al, *L'enjeu mondial : les migrations*, Paris, Presse de la Fondation nationales des sciences politiques, 2009, p.11.

<sup>58</sup> <http://www.codesria.org>, consulté le 25 avril 2022

africains dont la République Centrafricaine. Il y a une seule chose commune à tous les réfugiés : fuir d'abord les menaces et ensuite se mettre à l'abri. A ce titre, les pays voisins surtout les plus proches constituent les principaux lieux de refuge. Il est important voir même nécessaire de démontrer dans cette partie comment, l'instabilité politique du pays et les conditions socio-économiques ont mis bon nombre de Tchadiens sur le chemin de l'exil.

### **1- L'instabilité politique du Tchad**

Dès les premières heures de l'indépendance du Tchad obtenue en 1960, Tombalbaye son premier président engagea une politique répressive, il lança un emprunt national obligatoire suivi de mesures fiscales à payer l'année d'après<sup>59</sup>. Cette politique menée par le président Tombalbaye n'est pas appréciée par la population, ce qui engendra des mécontentements dans tout le pays. Un affrontement éclata au Guéra (Centre du Tchad), gagna ensuite le Ouaddai en 1967 avant de s'entendre au BET (Borkou, Ennedi, Tibesti). Une organisation rebelle vit le jour au Soudan (Frolinat).<sup>60</sup> Ce mouvement fut très rapidement soutenu par le colonel Kadhafi, arrivé au pouvoir le 1<sup>er</sup> septembre 1969 en Libye.<sup>61</sup> Ainsi, commence un long cycle de guerres qui émaille l'histoire du Tchad. Ces opérations étaient à l'origine du déplacement de toutes populations des régions précitées qui prirent le chemin de l'exil.<sup>62</sup>

Au regard de ce qui précède, la fin du régime de Tombalbaye ne mit pas terme à cet exode tchadien vers des pays africains les plus proches du Tchad. Les régimes politiques qui s'étaient succédés de 1975 à 1990 ne font qu'accélérer ce mouvement migratoire et en raison de la situation politique, socioéconomique et culturelle du Tchad, ces migrations n'ont jamais cessé. Le 13 avril 1975, Ngarta Tombalbaye ne contrôlant plus la situation du pays, fut tué par suite d'un coup d'Etat.<sup>63</sup>

L'arrivée au pouvoir du président Félix Malloum en 1979 fut caractérisée par l'incompréhension entre lui et Hisseine Habré son premier ministre. Cette épreuve de force était l'aboutissement d'une tension très vive entre les deux hommes sur l'interprétation de la charte fondamentale qui, en attendant les élections, allait tenir lieu de constitution.<sup>64</sup> Le président Félix Malloum et son premier ministre se reprochaient mutuellement de ne pas la respecter et l'activité du pays fut bloquée en 1978. Ces malentendus avaient malheureusement abouti à des violents combats le 12 février 1979 au lycée Félix Eboué. Le chaos s'était donc instauré dans

---

<sup>59</sup> *Ibid.*

<sup>60</sup> T.Lemoine, *Tchad 1960-1990, Trente années d'indépendance*, Paris, Lettre du Monde, 1997, p.32.

<sup>61</sup> *Ibid* p.32.

<sup>62</sup> Djékadom, "Guerres civiles", p.43

<sup>63</sup> Kameni, "Les enfants soldés", p.74.

<sup>64</sup> *Ibid*, p. 75

la capitale tchadienne, c'est ainsi que des milliers de populations en provenance de N'Djamena et d'autres villes ont fui le pays en directions des autres pays africains les plus proches, notamment le Cameroun et la République Centrafricaine.<sup>65</sup>

La guerre civile de 1979 a fait trop de dégâts dans la capitale, dans certaines villes et provinces du pays. Des milliers des personnes ont fui le pays pour se mettre à l'abri dans certains pays africains. L'instabilité politique du pays est l'un des mobiles de la migration tchadienne vers la République Centrafricaine.

Le traumatisme et la peur se lisent sur leurs visages, ils ont fui le Tchad par peur d'être tués. Sur la route, ils ont été témoins de violences atroces de tout genre. Certains ont perdu les membres proches de leurs familles, d'autres ont tout laissé derrière eux sans savoir quel sort les attend de l'autre côté de la frontière.<sup>66</sup> Lors d'un entretien, Moïse Madjidanim témoin et victime de la guerre civile de 1979 explique en ces termes :

Cette guerre fut l'une des terribles choses que je n'ai jamais vu de toute ma vie. Comme nous habitons dans une cour commune, mon père, mes oncles paternels ainsi que nos locataires furent tués sous nos yeux devant maman. C'était terrible. Heureusement que ma maman nous a cachés mes petits frères dans un cabaret à 3003 mètres de chez nous. Nous avons quitté la capitale à temps sinon nous aurons tous été tués<sup>67</sup>.

La guerre civile de 1979 est à l'origine de la migration des Tchadiens vers la République Centrafricaine. Cette guerre a fait beaucoup de dégâts dans les familles et foyers. D'après Josué Mbaïrebé témoin et victime de la guerre explique que

Nous avons fui le Tchad avec mes petits frères parce que nos parents ont été tués. Les hommes musulmans armés jusqu'aux dents à bord d'un véhicule ont fait irruption dans notre cour et ont brutalisé tout le monde. Après opposition de nos parents, ils ont ouvert le feu sur eux. Nous avons été torturés par ces hommes pendant plusieurs heures tout simplement parce que nous pleurons nos parents et de surcroît Sudistes. Traumatiser par cette situation nous avons quitté le pays pour être des massacrés<sup>68</sup>.

Josué explique clairement que la guerre de 1979 a laissé beaucoup de cicatrices dans leurs cœurs. Leurs parents étaient tués, ses frères et lui ont été torturés parce qu'ils sont originaires du Sud. Cette guerre a fait tant des victimes et tant de dégâts. Et l'on voyait clairement une haine envers les Sudistes (Chrétiens), les signes des divisions étaient visibles.

La situation du pays se détériore de manière inquiétante. Les signes de division sont de plus en plus visibles au fur et à mesure que le conflit perdure. La violence, les massacres, l'insécurité amènent les uns à se méfier et entreprendre une large action de repli identitaire dans un esprit de division territoriale et les autres dans une crise de leadership au sein de la rébellion à s'émietter de plus en plus. Le Sud observe un mouvement de repli de ses ressortissants de

<sup>65</sup> Buijtenhuijs, *Tchad : le FROLINAT*, p.74.

<sup>66</sup> HCR, "Rapport d'évaluation rapide des retournés tchadiens de la RCA vivant au sud du Tchad", novembre 2014.

<sup>67</sup> Moïse Masra, 70 ans, migrant de retour, N'Djamena, entretien du 20 octobre 2021.

<sup>68</sup> Josué Mbaïrebé, 75 ans, migrant de retour, N'Djamena, entretien du 20 octobre 2021.

tous les coins du Tchad formant ainsi une entité géographique et politique plus ou moins mieux organisées pour survivre à la guerre. La partie Nord vit presque le contraire du cas de la région méridionale<sup>69</sup>

Le Tchad est cloisonné en clivage ethnique, le clan, la tribu, la région, sont devenus les bases de l'identité politique. L'année 1979 marque le seuil de la guerre tchado-tchadienne. Au fur et à mesure que les choses évoluent, prennent de l'ampleur et la situation ne fait que s'aggraver.

## 2- La situation socio-économique défavorable

Pour aborder cette partie, il paraît intéressant de citer M. Berry qui note que : ‘‘loin d'être un catalyseur permettant d'amorcer un changement bénéfique, la guerre civile laisse également derrière elle un héritage durable de pauvreté et de misère’’<sup>70</sup>. Sur cette même lancée, un rapport de la Banque Mondiale sur le Développement Humain précise que le Tchad est un pays pauvre, très pauvre.<sup>71</sup> Ce rapport avait retenu trois critères classant 162 pays sur l'échelle de l'indicateur du développement humain : l'espérance de vie, le niveau d'éducation et le revenu réels. Or, au Tchad, se trouvait à la 147<sup>e</sup> position.<sup>72</sup> Ce rang permet de comprendre que la cause originelle du conflit interminable ou de cette pauvreté était due à l'échec du développement économique. Cette affirmation est soutenue par M. Berry : ‘‘les pays où le développement est en panne, courent le risque immense d'être pris dans l'engrenage d'une guerre sans fin, ruineuse pour l'économie’’<sup>73</sup>.

Dans le contexte de cette étude, il est indispensable de définir le concept de pauvreté, élément déterminant de la migration tchadienne en République Centrafricaine. La pauvreté est selon Paul Ango Ela, un ensemble de privations qui se manifeste par l'insuffisance des revenus, l'insuffisance ou mauvaise qualité de l'alimentation, la difficulté d'accès à l'éducation et aux soins de santé.<sup>74</sup>

En conséquence à cause de cette situation défavorable, les Tchadiens avaient quitté leur pays pour tenter leur chance ailleurs. C'est ce que soulignaient le plus souvent nos interlocuteurs lorsque nous posions la question de savoir pourquoi ils avaient quitté le pays ? La majorité de nos informateurs évoquent la misère, la pauvreté et le manque d'avenir propice

<sup>69</sup> G.G. Nogthe, *Le conseil supérieur militaire et exercice du pouvoir*, N'Djamena, Al-Moun1, 2008, p.90.

<sup>70</sup> M Berry, *Briser la spirale des conflits : guerre civile et politique de développement*, Paris, Nouveaux Horizons, 2005, p.38.

<sup>71</sup> *N'Djamena hebdo*, n°197, 24 août 1995, p.2.

<sup>72</sup> *Ibid.*

<sup>73</sup> Berry, *Briser la spirale des conflits*, p.13.

<sup>74</sup> P. A. ELA, *La préservation des conflits en Afrique Centrale*, Paris, Karthala, 2001, p.80.

qui les poussent à immigrer. Pour cette majorité, ce n'est pas seulement la guerre qui les a obligés de quitter le Tchad, mais les raisons évoquées sont fondamentales. C'est dans ce sens que Léon Djimasra expose les raisons de son immigration en la République Centrafricaine "J'avais d'abord effectué mon aventure au Cameroun en 1976 pour être rapatrié en 1979 au Tchad. A la même année j'avais quitté mon village pour la RCA. La situation socio-économique défavorable ne m'a pas laissé le choix. J'étais donc obligé d'immigrer en RCA pour une meilleure condition de vie."<sup>75</sup>

Cette déclaration montre les Tchadiens qui avaient immigré en RCA, n'étaient pas allés seulement parce qu'il y avait la guerre au Tchad. "J'avais quitté le Tchad pour la République Centrafricaine dans le but d'améliorer ma situation sociale longtemps défavorable, malgré plusieurs efforts consentis et qui n'aboutissaient pas au changement"<sup>76</sup>. Selon eux, la migration est considérée comme un palliatif.

Eu égard au vécu quotidien du peuple tchadien, on peut dire que le Tchad se trouvait doté d'un Etat particulièrement mal géré. Ce constat semble évident à travers tout ce qui s'était passé dans le sens de la gestion du pays. Puisque le système "économique et financier est totalement désorganisé. L'Etat n'arrive pas à assurer ses fonctions traditionnelles. Il est au bord de la banqueroute (...) La fraude se fait au grand jour sans que personne ne puisse l'empêcher"<sup>77</sup>.

La majorité des Tchadiens de retour de la République Centrafricaine, n'avaient pas quitté le pays seulement à cause de la guerre civile, mais ils avaient évoqué les raisons fondamentales de leur départ du pays. C'est le cas de Moussa Abdoulaye qui :

J'avais quitté le Tchad pour la République Centrafricaine non seulement à cause de la guerre civile mais de ma situation sociale et économique très défavorable. J'étais un commerçant, malgré mes multiples efforts consentis, cela n'aboutissant à rien. J'ai donc décidé de quitter le pays pour tenter ma chance ailleurs, afin de changer ma condition de vie.<sup>78</sup>

Pour tous les peuples du monde, les actions visant à alléger les souffrances et à améliorer les conditions de vie des démunis ont toujours existé. Partie de la solidarité familiale pour s'étendre au développement des mouvements caritatifs, l'histoire de l'assistance humanitaire est le plus souvent indissociable de celle de la pauvreté ou des souffrances.

En effet parlant de guerre, de nombreuses personnes ont fui les violences et abandonné leur lieu de résidence habituelle pour aller à la recherche de refuge. Au-delà des secours

<sup>75</sup> Léon Djimasra, 75 ans, migrants de retour, N'Djamena, entretien du 20 octobre 2021.

<sup>76</sup> Madjidanim Madjinagr, 70 ans, migrant de retour, N'Djamena entretien du 19 octobre 2021.

<sup>77</sup> Commission Nationale chargée de la préparation de la conférence nation, N'Djamena, juillet, 1992, p.8.

<sup>78</sup> Moussa Abdoulaye, 71 ans, commerçant, N'Djamena, entretien du 15 octobre 2021.

apportés aux victimes directes de conflits, il a fallu mettre sur pied des mécanismes de protection et d'assistance aux personnes qui fuient les conflits.

En somme, le sujet portant sur guerres civiles et mouvements migratoires des Tchadiens entre le Tchad et la République Centrafricaine est fondamentalement motivé par la présence indésirable des Tchadiens en RCA. Les causes de la migration tchadienne sont multiples et variées. Celles-ci sont liées aux guerres civiles et aux conditions socio-économiques défavorables du pays. La migration a été à la fois individuelle et collective, comme le désir d'améliorer exclusivement le niveau de vie de sa communauté de base. Particulièrement pour les Tchadiens, l'émigration n'est pas seulement économique individuelle et temporaire, mais elle tend à devenir familiale.

Le constat montre que ce sont les familles entières qui émigrent à la recherche d'une vie meilleure. Le Tchad a vécu au rythme des sécheresses à répétition et des guerres civiles de 1979 à 1982. Les guerres et les sécheresses jettent en exil une grande partie de la population tchadienne vers les pays voisins dont la Centrafrique. Cette analyse fera l'objet du chapitre suivant.

**CHAPITRE II : L'ACCUEIL RESERVE AUX MIGRANTS TCHADIENS EN  
REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE DE 1979-2013**

Partout dans le monde et au fil des siècles, les sociétés ont accueilli des étrangers apeurés et épuisés victimes de violence et de la persécution. La tradition humanitaire de l'asile est souvent évoquée par les chaînes de télévision, alors que les guerres et les persécutions à grande échelle produisent des millions de réfugiés et des déplacés internes. Pourtant, les individus continuent à fuir les menaces qui pèsent sur leur vie et leur liberté. Protéger les réfugiés, c'est manifester sa solidarité en faveur des personnes les plus menacées au monde tout en trouvant des réponses aux défis auxquels elles sont confrontées.

Ce chapitre examine et analyse l'accueil réservé aux migrants tchadiens ayant fui la guerre de 1979 en RCA. En effet la guerre civile de 1979 opposant le président Felix Malloum et son premier Hisseine Habré, avait fait tant de victimes, tant de dégâts obligeant de nombreux Tchadiens à quitter la capitale et certaines provinces du Tchad pour prendre le chemin de l'exile. Ils ont fui le pays pour se mettre à l'abri des barbaries. Ils s'installèrent dans certains pays africains proches et en particulier la République Centrafricaine. Ce chapitre fait un examen des dispositifs d'accueil de protection et d'assistance aux migrants tchadiens en République Centrafricaine, leur insertion et ingérence dans la politique centrafricaine.

## **I- LES DISPOSITIFS D'ACCUEIL DE PROTECTION ET D'ASSISTANCE AUX MIGRANTS TCHADIENS EN RCA**

N'étant pas en sécurité dans leur pays d'origine à cause de l'instabilité politique, des guerres intestines, des conflits intercommunautaires et les conditions sociopolitiques, bon nombre de Tchadiens ont pris le chemin de l'exile en 1979 pour demander refuge en République Centrafricaine. L'instabilité politique au Tchad est l'élément déclencheur de la migration tchadienne vers la République Centrafrique.<sup>1</sup> La situation du pays a détériorée de manière inquiétante, les signes de division étaient de plus en plus visibles et au fur à mesure que le conflit perdurait, la violence, les massacres, l'insécurité amenaient les uns à se méfier des autres. Le traumatisme et la peur se lisaient sur leurs visages, ils étaient témoins de violences de tout genre et avaient perdu les membres proches de leurs familles ; c'est pourquoi ils ont fui le pays pour demander refuge en République Centrafricaine.<sup>2</sup> A cet effet et d'après les collectes des données dans les sites abritant les migrants tchadiens de retour de la République Centrafricaine, Annour Oumar témoin et ancien déplacé de guerre explique la raison pour laquelle ils ont fui la guerre de 1979 et leur accueil en RCA en ces termes

---

<sup>1</sup> T. Fils Djimasngar, "Migration et insécurité alimentaire des ménages urbains à Goré au sud du Tchad", Mémoire de Master en Géographie, Université de Maroua, 2020, p.45.

<sup>2</sup> Kassambara, "Vie d'errance et crise identitaire", p.622.

Nous avons fui le Tchad avec mes petits frères pour se rendre en RCA parce que nos deux parents ont été tués sous nos yeux pendant cette guerre. Nous n'avons jamais vue une chose aussi horrible. Les hommes armés jusqu'aux dents à bord d'un véhicule ont fait irruption dans notre cour et ont commencé par tout saccager. Après opposition de nos parents, ils ont ouvert le feu sur eux. Nous avons été torturés par ces hommes tout simplement parce que nous pleurons nos parents, traumatisés par cette situation mes frères et moi avons fui pour se mettre à l'abri des toutes ces barbaries en République Centrafricaine. Une fois arrivée là-bas, nous avons été accueillis par les autorités centrafricaines, par les Tchadiens commerçants vivant en RCA depuis de longues dates et par les Organisations internationales. Les autorités centrafricaines nous ont protégé et assisté dans différents domaines comme les textes juridiques de leur pays indiquent : « le droit d'asile est accordé aux étrangers », les textes ont pour finalité la protection et l'assistance.<sup>3</sup>

Annour Oumar veut faire savoir à travers cette explication, que la guerre civile de 1979 a été très néfaste dans leur vie. Elle leur a laissé les cicatrices. Ils étaient témoins de toute violence et comme n'ayant pas de parents, ils étaient obligés de quitter la capitale pour se rendre en République Centrafricaine afin de rester loin des massacres. Il serait intéressant de présenter le cadre juridique de la République Centrafricaine.

### **1- Cadre juridique de la République Centrafricaine**

Lorsque des gouvernements ne veulent pas ou ne peuvent pas protéger leurs citoyens, des individus sont parfois confrontés à des violations et sont contraints de quitter leurs foyers et souvent même leurs familles pour trouver refuge dans un autre pays. Les gouvernements des pays d'origine n'assurant plus, par définition, la protection des droits fondamentaux des réfugiés, la Communauté Internationale intervient pour veiller à ce que ces droits soient respectés.<sup>4</sup> C'est dans cet esprit que fut élaborée la convention de Genève.

La convention de Genève de 1951 et son protocole de 1967 relative au statut des réfugiés définissent le terme réfugié et établissent des normes minima en ce qui concerne le traitement des personnes reconnues comme des réfugiés. Cette convention rédigée au lendemain de la seconde guerre mondiale relative au statut des réfugiés définit

Un réfugié, est comme une personne qui craint avec raison d'être persécutée du fait de race, sa religion, sa nationalité, son appartenance d'un certain groupe social ou ses opinions politiques ; une personne qui se trouvant hors de son pays d'origine dont elle a la nationalité et ne peut ou ne veut se réclamer de la protection de ce pays ou y retourner. Cette personne doit être protégée, assistée et secourue.<sup>5</sup>

C'est dans ce sens que la convention de l'Organisation de l'Unité Africaine) (OUA) régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique, adoptée par la conférence des chefs d'Etats lors de la Sixième Session ordinaire a vu le jour. Cette convention élargit la

<sup>3</sup> Annour Oumar, 65 ans, migrant de retour, N'Djamena, entretien du 30 juillet 2022.

<sup>4</sup> Abderamane Mahamat "Sensibilisation sur le dialogue interculturel entre les communautés locales et la communauté des réfugiés centrafricains résidant dans les camps de Goré au sud du Tchad", Mémoire de Master en Relations Internationales, IRIC, 2015, p. 35.

<sup>5</sup> Article 1 de la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés.

définition de la Convention de Genève de 1951 pour y inclure une considération plus objectivement fondée à savoir :

Toute personne qui du fait d'une agression, d'une occupation extérieure, d'une domination étrangère ou événements troublant gravement l'ordre public dans une partie ou la totalité de son pays d'origine ou du pays dont elle a la nationalité est obligée de quitter sa résidence habituelle afin de bénéficier d'une protection, de l'assurance et de sécurité dans un autre pays.<sup>6</sup>

Les pays qui mettent en place une politique visant à faire face aux arrivées des réfugiés, qui adhèrent à la Convention de Genève de 1951 et son protocole de 1967, qui adoptent une législation nationale sur l'asile, sont généralement encouragés. Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés joue un rôle très important en conseillant les Etats au sujet des normes internationales en matière de protection des réfugiés à prendre en compte l'élaboration de la législation nationale.

C'est ainsi que la République Centrafricaine, fidèle à ses engagements, a ratifié les Conventions (1951-1969) relatives au statut des réfugiés. Tout d'abord, il faut noter que la RCA a adopté divers instruments juridiques sur le plan national, régional et international, dans le domaine de la promotion et de protection des droits de l'homme.

En effet, la République Centrafricaine reconnaît, dans son article 4 de la constitution, l'existence des droits de l'Homme comme base de toute communauté humaine, de la paix et de justice dans le monde. Le droit d'asile est accordé aux étrangers dans les conditions déterminées par la loi.<sup>7</sup> Le Décret n° 1968/279 du 1968 fixe les conditions de délivrance de cartes d'identité et titre de voyage aux réfugiés en République Centrafricaine fut adopté. Ce décret a été adopté dans le but de procéder à l'identification des réfugiés des diverses nationalités ayant trouvé asile sur le territoire de la Centrafrique.<sup>8</sup> Après avoir présenté le cadre juridique de la République Centrafricaine, il est important de montrer le rôle de la Commission Nationale pour les Réfugiés.

## **2- La Commission Nationale pour les Réfugiés (CNR)**

Au moment douloureux de la guerre civile tchadienne de 1979, de nombreux tchadiens qui ont fui le pays étaient accueillis en République Centrafricaine par la Commission Nationale pour le Réfugiés (CNR), ainsi que par leurs compatriotes les ayant précédés dans ce pays d'accueil.

<sup>6</sup> [https:// www.ohchr.org/fr/instruments](https://www.ohchr.org/fr/instruments) -mechanism/instruments/protocol-relating-status-refugies, consulté le 05 juin 2022.

<sup>7</sup> Article 4 de la constitution de la République Centrafricaine de 1968 portant sur le droit d'asile accordé aux étrangers.

<sup>8</sup> Décret 1968/279/ 1968 fixant les conditions de délivrance des cartes d'identité et titre de voyage aux réfugiés en République Centrafricaine.

Vu la Convention de Genève de 1951 et son de protocole 1967 relatifs au statut des réfugiés, vu la Convention de l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA) de 1969, régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique, la Commission Nationale pour les Réfugiés (CNR), une agence centrafricaine à vue le jour. Cette Commission dispose d'un organe exécutif et un secrétariat général.

En matière des politiques sur les réfugiés, la Commission instruit et décide sur toutes les demandes concernant l'asile politique, l'autorisation de transit, la délivrance des cartes d'identité et titre de voyage. Elle jouit du droit de révocation. Elle fait délivrer par les institutions centrafricaines compétentes tous les actes et documents nécessaires à l'organisation de l'accueil et à la solution aux problèmes des réfugiés. Cette commission a pour missions :

- Etudier et proposer au gouvernement centrafricain des mesures susceptibles d'améliorer les conditions de vie des réfugiés et des personnes déplacées à l'intérieur du pays ;
- Mettre en application les instruments juridiques internationaux et les lois nationales relatives aux réfugiés et rapatriés ;
- Connaitre toutes les questions relatives aux réfugiés et demandeurs d'asile ;
- Encourager, faciliter et organiser l'accueil des réfugiés. A cet effet, elle doit collaborer avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés que le retour se fasse dans les meilleures conditions de sécurité et de dignité possible,
- Assurer la protection et assistance des réfugiés et des demandeurs d'asile.<sup>9</sup>

La Commission Nationale pour les Réfugiés est saisie sur requête des organismes et les services suivants : Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés, Police centrafricaine et Autorités préfectorales. Elle ouvre toute enquête auprès des instances nationales ou internationales afin de recueillir les informations nécessaires. Les décisions de la Commission sont communiquées au Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés qui les notifie aux intéressés. Cette Commission est rattachée au ministère de la Justice, au ministère du Travail et de Sécurité Sociale, au ministère de la Défense Nationale, au ministère de la Santé Publique, au ministère des Affaires Sociales.<sup>10</sup>

Elle est composée de deux sous- commissions ayant chacune un rôle bien déterminé. Il s'agit de la sous-commission de l'éligibilité qui est chargée d'étudier et de statuer sur les demandes des réfugiés. Et la sous-commission de recours, un organe indépendant qui se charge de connaitre toutes les questions relatives aux réfugiés et contester toutes les décisions de la

---

<sup>9</sup> Décret n°1983.278 de 1983, portant organisation et fonctionnement de la Commission Nationale pour les Réfugiés en République Centrafricaine.

<sup>10</sup> *Ibid.*

sous-commission d'éligibilité. Elle détermine le statut des réfugiés.<sup>11</sup> Il est d'une importance capitale de parler de l'aménagement des sites des migrants tchadiens en RCA.

### **3- L'aménagement des sites des migrants tchadiens en RCA**

L'instabilité sociopolitique suivie d'acte de violence et les conflits intercommunautaires au Tchad ont engendré la guerre civile dans ce pays. Dès les heures de son indépendance en 1960, le Tchad a vécu une instabilité sociopolitique sans précédent. Des crises politiques, conflits armés, insurrections armées, rebellions, problèmes sociaux (grèves, manifestation et banditisme etc) ont arboré l'histoire de cet Etat.<sup>12</sup> En 1979 le chaos s'était instauré dans la capitale, c'est ainsi que des milliers de populations ont fui pour se mettre à l'abri de la guerre dans les pays africains et en République Centrafricaine.<sup>13</sup>

Le gouvernement centrafricain a ouvert les camps de refuge à de nombreux tchadiens qui ont quitté leur pays à cause de la guerre. La République Centrafricaine est un pays hospitalier qui accueille les réfugiés venant de partout en Afrique. Les gens s'y sentaient comme chez eux et vivaient en parfaitement harmonie. Leur insertion se faisait rapidement et aisément sur les plans social et économique et professionnelle. De nombreux Tchadiens étaient installés dans les quartiers tels qu'Asmandjé, Boubou, Zafala de Bangui. Le gouvernement centrafricain a assuré leur protection et leur sécurité.<sup>14</sup>

Ils ont été assistés par les autorités centrafricaines et les Organisations Internationales à l'instar du Programme Mondial Alimentaire et le Haut -Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés. Dans les sites d'accueil la situation d'insécurité alimentaire restait précaire, le taux de malnutrition est plus élevé et la santé des enfants de moins de 0 à 5 ans est très inquiétante. C'est ainsi que les partenaires humanitaires se sont concentrés sur la promotion des programmes d'appui aux migrants tchadiens vivant en République Centrafricaine<sup>15</sup>.

Conscients que la culture maraîchère est la principale activité pour lutter contre L'insécurité alimentaire de personnes vulnérables touchées par la guerre de 1979, les terres ont été distribuées ainsi que les produits agraires.<sup>16</sup> A cela s'ajoutent la formation en couture, en savonnerie et en huilerie.<sup>17</sup>

---

<sup>11</sup> Décret n°1983.278 de 1983, portant organisation et fonctionnement de la Commission Nationale pour les Réfugiés en République Centrafricaine.

<sup>12</sup> Fils Djimasngar "Migration et insécurité alimentaire", p.35.

<sup>13</sup> R. Buijtenhus, *Tchad : le frolinat* p.74.

<sup>14</sup> Annour Oumar, 65 ans, migrant de retour, N'Djamena, entretien du 30 juillet 2022.

<sup>15</sup> Assalbye Prong, 50ans, gestionnaire financier du SECADEV de Goré, Goré le 17 août 2022.

<sup>16</sup> Blaise Djimadoum, 63 ans, migrant de retour, N'Djamena, entretien 03 août 2022.

<sup>17</sup> *Idem*.

Assurer la santé et la protection des réfugiés est un sujet qui préoccupe les autorités centrafricaines et les Organisations Internationales. C'est ainsi le HCR, le PAM et le gouvernement centrafricain sont intervenus dans les sites des migrants tchadiens en RCA dans les domaines de santé, de l'éducation, de l'eau potable, et nutrition des enfants et des femmes allaitantes.

**Tableau 2 : Appréciation par les migrants de l'accueil à eux réservé en RCA**

Accueil réservé aux migrants en RCA	Migrants de Goré		Migrants de Sido		Migrants de Gaoui	
	Effectif	Pourcentage	Effectif	Pourcentage	Effectif	Pourcentage
Très satisfaisant	17	34%	20	40%	23	46%
Satisfaisant	23	46%	25	50%	20	40%
Moyennement	10	20%	5	10%	7	14%
Total	50	100%	50	100%	50	100%

**Source :** Tableau réalisé à partir des données collectées sur le terrain

Le tableau précédent montre l'effectivité des ménages des migrants enquêtés sur l'accueil qui leur a été réservé lors de leurs séjours en République Centrafricaine. Lors des collectes des données, il en ressort que 34%, 40% et 46% des migrants respectifs de retour de la RCA disent avoir été très satisfaits de l'accueil que les autorités centrafricaines leur ont réservé, grâce à cet accueil leur insertion a été faite rapidement. 46%, 50%, 40% des migrants des trois sites respectifs affirment être satisfaits de l'accueil que le gouvernement et leurs frères tchadiens leur ont réservé en RCA, lors des événements douloureux de 1979 (guerre civile). Par contre 20% des migrants de Goré, 10% des migrants de Sido et 14% des migrants de Gaoui attestent être insatisfaits de cet accueil réservé en RCA car ils ont été sujet de violences de tout genre. Les migrants insatisfaits disent être torturés, violés et agressés par les centrafricains vivants aux alentours des camps pour prendre leurs biens.

**Tableau 3 : procédure d'acquisition des documents juridiques**

Procédure d'acquisition des documents juridiques	Migrants de Goré		Migrants de Sido		Migrants de Gaoui	
	Effectif	Pourcentage	Effectif	Pourcentage	Effectif	Pourcentage
Rapide	21	42%	19	38%	15	30%
Lente	29	58%	31	62%	35	70%
Total	50	100%	50	100%	50	100%

**Source :** Tableau réalisé à partir de données collectées sur le terrain

Le tableau ci-dessus montre le nombre des ménages de migrants enquêtés sur la procédure d'acquisition des documents juridiques. Il ressort de ce tableau que 42% des migrants de Goré, 38% des migrants de Sido et 30% des migrants de Gaoui attestent que la procédure d'acquisition des documents juridique en RCA fut rapide. Par contre 58% des migrants de Goré, 62% des migrants de Sido et 70% de migrants de Gaoui disent que la procédure d'acquisition des documents juridiques fut lente.

Après la mise au point, il serait à présent intéressant de jeter coup d'œil sur les dispositifs non gouvernementaux en matière de protection et d'assistance aux migrants tchadiens de la RCA.

## **II- LES DISPOSITIFS NON GOUVERNEMENTAUX EN MATIÈRE DE PROTECTION ET D'ASSISTANCE AUX MIGRANTS TCHADIENS EN RCA**

A côté des dispositifs mis en place par l'Etat centrafricain pour la protection et l'insertion des migrants tchadiens en République Centrafricaine, il existe d'autres dispositifs mis en place par les institutions internationales en charge des questions migratoires telles que : l'OIM, HCR et PAM.<sup>18</sup>

Pour élan de solidarité internationale vis-à-vis des réfugiés, l'ONU a créé des agences spécialisées en charge des questions d'aide humanitaire. Cette volonté d'apporter l'assistance et protection par l'ONU devient effective avec l'adoption du statut du HCR par la Résolution de l'Assemblée Générale des Nations Unies.<sup>19</sup> Dans la même lancée visant à améliorer la situation des réfugiés, a été institué en fin d'année 1961, le Programme Alimentaire Mondial par la résolution parallèle de la conférence de L'organisation des Nations Unies pour l'alimentation et Agriculture (FAO).<sup>20</sup>

Protéger les réfugiés est une responsabilité qui incombe en premier lieu des chefs Etats d'et les Organisations Humanitaires. Tout au long de la cinquantaine d'années d'existence, le Haut -Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) a œuvré en collaboration étroite avec les gouvernements qui sont ses partenaires. Dans toutes les régions du monde les gouvernements ont généreusement accordé l'asile aux réfugiés et les ont autorisés à séjourner sur leur territoire jusqu'à ce qu'ils puissent regagner leur pays d'origine dans les conditions en sécurité et dans la dignité.<sup>21</sup>

<sup>18</sup> Abderamane Mahamat "Sensibilisation sur dialogue interculturel", p.25.

<sup>19</sup> [https:// www.unhcr.org/fr/convention -1951- relative-statut- réfugiés.html](https://www.unhcr.org/fr/convention-1951-relative-statut-refugiés.html), consulté le 10 juin 2022.

<sup>20</sup> <https:// www.unhcr.org/fr/convention -1951- relative-statut- réfugiés.html>, consulté le 10 juin 2022.

<sup>21</sup> HCR, *Les réfugiés dans le monde, cinquante ans d'action humanitaire*, Paris, éditions Autrement, 2001, p.50.

L'assistance est l'aide qui est fournie pour répondre aux besoins physiques et matériels des personnes qui relèvent de la compétence du HCR. Elle peut inclure les vivres, des articles médicaux, des vêtements, des abris, des semences et des outils des services sociaux comme les écoles et des routes. « L'assistance humanitaire est celle qui est fournie par les organisations humanitaires à des fins humanitaires, c'est-à-dire à des objectifs non politiques, non commerciaux et non militaires »<sup>22</sup> Dans le cas du HCR, l'assistance étaye et complète la protection.

Lorsque des réfugiés fuient en masse et en peu de temps, il est capital de pouvoir acheminer rapidement les vivres, les matériaux pour les abris, les fournitures médicales et d'autres produits de première nécessité. Un soutien matériel et logistique peut être obtenu dans les pays d'asile. Pour réagir rapidement aux situations d'urgence le HCR et le PAM ont constitué des stocks d'urgence dans un certain nombre de sites à travers le monde. Cependant, il est important de rendre compte des actions menées par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés aux migrants tchadiens de la RCA.

### **1- Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés**

Le HCR est une agence onusienne pour les réfugiés, il est une organisation internationale dédiée à sauver des vies et protéger les droits des personnes les plus vulnérables. Créé en 1950 par l'Assemblée Générale des Nations Unies, l'agence a commencé à opérer le 1<sup>er</sup> janvier 1951. Les Etats, qui se remettaient encore des destructions engendrées par la seconde guerre mondiale, voulaient s'assurer qu'ils disposaient d'une organisation très solide et efficace pour veiller aux intérêts des réfugiés ou les protéger dans les pays où ils étaient venus demander asile. Le HCR était aussi chargé d'aider les gouvernements à trouver des solutions permanentes pour les réfugiés.<sup>23</sup>

La protection des réfugiés et la recherche des solutions durables à leurs problèmes constituent les deux principales fonctions du HCR. C'est ce qui ressort très clairement de la première phrase du paragraphe 1 du statut du HCR : « Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés, agissant sous l'autorité de l'Assemblée Générale, assume les fonctions de protection internationale, sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, en ce qui

---

<sup>22</sup> L. Djingaomaibé, 'Les réfugiés en Afrique : problématique des solutions durables (1960-1990)', Mémoire de Maîtrise en Relations Internationales, IRIC, 1993, p 55.

<sup>23</sup> HCR, *Protéger les réfugiés -le rôle de L'UNHCR*, 2007-2008

concerne les réfugiés qui entrent dans le cadre du présent statut, et de recherche de solutions permanentes aux problèmes des réfugiés ».<sup>24</sup>

Dans la poursuite de cet objectif, il s'efforce de s'assurer que chacun puisse bénéficier du droit d'asile dans un autre pays et retourner de son plein gré dans son pays d'origine. De plus le HCR recherche des solutions durables aux problèmes des réfugiés en les aidant à rentrer chez eux ou à s'installer dans un autre pays. Le comité exécutif du programme du Haut-Commissaire et l'Assemblée Générale des Nations Unies ont également autorisé l'intervention du HCR en faveur d'autres groupes. Le HCR s'efforce de prévenir les déplacements forcés de populations en encourageant les Etats et autres institutions à créer les conditions propices à la protection des droits de l'homme et au règlement pacifique des différends. Dans toutes ses activités, le HCR apporte une attention particulière aux besoins des enfants et cherche à promouvoir l'égalité des droits pour les femmes et filles. L'un des principes essentiels de l'action du HCR est celui de la participation des réfugiés, ainsi que d'autres personnes bénéficiant de ses activités, aux décisions qui ont une incidence sur les vies<sup>25</sup>.

Par conséquent, l'organisation coordonne aussi l'approvisionnement et l'acheminement de l'aide humanitaire. Elle gère, ou aide à gérer, les camps et élabore des projets spécifiques à l'attention des personnes les plus vulnérables : femmes, enfants, personnes âgées, qui représentent en général 80% d'une population réfugiée

A l'arrivée des migrants tchadiens en République Centrafricaine, le HCR leur a offert une véritable protection en leur apportant une aide de diverses natures comme abris, nourriture, soins médicaux...<sup>26</sup> Il a multiplié les sensibilisations en vue d'amener les parents à déclarer leurs enfants à l'état civil afin de permettre à tous les enfants tchadiens d'avoir une existence légale. Il a renforcé la délivrance des pièces d'état civil, à améliorer la qualité de l'enregistrement et profilage et à assurer le regroupement familial.<sup>27</sup>

Le HCR a plaidé pour l'intégration progressive des services en faveur des migrants tchadiens dans les programmes de santé, grâce notamment à la supervision de l'ensemble de ces services par le ministère de la Santé et à l'harmonisation des soins de santé primaires destinés aux Tchadiens et aux communautés d'accueil. Tous les enfants d'âge scolaire relèvent de l'intervention d'urgence, bénéficiaient de l'enseignement primaire existant dans les

---

<sup>24</sup> G. D'Andalau, *L'action humanitaire*, Collection Que suis-je ? Paris, PUF, 1998, p.45.

<sup>25</sup> HCR, *Les réfugiés dans le monde*, p.51.

<sup>26</sup> Sabayou Ali, 59 ans migrant de retour, Sido, entretien du 18 septembre 2022.

<sup>27</sup> Sabayou Ali, 59 ans migrant de retour, Sido, entretien du 18 septembre 2022.

sites.<sup>28</sup> Lors des entretiens dans les sites des migrants de retour de la RCA, Oumar Ali ancien déplacé de guerre, explique que :

Quand nous avons fui la guerre civile de 1979 pour aller en République Centrafricaine, le HCR nous a fourni d'abris en bâche et les outils de construction. Il a fourni les aliments de première nécessité. Dans les camps où nous vivions chaque ménage recevait l'aide du HCR. Il a été bénéfique pour notre séjour là-bas en nous facilitant l'intégration dans la vie économique, et sociale et de RCA. La protection et la sécurité de tout le monde sont assurées. Le HCR est d'une assistance capitale pour eux. Il leur a facilité l'enregistrement pour bénéficier des vivres et les non vivres et à vite avoir les sauf-conduits.<sup>29</sup>

Sur le terrain, le personnel du HCR s'emploie à protéger les réfugiés à travers un large éventail d'activités :

- En intervenant en cas de situation d'urgence,
- En relogant les réfugiés à l'écart des zones frontalières pour améliorer les conditions de sécurité,
- En veillant à ce que les femmes réfugiées soient associées aux distributions des vivres et aux services sociaux,
- En regroupant les familles dispersées, en informant les réfugiés de la situation dans leur pays d'origine afin qu'ils puissent prendre une décision éclairée quant à un éventuel retour,
- En établissant qu'un réfugié doit être installé dans un second asile,
- En visitant les centres de détention et en conseillant les gouvernements à l'égard des réfugiés. <sup>30</sup>

Après avoir rendu compte des actions menées par le HCR, il est intéressant de dire en quoi le Programme alimentaire Mondiale (PAM) a été bénéfique pour les migrants tchadiens pendant leurs séjours en RCA.

## **2- Programme Alimentaire Mondial (PAM)**

Le programme Alimentaire Mondial (PAM) est un organe subsidiaire des Nations Unies. C'est une agence chargée de l'aide alimentaire dans le but de lutter contre la faim et d'améliorer la sécurité alimentaire dans les pays les plus pauvres selon le dictionnaire pratique du droit humanitaire.<sup>31</sup>

Cependant le droit à l'alimentation est reconnu comme un droit fondamental de l'homme depuis la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948 (Article 25. 1), le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels de 1966 (11.1 et 2) et la

<sup>28</sup> Virginie Remadji, 65 ans, ancienne institutrice à Bangui, N'Djamena, entretien du 04 août 2022.

<sup>29</sup> Oumar Ali, 62 ans, migrant de retour, N'Djamena entretien du 01 août 2022.

<sup>30</sup> Abderamane Mahamat, " Sensibilisation sur le dialogue interculturel" P.27.

<sup>31</sup> Françoise Bouchet -Saulnier, *Dictionnaire du droit humanitaire*, Paris, la Découverte et Syros, 1998, p.64.

Convention sur les droits de l'enfant de 1989 (Article 24.1). En ratifiant ces instruments juridiques, les Etats reconnaissent l'obligation de respecter, de protéger et la réalisation progression des droits y sont énoncés, y compris le droit à une alimentation adéquate. Ces textes constituent les fondements juridiques du droit à l'alimentation.<sup>32</sup>Selon les Nations Unies,

Le PAM est aujourd'hui la plus grande organisation humanitaire du monde. Intégralement financé par les contributions volontaires. Le PAM joue un rôle de chef de file dans la lutte mondiale contre la faim en fournissant une aide alimentaire d'urgence aux victimes les plus vulnérables des catastrophes naturelles ou d'origine humaine. Il utilise également l'aide alimentaire, associée à une assistance technique et logistique et à une importante présence sur le terrain, au service de la lutte contre les causes profondes de la faim. Avec ses partenaires, le PAM ne ménage aucun effort en vue de réaliser le premier des objectifs du Millénaire pour le Développement à savoir : réduire de moitié le nombre de personnes qui souffrent de la faim, d'ici 2015.<sup>33</sup>

Il s'agit d'une institution qui depuis 50 ans, œuvre au quotidien sur la base du principe selon lequel les populations qui ont faim, où qu'elles se trouvent et pas seulement dans le contexte de catastrophe, mais aussi partout où la misère et la maladie entravent le développement socio-économique, doivent avoir accès à l'alimentation. En effet les missions de PAM se résument d'une manière globale en trois types d'opérations :

- Les opérations d'urgence qui ont pour objectif sauver des vies et protéger les moyens de subsistance des populations les plus exposées à la l'alimentation,
- Les programmes de redressement visant à aider les communautés à prévenir la faim aiguë, à renforcer leur résilience en cas de catastrophes et à retrouver autonomie et dignité,
- Les programmes de développement visant à réduire durablement la faim et la dénutrition chronique en Afrique en investissant dans le capital humain, surtout les femmes et les enfants, et en consolidant les progrès accomplis sur la voie de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le Développement.<sup>34</sup>

Il ressort de ces trois types d'opérations que le PAM couvre une large gamme d'activités, qui va de la distribution de grandes quantités de denrées diverses à des systèmes de cuisine populaire, en passant par des programmes de réalimentation sous contrôle médical. Certes son objectif premier est de sauver des vies, mais il a aussi un rôle préventif pour atténuer l'impact socio-économique de la crise, c'est-à-dire permettre aux réfugiés dans le cas précis de ne pas demeurer dans une attitude stérile d'éternels assistés.

---

<sup>32</sup> Sommet mondial de l'alimentation, plan d'action FAO, rapport du sommet mondial de l'alimentation, Rome. 13-17 novembre 1996, Partie I, Annexe, Rome, 1996, disponible sur [http:// www.fao.org/ 3/a-a0511f.pdf](http://www.fao.org/3/a-a0511f.pdf), consulté 25 juin 2022

<sup>33</sup> ONU, *Les Nations Unies aujourd'hui*, NEW YORK Département de l'information de L'ONU, 2008, p.51.

<sup>34</sup> Abderamane Mahamat, "Sensibilisation sur le dialogue interculturel" p.29.

En résumé, l'action du PAM ne se réduit pas seulement à l'aide alimentaire au sens strict du terme. Au fil du temps, elle se mue souvent en aide au développement.<sup>35</sup> Dans le cadre de cette étude, le PAM est perçu comme une organisation spécialisée du système onusien qui a pour mission de répondre aux besoins fondamentaux en alimentation et de restauration de la dignité humaine des migrants tchadiens en République Centrafricaine, plus précisément ceux vivant dans les camps de refuge. Le HCR et PAM étaient les deux organisations présentes dans les camps de réfugiés en RCA. Les deux organismes travaillaient de façon conjointe afin d'apporter de l'aide humanitaire aux réfugiés. Ils s'engagent à veiller à ce que l'aide humanitaire soit ciblée sur les besoins de ménages, atteignent les plus vulnérables et que sa fourniture respecte les principes directeurs définis par le HCR et le PAM. Ils travaillent aussi pour mettre en œuvre les stratégies visant à faire participer la communauté bénéficiaire, et particulièrement les femmes, à tous les aspects de la gestion de l'aide humanitaire.<sup>36</sup>

En effet, avant même la conclusion du Mémoire d'accord en 1985, le HCR et le PAM avaient établi une relation de partenariat très étroite au service des réfugiés à travers le monde. Ce partenariat a été considérablement renforcé par de nouvelles modalités de travail adoptées progressivement depuis le début de 1993. Un mémorandum révisé, tenant compte de l'expérience acquise dans l'application de ces nouvelles dispositions, est entré en vigueur au début de 1997. Cette révision de 1997 tient compte de l'expérience acquise dans l'application des dispositions de la première révision. Ce mémorandum assigne au HCR la fonction de fournir une protection internationale aux réfugiés et de chercher des solutions permanentes à leurs problèmes. Le PAM quant à lui est responsable de la mobilisation des denrées alimentaires et des ressources nécessaires pour en assurer la livraison.<sup>37</sup> Cependant après avoir rendu comptes des différentes actions menées par le HCR et le PAM en faveur des migrants tchadiens de la RCA, il est important de dire comment l'insertion des Tchadiens s'est faite et leur ingérence dans la politique centrafricaine.

### **III- INSERTION ET INGÉRENCE DES MIGRANTS TCHADIENS DANS LA POLITIQUE CENTRAFRICAINE**

Ayant fui les conditions socio-économiques et la guerre civile de 1979, un bon nombre des Tchadiens ont migré vers la République Centrafricaine pour la question sécuritaire et

---

<sup>35</sup> Clémence Chevalier, "L'aide alimentaire des pays du Nord envers les pays du Sud (Afrique en particulier) est-elle pertinente ?" in *Dossier solidarité internationale*, Session 2011-2012, pp.4-5.

<sup>36</sup> Mémoire d'accord sur les dispositions de travail conjointes pour les opérations en faveur de réfugiés, de rapatriés et de personnes déplacées à l'intérieur du territoire – Version révisée prenant effet le 31 mars 1997, Deuxième session ordinaire du Co6 d'administration Rome, 24-26 mars 1997.

<sup>37</sup> Anderamane Mahamat, "Sensibilisation sur le dialogue interculturel", p.30.

économique. Ils ont été insérés économiquement, socialement et professionnellement dans la vie active du pays, afin de se prendre en charge et pouvoir se libérer sous la dépendance des ONG telles que le HCR et le PAM. D'autres désemparés, désespérés par leur situation dans les camps, se sont interférés dans les affaires politiques du pays. Ils étaient devenus des bandits, des coupeurs de route et rejoignirent des groupes rebelles (*Séléka et anti-balaka*). Ceux qui ont rejoint le groupe rebelle *Séléka* en majorité musulmane, cherchaient à imposer une prééminence islamique dans la République Centrafricaine à majorité chrétienne.

### **1- Insertion sociale, économique et professionnelle des migrants tchadiens en RCA**

L'insertion des migrants tchadiens en République Centrafricaine s'est faite rapidement. Les Tchadiens se sont faits insérés dans la vie socio-économique et professionnelle en RCA, afin de se prendre eux-mêmes en charge. Les éléments minimaux essentiels pour emploi, les activités économiques et la protection sociale en RCA sont :

- Reconnaître le droit au travail et le droit à la sécurité des réfugiés,
- Prendre les mesures spécifiques afin de protéger les réfugiés contre discrimination sur le marché du travail et dans l'accès aux prestations sociales,
- Exiger des agences gouvernementales responsables des questions liées au travail et à la sécurité sociale qu'elles procèdent à une évaluation précise et prennent des mesures spécifiques par rapport aux problèmes auxquels sont confrontés les réfugiés (par exemple, à travers des programmes de travail provisoires, l'accès à une contribution aux moyens de subsistance le microcrédit et d'autres types de subventions, le transfert de compétences et la formation professionnelle et des programmes de services sociaux),
- Prévoir des mesures (telles que les systèmes de microcrédit, la formation professionnelle et la distribution de matériel agricole, de semences ou d'animaux de ferme) afin d'aider les réfugiés pour assurer de nouveau leurs moyens des subsistances ou de s'investir dans les nouvelles activités économiques aux endroits où elles peuvent trouver une solution durable.<sup>38</sup>

La constitution garantit à chaque réfugié le droit au travail. Elle lui assure les conditions favorables à son épanouissement par une politique efficiente de l'emploi.<sup>39</sup> Tous les citoyens de la RCA sont égaux devant l'emploi par ailleurs, la liberté d'entreprise est garantie.<sup>40</sup> Le code

<sup>38</sup> [https:// www.globalprotection cluster.org/sites/default/files/2022-08/rca-examen-du-cadre-normatif 2011-fr.pdf](https://www.globalprotectioncluster.org/sites/default/files/2022-08/rca-examen-du-cadre-normatif-2011-fr.pdf), consulté le 1<sup>er</sup> juillet 2022.

<sup>39</sup> Article 9 de la constitution de la République Centrafricaine de 1995 portant sur le droit de travail aux étrangers.

<sup>40</sup> Article 11 de la constitution de la République Centrafricaine de 1995.

du travail affirme que " toute personne peut librement exercer l'activité professionnelle ou économique qui correspond à ses aptitudes".<sup>41</sup> Par ailleurs le code assure à chacun " l'égalité de chances et de traitement dans l'emploi et dans le travail sans aucune discrimination ".<sup>42</sup> Le code de l'investissement affirme que "toute personne physique ou morale quel que soit son lieu de résidence, est libre d'entreprendre et exercer des activités professionnelles, économiques et rémunératrices sur le territoire de la République Centrafricaine " sauf sous réserve des dispositions spécifiques visant à assurer la protection de la santé, de la salubrité publique et du patrimoine naturel du pays, la protection sociale et de l'ordre public.<sup>43</sup>

La première enquête démographique esquissée à la veille de l'indépendance de la RCA, relève que l'agriculture façonne la vie de la plupart des communautés du pays et constitue leur activité principale. Par contre les Pygmées ou Babinga vivaient de la chasse et de la pêche. Ils sont considérés par la plupart des historiens comme les premiers occupants du pays. Mais, les activités commerciales de ces groupes minoritaires sont d'échelle très restreinte et dominées par l'économie de troc. C'est dans ce sens qu'on assiste à l'arrivée en Oubangui -Chari des commerçants africains et ceux venant du Tchad. Ceux-ci sont composés en majorité des Haoussa, de Bornouas.<sup>44</sup> C'est ainsi que certaines catégories de la population tchadienne d'instinct commerçant, commencent à influencer Oubangui -Chari, ou elles s'adonnent au commerce de manière informelle.

Les commerçants tchadiens s'installaient dans les différentes villes du pays surtout à Bangui au quartier pk5, qui devient le centre commercial le plus important du pays. La République Centrafricaine devient ainsi une véritable Eldorado pour une partie de la population tchadienne entre 1960 et 1990.<sup>45</sup> C'est pourquoi on trouve toutes catégories de la population tchadienne non frontalière dans les activités centrafricaines comme les Kanembu, les Ouaddaiens et les Salamat. Ceux-ci ont quitté leurs régions sahéliennes du Tchad sous double effet des sécheresses à répétition, ainsi que les guerres civiles dans les années 1972-1973, 1975-1979 et 1984-1985.<sup>46</sup>

En fait, la simultanéité des événements dans certaines périodes, c'est-à-dire les sécheresses et les guerres civiles, avait entraîné un exode massif de la population tchadienne

---

<sup>41</sup> Article 6 du code de travail de la République Centrafricaine portant sur la liberté d'exercer une activité professionnelle à toute personne résidant en RCA.

<sup>42</sup> Article 6 du code travail de la République Centrafricaine.

<sup>43</sup> Article 4 du code d'investissement de la République Centrafricaine portant sur la liberté d'entreprendre et exercer les activités professionnelles, économiques en RCA.

<sup>44</sup> Kassambara, "Vie d'errance et crise identitaire", p.610.

<sup>45</sup> Kassambara, "Vie d'errance et crise identitaire", p.613.

<sup>46</sup> *Ibid.*

vers la RCA ou vivaient plus de 300,000 Tchadiens avant la crise de 2013. Ceux-ci parviennent à s'intégrer dans le pays grâce aux réseaux familiaux, ethniques et religieux installés depuis des lustres. Mais, ils peinaient à se faire accepter par la majorité de la population, qui était sujette à des préjugés.<sup>47</sup>

Les commerçants musulmans tchadiens ont monopolisé tout un pan des activités économiques en RCA et reprennent la place des entreprises occidentales. On les trouve ainsi dans le commerce de bétail et de la viande et aussi dans le commerce de gros et de détails, des diamants, de l'or ainsi que dans l'import-export. Grâce aux réseaux sociaux et familiaux déjà bien intégrés, ces migrants tchadiens parvenaient à s'insérer économiquement et socialement dans la vie active et se fondaient dans la population "musulmane" de la République Centrafricaine (RCA).<sup>48</sup> Les migrants réussirent dans le commerce et contrôlèrent tout un pan de l'économie centrafricaine. Au fil des années, ils se sont assimilés aux musulmans autochtones du Nord -Est de la République Centrafricaine, disposant à la fois des documents d'identité centrafricaine et tchadienne.<sup>49</sup>

Les femmes font dans les petites activités commerciales dans presque tous les quartiers de Bangui. Sur le plan psychologique, les femmes tchadiennes se sentaient plus à l'aise pour vendre dans les rues et dans les marchés, car cela leur donnait de l'indépendance dans l'exercice du métier<sup>50</sup>. Elles n'évoluaient que grâce à leurs débrouillardises, Fatimé Moussa est de celle-là, elle passa de 9 à 16 heures par jour devant son petit commerce. Indifféremment elle s'exprime :

Quand nous étions à Bangui, mon mari se lança dans les petites tâches et je l'épaulais grâce à mon commerce. Pour répondre aux besoins de la famille, j'ai donc choisi de vendre les cacahuètes aux bords du goudron. Chaque jour je réalisais après la vente un bénéfice de 1500f à 2000f. C'est ce qui a permis de payer à la fois la nourriture, du savon, les habits de nos enfants. Heureusement nous étions logés gratuitement.<sup>51</sup>

Pour elle, la vente des cacahuètes est beaucoup plus rentable. Ce commerce lui a permis d'assurer la prise en charge des leurs enfants pendant leur séjour en République Centrafricaine. Fatimé Moussa est fière de ce commerce et déclare que « la femme qui se débrouille ne peut manquer de quoi donner à ses enfants ». <sup>52</sup> Ce qui s'avère impossible chez la femme de ménage qui peut accuser non seulement le retard de paiement de son salaire, mais parfois recevoir des

<sup>47</sup> Annour Oumar, 65ans, migrant de retour, N'Djamena entretien du 30 juillet 2022.

<sup>48</sup> Saleh Issa Tome, 67ans, migrant de retour, N'Djamena entretien du 01 août 2022.

<sup>49</sup> Sabayou Ali, 59ans, migrant de retour, Sido, entretien du 18 septembre 2022.

<sup>50</sup> Jacqueline Mbaïdené, 60 ans, migrante de retour, N'Djamena, entretien du 03 août 2022.

<sup>51</sup> Fatimé Moussa, 58 ans, migrante de retour, N'Djamena, entretien du 03 août 2022.

<sup>52</sup> Fatimé Moussa, 58 ans, migrante de retour, N'Djamena, entretien du 03 août 2022.

injures publiques de la part de son patron. Dans les discussions, une autre femme migrante de retour nommée Marceline Ronelyam explique que :

J'ai commencé la fabrication de beignets en 1990 pour épauler mon mari afin de pouvoir prendre en charge nos enfants. Je vendais les beignets aux bords de routes de 5 à 13h par jour et je trouvais comme bénéfice 1000 à 1500f. A partir 2005 le HCR m'a donné du crédit afin d'agrandir mon commerce. Désormais je suis passée de 1500f de bénéfice à 6000f par jour. Je suis si fière car grâce à ce commerce j'ai subvenu aux besoins élémentaires de nos enfants.<sup>53</sup>

Pour elle, c'est grâce à ce commerce qu'elle a pu prendre en charge les membres de sa famille. Compte tenu de la lourde responsabilité qu'elle assumait, le HCR lui a donné le crédit pour faire agrandir ce commerce. Elle se sentait si fière d'elle parce qu'elle a pu subvenir aux besoins de ses enfants.

Les migrants tchadiens en RCA bénéficiaient des revenus, entreprises avec l'aide de du HCR, de ses partenaires et des autorités centrafricaines grâce au tissage, à la couture ou aux activités maraîchères, ils vendaient les produits de leur travail sur le marché. Mahamat Saleh migrant de retour du site de Goré affirme : « nous avons été aidés par la HCR à démarrer une activité en savonnerie, boulangerie, broderie, couture etc, afin de nous permettre de nous prendre en charge. Nous avons par exemple mis en place des groupements de couturiers et savonnerie ». <sup>54</sup>

Les migrants tchadiens ne chômaient pas dans les camps à Bangui. Ils assuraient ainsi en partie leur subsistance grâce à la couture, la broderie, les petits commerces et l'agriculture, quelques-unes des activités qu'ils développent grâce au soutien de L'UNHCR et du gouvernement centrafricain. Une migrante de retour explique : « avec du fil de laine, je confectionnais des vêtements pour bébés que je vendais ensuite au marché. L'argent que j'obtins, permit d'acheter de la viande ou des légumes pour nourrir les miens ». <sup>55</sup> Pour elle cette activité lui permettait d'acheter les denrées alimentaires pour nourrir sa famille.

La fabrication des tenues scolaires pour les élèves réfugiés a été confiée aux réfugiés eux-mêmes. <sup>56</sup> A l'approche de la saison des cultures, les migrants tchadiens en RCA recevaient des outils agraires des semences, ainsi qu'une formation en culture maraîchère. Des parcelles de terre leur sont distribuées par les autorités centrafricaines. D'autres ont cultivé du sorgho, de l'arachide et du maïs et la récolte s'était même avérée fructueuse. Un certain monsieur Jean et sa famille ont vendu 20 sacs d'arachides en 2012. <sup>57</sup> Les activités génératrices de revenus

<sup>53</sup> Marceline Ronelyam, 62 ans, migrante de retour, Goré, entretien du 16 août 2022.

<sup>54</sup> Mahamat Saleh, 50 ans, migrants de retour, Goré, entretien du 16 août 2022.

<sup>55</sup> Clarisse Solkem, 58 ans, migrante de retour, Goré, entretien du 16 août 2022.

<sup>56</sup> Masrabé Djimrangar, 59 ans, migrants de retour, Goré, entretien du 16 août 2022.

<sup>57</sup> Masabé Djimrangar, 59ans, migrant de retour, Goré, entretien du 16 août 2022.

permettaient surtout aux migrants tchadiens de se concentrer sur un projet constructif et positif. Ils participent activement à la vie socio-économique de la République Centrafricaine.<sup>58</sup>

Grâce à l'appui financier des autorités centrafricaines et les Organisations Internationales dans des secteurs aussi variés tels que la restauration, le commerce ou encore l'artisanat et la couture, la population migrante est plus autonome. Si les revenus générés par ces activités ne suffisaient parfois pas à subvenir à leurs besoins, ils offraient néanmoins une aide très appréciée à ces familles soucieuses de reprendre en main leur destin, et d'améliorer leurs conditions de vie.

En matière de formation professionnelle, une stratégie spécifique a été élaborée afin de renforcer des centres déjà existants en équipement, développer la formation pour les métiers porteurs mais aussi de mettre sur pieds des formations mobiles. Jeunes et vieillards ont été formés dans différents centres et ont ensuite intégrés la vie professionnelle. Ils étaient devenus des instituteurs et des formateurs eux-mêmes dans les régions reculées et certaines de la RCA pour dispenser des cours de quelques semaines.<sup>59</sup>

Les métiers comme la menuiserie, la soudure, la mécanique, la couture, la maçonnerie ou encore installation solaire y sont enseignés, afin d'intégrer rapidement les jeunes dans le tissu économique local. Les interventions ont toutes pour objectif de rendre indépendant à long terme les populations les plus vulnérables en mettant un accent fort sur la promotion économique locale et le développement d'activités génératrices de revenus.<sup>60</sup>

La volonté de sortir les personnes les plus vulnérables de l'assistance humanitaire et de les autonomiser à moyen terme, guider les actions de Caritas en Centrafrique car les opportunités de travail représentent une condition clé pour une inclusion socio-économique efficace des migrants. Elles les encourageaient à s'établir durablement sans contraindre à migrer plus loin dans les conditions toujours plus périlleuses.

La question de l'insertion professionnelle des jeunes prenait place et sens dans les espaces nationaux présentant des degrés et de types de contraintes forts différents. Cette situation n'est pas étrangère aux spécificités des " régimes " d'état providence. Dans chaque société, le processus d'insertion des jeunes est régi par les règles spécifiques relatives aux conditions de participation à la formation et au travail.

---

<sup>58</sup> Assalbaye Prong, 50 ans, gestionnaire financier de SECADEV, Goré, entretien du 17 août 2022.

<sup>59</sup> Théodore Djimasbeye, 55 ans, migrants de retour, Sido entretien du 17 septembre 2022.

<sup>60</sup> Olivier Noubaissem, 60 ans migrant de retour, Sido, entretien du 16 septembre 2022.

**Photo n° 3 : Le couturier Annour Oumar en pleine activité**



**Source** : Archives privés de Annour Oumar ancien déplacé de guerre, Goré 2022

La photo ci-dessus montre Annour Oumar assis devant sa machine à coudre et faisant la coupe du pagne pour pouvoir coudre. Cette activité était son gagne-pain et il était fier de l'exercer. Elle lui permettait de prendre en charge sa famille. Fatigué d'attendre l'aide alimentaire au camp, Annour Oumar a préféré se lancer dans la couture pour satisfaire ses besoins ainsi que ceux de sa famille.

**Photo n° 4 : Quelques migrants exerçant les travaux champêtres**



**Source** : cliché Sabayou Issa, Goré 2022

Cette photo montre la présence de quelques migrants tchadiens en RCA en plein travaux champêtres. Elle explique que beaucoup de migrants exerçaient les activités agricoles, afin de se prendre en charge ainsi que les membres de leurs familles. Ils cultivaient le sorgho, le maïs, les arachides etc. Au moment de récolte, ils vendaient les produits au marché. L'argent de la vente des produits permettait aux parents d'inscrire leurs enfants à l'école et dans les différents centres de formation professionnelle. Cette activité était bénéfique pour eux car, ils gagnaient fièrement l'argent de leurs durs labeurs. Ce qui faisait d'eux les hommes économiquement forts en RCA.

## **2- L'ingérence des migrants tchadiens dans la politique centrafricaine.**

Les Tchadiens ayant migré avant la guerre civile de 1979 pour la question économique et ceux pendant la guerre civile pour la question sécuritaire pour se réfugier en République Centrafricaine, fatigués de leur situation dans les sites où ils résidaient se sont interférés dans les affaires politiques du pays. Ils rejoignirent des groupes rebelles tel que *Séléka* en majorité musulmane, pour nuire la population chrétienne. Les *séléka* en majorité musulmane cherchaient à imposer une prééminence musulmane dans une Centrafrique à majorité chrétienne.<sup>61</sup>

D'un point de vue politique les interventions tchadiennes en Centrafrique avaient pour objectif d'éviter l'utilisation des régions limitrophes comme bases aériennes rebelles. Du point de vue économique elles facilitent la pénétration du bétail tchadien en République Centrafricaine, l'accès au bois et pétrole restant des enjeux secondaires ou potentiels.<sup>62</sup>

L'instrumentalisation politique des interventions tchadiennes en RCA, l'installation d'une communauté à l'ascendance tchadienne est ancienne en Centrafrique, liée à des courants migratoires à l'origine géographique diverse. En RCA, le terme "tchadiens" est couramment utilisé pour désigner ces anciens migrants, mais aussi en substitution de "musulmans et d'étrangers" usage traduisant des antagonismes anciens, économiques et religieux, entre les deux communautés. Ceci a conduit à des violences politiques en Centrafrique entre la communauté tchadienne et la communauté centrafricaine.<sup>63</sup>

A partir de la fin des années 1990, la violence politique se généralise en Centrafrique et cible ponctuellement les Tchadiens au début des années 2000. L'essor des radicalismes religieux musulmans et chrétiens depuis les années 1980- 1990, a largement contribué à des tensions entre les croyants de deux communautés.<sup>64</sup>

<sup>61</sup> E Chauvin, *La guerre en Centrafrique à l'ombre du Tchad*, p.43.

<sup>62</sup> *Ibid.*

<sup>63</sup> Kassambara, "Vie d'errance et crise identitaire", p.615.

<sup>64</sup> Ayad.c.2002.Tension entre le Tchad et Centrafrique : libération Août 8. <http://www.liberation.fr/planete> (2002)08/08/tension-entre-Tchad-et-centrafrique\_4121767, consulté le 15 juillet 2022.

Les Tchadiens cherchaient à imposer leur domination politique et économique sur les Centrafricains sans portant de crédibilité à ce pays. Les hommes politiques tchadiens vivant en RCA depuis des années et le président Hisseine Habré ont lancé en Centrafrique des opérations militaires bilatérales à des fins sécuritaires et économiques pour limiter l'insécurité dans les régions méridionales et pour faciliter l'accès des éleveurs transhumants aux pâturages centrafricains. Ces interventions ont fort impacté les dynamiques politiques de la Centrafrique, contribuant à des putschs ou à l'inverse. Toutes ces interventions tchadiennes n'ont pas été centralisées, pouvant être le fait des rebelles, des bandits ou d'agents de l'Etat dépendant leurs intérêts privés ou répondant à une hiérarchie locale. A plusieurs reprises l'arrivée des tchadiens a été sollicitée par les leaders politiques ou militaires centrafricains pour prendre le pouvoir, mater une rébellion intérieure, ou développer une activité criminelle.<sup>65</sup>

Au début des années 2000 la milice d'Abdoulaye Miskine attachée au pouvoir central d'Ange Félix Patassé, exerça une répression aveugle contre les Tchadiens de Centrafrique accusés de complicité avec les coupeurs de routes et la rébellion de François Bozizé. Abdoulaye Miskine ex *Codos* du Tchad, exécutait les éleveurs et les commerçants de bétail dans le Nord de la Centrafrique.<sup>66</sup>

C'est à partir de cette période que les musulmans d'origine tchadienne sont directement visés par les miliciens de Patassé essentiellement des Sara kabba d'origine tchadienne.<sup>67</sup> Le recours à ces miliciens tchadiens serait à l'origine de la détérioration des relations entre les Tchadiens et les Centrafricains. En fait la plupart des mercenaires étaient des éléments rebelles sudistes, *Codos*, emmenés par Moise Ketté Nodji et Laokin Bandé deux hommes politico-militaires tchadiens à la fin des années 1990. Miskine fut un des lieutenants de ces derniers. C'est à lui que Patassé a confié la sécurisation du Nord centrafricain ; d'où l'inquiétude du Tchad et la résurgence de la rébellion Sudiste.<sup>68</sup>

Toutefois, l'impunité dont bénéficie la garde rapprochée tchadienne et musulmane de François Bozizé attise les tensions. Les accidents et les règlements de compte qui lui sont imputés se multiplient à Bangui. En 2011, à la suite de la découverte des corps de deux enfants dans le coffre d'un commerçant tchadien à Bangui, les représailles ont touché la famille de

---

<sup>65</sup> *Ibid.*

<sup>66</sup> Chauvin, *La guerre civile en RCA*, p.43.

<sup>67</sup> Human Right Watc.2014. République Centrafricaine, "les musulmans contraint à fuir le pays" <https://www.hrw.org/fr/new/2014/02/12/republique-centrafricaine-les-musulmans-contraints-fuir-le-pays>, consulté le 15 juillet 2022.

<sup>68</sup> *Ibid.*

l'auteur présumé du meurtre avant de s'étendre plus généralement à une mosquée et au quartier point kilométrique 5 (Pk5).<sup>69</sup>

La prise de pouvoir par la *Séléka*, milice à dominance musulmane, en mars 2013 et la violence commise par celle-ci envers la majorité chrétienne a entraîné la réaction brutale et haineuse des miliciens chrétiens *anti-balaka* contre les musulmans. Il en résulte que cette guerre n'est qu'une instrumentalisation politique entre la communauté tchadienne et la communauté centrafricaine. La frustration des migrants tchadiens liée à l'enlèvement dans les camps sans aucune perspective d'insertion, les jeunes désœuvrés rejoignent les groupes armés. Après des soubresauts de violence de 2013. Une xénophobie à la fois anti- tchadien et anti -musulman se développe et se traduit par le nettoyage religieux dans le cadre des conflits entre les *Séléke* et les *anti-balaka*<sup>70</sup>. Lors des entretiens Youssouf Brahim explique ce qui suit :

Je crois que ce qui a fait que les Tchadiens soient visés, mal vus, c'est arrivée de la *Séléka* au pouvoir. C'est en réalité le fait que la *séléka* soit en majorité musulmane que les Centrafricains considéraient que ce sont des Tchadiens qui cherchaient à imposer leur domination en RCA. Mais nous Tchadiens, n'avons rien à voir avec ce qui s'est passé, à la politique, nous sommes seulement des commerçants. Dans la *Séléka*, il n'y a pas des musulmans. Mais comme la chefferie de la *Séléka* est musulmane, nos frères chez centrafricains considéraient que toute la *Séléka* est musulmane. Et puis tout ce qui est musulman est assimilé aux Tchadiens<sup>71</sup>

Youssouf Brahim veut faire avoir que les Tchadiens n'étaient de loin, ni de près mêler à cette guerre. Ils furent accusés par les Centrafricains parce qu'ils sont de la religion musulmane. Pour les Centrafricains tout ce qui est musulman est tchadien. Brahim explique que les Tchadiens n'ont rien à voir avec la politique, ils étaient des commerçants qui cherchaient à pérenniser leur commerce. Lors de discussion Hisseine Ngaro rétorque " les Tchadiens sont bien mêlés à cette guerre, musulmans et non musulmans ont rejoignent la *Séléka* et les *anti-balaka* pour se faire la guerre"<sup>72</sup>.

A partir de 2013 la *Séléka* a utilisé l'islam comme ciment pour allier des groupes hétéroclites et visa des sites religieux. Les milices *anti-balaka* et une partie de la population pratiquaient alors un nettoyage contre les Tchadiens musulmans, visant à les expulser de la RCA.

Pour conclure l'on peut dire qu'après les événements douloureux de 1979, certains qui se sentent en insécurité dans leur pays d'origine ont migré vers la République Centrafricaine pour la question de sécurité. La RCA un pays hospitalier et qui entretient des relations depuis

<sup>69</sup> E. Chauvin, *La guerre civile en RCA*, p.58.

<sup>70</sup> Kassambara, "Vie d'errance et crise identitaire", p.615.

<sup>71</sup> Youssouf Brahim, 70 ans, migrant de retour, N'Djamena, entretien du 01 aout 2022.

<sup>72</sup> Hisseine Ngaro, 63 ans, migrant de retour N'Djamena, entretien du 30 jui52022.

belle lurette avec le Tchad ouvre ses portes à ces Tchadiens apeurés et épuisés par la guerre. Ils étaient installés dans les camps de réfugiés à Bangui. Afin de pouvoir les protéger, assister et secourir le HCR et le PAM deux institutions onusiennes leur ont fourni des vivres et non vivres. Ils les ont également aidés à s'insérer socialement' économiquement et professionnellement dans la vie active de la RCA. L'insertion de ces Tchadiens est faite rapidement grâce aussi aux réseaux familiaux installés depuis des années en RCA. Les réfugiés ont commencé à s'ingérer dans les affaires étatiques centrafricaines, ce qui a déclenché la guerre en 2013 et occasionné leur retour dans leur pays d'origine.

**CHAPITRE III : LA GUERRE CIVILE EN RCA ET LE RETOUR DES  
TCHADIENS DANS LEUR PAYS D'ORIGINE**

Ce chapitre examine et analyse le retour des migrants tchadiens de la République Centrafricaine dans leur pays d'origine. Les migrations de retour sont souvent citées comme un oublié de la littérature sur les migrations internationales. Elles représentent un enjeu majeur pour toutes les parties prenantes qu'elles impliquent entre les pays de destination et les pays de retour. Le retour est de plus en plus accompagné. Ce qui conduit à une multiplication des dispositifs et des acteurs qui interviennent dans ces mécanismes. De plus en plus, l'on n'est pas limité à la simple aide au retour mais une volonté réelle est affichée de proposer un dispositif plus durable et plus digne.

La guerre centrafricaine de 2013 a généré des mouvements importants des populations vers le Tchad plus particulièrement dans la zone méridionale du pays et à N'Djamena. Au-delà des réfugiés, il y a eu le mouvement vers le Tchad de migrants tchadiens vivant en République Centrafricaine depuis une longue durée. Environ cent mille sont revenus au Tchad en 2014 en raison de conflits en République Centrafricaine. Ce chapitre fait un examen du retour des migrants tchadiens, les dispositifs d'accueil de réinsertion et l'assistance des ONG aux migrants tchadiens de retour de la République Centrafricaine.

## **I- AUX ORIGINES DU DEPART DES TCHADIENS DE LA RCA**

La migration de retour fait partie intégrante de la mobilité humaine. Le retour est l'acte ou processus consistant à revenir ou être renvoyé à son point de départ. Lorsque l des personnes quittent leur pays, c'est souvent dans l'espoir d'y revenir à un moment donné. Dans cette partie, il est question de faire les mises au point sur les facteurs pouvant initier le retour des populations vers leur pays d'origine et la violence comme facteur instigateurs du départ des Tchadiens de la RCA.

### **1- Appréhension des facteurs pouvant initier un retour des populations vers leur pays d'origine**

Les recherches sur les migrations de retour qui ont connu autre fois un succès, reviennent à la mode à la faveur des migrations clandestines. Effectuée à l'époque à l'occasion d'une visite ou du retour définitif dans sa société d'origine par un migrant, la migration de retour s'étend aujourd'hui à tout migrant en situation irrégulière, contraint par les circonstances ou par les autorités d'un pays qui le renvoient dans son pays d'origine ou le pays de départ.<sup>1</sup> Le retour peut être le début de mobilité spatiale de migrations involontaires, le retour peut être

---

<sup>1</sup> Kassambara, "Vie d'errance et crise identitaire", p.615.

temporaire ou permanent.<sup>2</sup> Il ne doit en aucun cas être vu comme la fin du cycle migratoire. Le retour involontaire ou forcé est l'acte qui consiste à renvoyer une personne, contre sa volonté, dans son pays d'origine. Il est généralement effectué sur la base d'un acte ou d'une décision administrative ou judiciaire. Toutefois le fait qu'un migrant décide de son retour ne signifie pas nécessairement que son souhait soit sans ambiguïté. Le retour n'est volontaire que si les migrants ont toujours la possibilité de rester légalement dans leur pays d'accueil. Lorsqu'un migrant est légalement tenu de quitter le pays d'accueil et décide de partir de son propre gré, son retour devrait être qualifié de contraint, obligatoire ou accepté.

Indépendamment des cadres juridiques qui le régissent, le retour des migrants s'explique par des raisons diverses, telles qu'une amélioration des conditions politiques, économiques et sociales dans le pays d'accueil. Le retour est motivé par des problèmes rencontrés dans le pays d'accueil tels que l'absence de perspectives économiques, l'isolement social, la discrimination, les guerres, ou une méconnaissance de la culture locale. Certains retournent dans leur pays d'origine, afin d'y finir leurs jours. Souvent, les devoirs familiaux (garde de malade ou de parents âgés, protection des membres vulnérables de la famille) sont cités comme motifs de retour. Les raisons du retour ne sont pas figées et sont susceptibles de changer. Par exemple, un demandeur d'asile peut avoir des difficultés à s'adapter à la vie dans le pays hôte et sa famille peut lui manquer. Il peut alors décider, après avoir reçu une décision de rejet de sa demande d'asile, de rentrer chez lui au lieu de faire appel.

Plusieurs types de facteurs poussent des populations à rentrer dans leur pays d'origine. En raison des causes de retour nous distinguons les causes économiques, sociales et politiques. Cependant, il est nécessaire d'illustrer ces facteurs avec un tableau.

---

<sup>2</sup> Anafack, Kayeb, "La question de retour", p.816.

**Tableau n 4 : les facteurs ayant motivé le retour des populations vers leur pays d'origine**

<b>Causes politiques</b>	<b>Causes économiques</b>	<b>Causes sociales</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>-Les expulsions forcées, les politiques indirectes des pays de destination sur le retour des migrants, comme des restrictions sur le travail, sur le regroupement familial ou la jouissance de certains droits.</li> <li>-Les guerres</li> <li>-Des politiques encourageant et facilitant le retour tels que les avantages fiscaux, l'assistance sociale ou les bourses ménagères incitant le retour.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-La détérioration de la situation économique dans le pays de destination provoque le retour du migrant</li> <li>- Le développement de la région et le hausse des salaires motives les migrants à rentrer</li> <li>-La recherche de moyens d'adaptation aux difficultés environnementales</li> <li>-Manque d'activités et d'opportunités</li> <li>-La pauvreté</li> <li>- Le chômage ou la pénurie de la demande de travail et l'écart des revenus</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Le racisme et les difficultés d'intégration dans le pays d'accueil</li> <li>-La nostalgie du pays d'origine</li> <li>-Le désir d'avoir un meilleur statut social de retour au pays</li> <li>-Les conflits et les guerres</li> <li>-Les soulèvements populaires</li> <li>-L'esclavage moderne</li> <li>-Le trafic humain et commercial</li> <li>-Manque du civisme</li> <li>-Le mariage forcé</li> <li>-La xénophobie</li> </ul>

**Source** : Kassembara, "vie d'errance et crise identitaire", p.645

Après avoir énuméré les facteurs pouvant initier le retour les populations vers pays d'origine, il est d'une importante capitale de dire que la violence est un facteur investigateur du départ des Tchadiens de la RCA.

## **2- La violence comme facteur investigateur du départ des Tchadiens de la RCA**

Les facteurs de motivation des migrants tchadiens qui ont effectué un retour vers leur pays d'origine sont énormes. Mais l'on retient la violence comme principal facteur de leur retour au pays. La crise centrafricaine de 2013 a obligé des milliers des Tchadiens et un nombre important des Centrafricains à fuir le pays pour demander refuge au Tchad.

Depuis lors la Centrafrique a connu des violences sporadiques mais dévastatrices qui ont contraint près de 1,5million de personnes à fuir.<sup>3</sup> Après plus de 20 ans d'exil en République Centrafricaine, 100000 immigrants tchadiens ont pris le chemin de retour vers leur patrie à cause de l'insécurité croissante dans le pays d'accueil. Ils ont fui pour échapper aux violences de la garde présidentielle, aux exactions de groupes armés et des coupeurs de routes, aux tensions intercommunautaires générées par cette crise. En outre, l'afflux vers une région principalement agricole de migrants tchadiens en majorité musulmans, et dont certains possèdent du bétail, accroît la compétition sur les ressources naturelles et rend difficile la cohabitation entre les Centrafricains et les Tchadiens.<sup>4</sup>

Le symptôme d'une crise qui n'a épargné personne, les camps offrent un échantillon représentatif de la diversité des populations. Ces violences en République Centrafricaine ont contraint de nombreux d'immigrants tchadiens à retourner dans leur pays d'origine. Les motifs de leur retour sont par des migrants eux-mêmes.

Je suis meurtrie, et je souffre dans la tragédie en RCA. Je suis sans doute heurtée par la situation en Centrafrique sachant l'implication meurtrière des autorités tchadiennes dans ce drame. Les calculs politiques, le manque de vision et du sens de responsabilité, l'absence totale de dignité, l'ignorance d'une classe politique centro-tchadienne nous ont plongé dans les ténèbres. Aujourd'hui Centrafricains et Tchadiens s'entretuent au nom de la religion étrangère bien souvent imposée aux prix d'exactions et de brimades innombrables par le colonisateur.<sup>5</sup>

Ceci voudrait dire que la crise centrafricaine de 2013 a laissé le traumatisme désastreux aux Tchadiens et aux Centrafricains. Cette guerre n'est qu'une instrumentalisation politique des deux pays. Cette guerre n'aura pas eu lieu sans l'implication meurtrière des autorités tchadiennes. Aujourd'hui les deux pays s'entretuent au nom d'une religion étrangère par ignorance et par l'absence de la dignité.

Parmi les migrants de retour, nombreux avaient fui les guerres successives au Tchad, les exactions des différentes dictatures pour trouver abris auprès de leurs frères centrafricains.

La question identitaire est au cœur des conflits dans cette sous-région. Dans cette période conflictuelle, les populations se reconnaissent d'abord sur la base de leur identité communautaire et ethnique puis aussi sur la base de leur « appartenance » sur le territoire (autochtones, allochtones mais aussi agriculteurs/éleveurs). Le traumatisme et la peur se lisent sur leurs visages. Ils ont quitté Bangui par peur d'être tués. Sur la route, ils ont été témoins de violences atroces de tout genre. Certains ont perdu des membres proches de leurs familles,

<sup>3</sup> Kassambara, "Vie d'errance et crise identitaire", p.609

<sup>4</sup> *Ibid*, p.610.

<sup>5</sup> Anastasie Adoumadji, 65 ans, ancienne institutrice à Bangui, N'Djamena, entretien du 04 août 2022.

d'autres ont tout laissé derrière eux sans savoir quel sort les attendait de l'autre côté de la frontière. Lors d'un entretien à Goré Djimrangar Idriss raconte que

C'est l'une des terribles choses que je n'ai jamais vues de toute ma vie. Mon père a été tué à coup de machette sous mes propres yeux. C'était terrible. Heureusement que ma maman, mes frères et sœurs et moi avons pu nous enfuir à temps sinon nous aurions tous été tués. Je ne veux plus jamais retourner là-bas.

Mes parents étaient nés au Tchad, mes petits et moi sommes nés en Centrafrique on ne connaît personne ici au Tchad. Ma maman a tout simplement dit que notre région se trouve à Amtiman, mais malheureusement, elle ne connaît personne là-bas, et nous ne savons même pas comment nous y rendre.<sup>6</sup>

Blaise Masrabé quant à lui affirme « qu'au paravent je vivais avec mes parents à Asmandjé (un quartier de Bangui) mais ils ont été tués avec les machettes. Moi je me suis échappé pour me rendre à l'aéroport avec les voisins. Une fois là-bas, on nous a simplement dit de monter dans l'avion. Ici à N'Djamena, je ne connais personne mais je suis bien traité ».<sup>7</sup> L'histoire de Blaise est si triste et douloureuse. Il vivait ensemble avec ses parents en mais le douloureux événement de 2013 en RCA a pris sa joie de vivre parce que ses parents furent tués. Il est le seul à s'échapper pendant cette crise pour se rendre à l'aéroport avec leurs voisins pour venir au Tchad. Qu'il ne connaît personne ici au Tchad mais bien traiter qu'il ne pense repartir en RCA.

Dans le même site de N'Djamena Abdelaziz affirme : « j'avais 16 ans et j'étais en troisième, mon pied est blessé suite à un coup de machette. J'ai fui la guerre avec ma maman et mes quatre frères. Mon papa est resté là-bas. Je voudrais bien reprendre les cours mais on ne connaît personne à N'Djamena pourtant nous sommes originaires d'Amtiman, dans le centre du Tchad ». <sup>8</sup> Lors de l'entretien sa maman est intervenue en disant

Nous avons fui la guerre de 2013, c'est la guerre qui nous a contraint à retourner dans notre pays d'origine par peur d'être tués. Lorsque nous regagnions l'aéroport à bord du véhicule de l'armée tchadienne, nous avons vu des horreurs, j'en frissonne encore en vous la racontant. Des corps sans vies sont étalés tout le long du chemin. Des hommes et des femmes démembrés à coup de machette. J'ai empêché mes enfants de regarder cette horreur. Ces images restent gravées dans ma mémoire. A l'aéroport, nous avons attendu pendant des heures avant d'être embarqués. La fatigue et la peur se lisaient sur le visage de tout le monde. L'eau et la nourriture manquaient. Nous n'avons même pas eu le temps d'apporter avec nous de quoi manger et boire. Il était difficile de s'organiser, tout le monde voulait monter au même moment dans l'avion pour se mettre à l'abri et fuir le pays. Dans la bousculade, plusieurs personnes se sont séparées de leurs enfants, plusieurs enfants sont par ailleurs arrivés au Tchad sans être accompagnés. C'est ici à N'Djamena que j'ai réalisé que j'ai tout perdu.<sup>9</sup>

L'affirmation de la mère et du fils laisse croire qu'ils ont vraiment enduré les choses pendant cette guerre qui n'est qu'une instrumentalisation politique des autorités centrafricaines et tchadiennes. Cette guerre a traumatisé tant de nombreuses personnes. Elle a fait tant de

<sup>6</sup> Djimrangar Idriss, 27 ans, migrant du site de Sido, Sido entretien du 17 septembre 2022.

<sup>7</sup> Blaise Masrabé, 25 ans migrant du site de Gaoui, N'Djamena entretien du 30 juillet 2022.

<sup>8</sup> Abdelaziz Ali, 25 ans, migrant du site de Gaoui, N'Djamena entretien du 01 août 20022.

<sup>9</sup> Mariam Moussa, 55 ans, migrante de retour i, N'Djamena entretien du 30 juillet 2022.

victimes et trop de dégâts. Les gens ont été tués à coup de machettes, les enfants séparés de leurs parents, les parents morts à l'aéroport, d'autres violenté. La peur se lisait sur les visages de tout le monde. Cette femme a empêché ses enfants de regarder les cadavres de peur de les affecter et les traumatiser toute leurs vies.

Abdoulaye Mahamat âgé de 30 ans a expliqué les conditions auxquelles il était arrivé au Tchad. Ça lui a pris plus d'un mois pour effectuer ce voyage périlleux après avoir échappé de justesse à la mort entre les mains de membres de l'ancienne coalition rebelle *séléka*. Cet étudiant inscrit à l'Université de N'Djamena a déploré par ailleurs de grandes pertes. IL a expliqué que, lors de l'éruption de la dernière vague de violence au début de décembre 2013 les *séléka* sont venus dans notre maison un soir, ils ont tué mes parents et ont brûlé notre maison. Mahamat a réussi à enjamber le mur et a été hébergé chez leur voisin pendant plusieurs jours avant de prendre la direction du Nord du pays à pieds. Il a évité les routes principales et ne pensait pas arriver jusqu'au Tchad.<sup>10</sup>

Depuis janvier 2014 les besoins humanitaires liés à la crise en RCA ont considérablement augmenté. Les migrants de retour de la République Centrafricaine arrivent au Tchad dans les conditions de vulnérabilité extrême, sous-alimentés, déshydratés et traumatisés. Ils ont pour la part marché pendant des semaines sans aucune assistance pour arriver au Tchad. Nombreux arrivèrent traumatisés et dans un état de santé préoccupant dû à des blessures, à la malnutrition et aux maladies infectieuses. Pour toutes ces raisons, ils ont besoin d'assistance du gouvernement tchadien et des humanitaires.<sup>11</sup> Cependant, il est question de faire les mises au point sur les dispositifs d'accueil et de réinsertion des migrants tchadiens de retour de la RCA.

## **II- DISPOSITIFS D'ACCUEIL ET DE REINSERTION DES MIGRANTS TCHADIENS ET DES REFUGIES CENTRAFRICAIS AU TCHAD**

Comme le souligne Athukorala, dans son article à propos des migrants de retour au Sri Lanka, soutient que la réinsertion demande un certain temps et que nombreux sont les migrants non-intégrés dans le marché du travail qui souhaitent émigrer à nouveau vu les difficultés de la réintégration professionnelle et la désillusion pendant leur recherche d'un emploi. S'il est parfois sous-entendu que le changement d'occupation est susceptible d'élever le statut social et le niveau de vie du migrant de retour, il importe de considérer la réinsertion des migrants de retour sur le plan économique, social, culturel et professionnel.

<sup>10</sup> Mahamat Abdoulaye, 30ans, migrant du site de Gaoui, N'Djamena, entretien du 30 juillet 2022.

<sup>11</sup> Alain Aboudalay, 50ans, le délégué provincial de la CNARR de Goré, Goré, entretien 15 août 2022.

Après les crises centrafricaines de 2002/2003, le conflit de 2013 opposant les *séléka* musulmans aux *Antis Balaka* chrétiens et animistes ont généré des mouvements importants des personnes vers le Tchad. Au-delà des réfugiés, il y'a eu le mouvement des migrants tchadiens vivant en Centrafrique de longue durée vers le Tchad. Environ 100000 sont revenus au Tchad en 2014 en raison des conflits en République Centrafricaine.<sup>12</sup>

Les mouvements migratoires, des réfugiés et les déplacements des populations victimes des persécutions, des violations des droits de l'homme, des conditions socio-économiques sont loin d'être des phénomènes nouveaux. Il existe depuis des millénaires d'un pays à un autre et d'une région géographique à une autre.

Des graves violations de droits humains, des affrontements, des atrocités, la destruction et le vol de grande ampleur des biens et moyens d'existence des populations ont été commis dans une grande impunité causant ainsi le phénomène migratoire, afflux des réfugiés et migrants tchadiens vers le Tchad. Dans cette partie, l'on parlera des dispositifs nationaux en matière de protection et d'assistance aux réfugiés et les dispositifs non gouvernementaux.

### **1- Dispositifs nationaux en matière de protection et d'assistance aux réfugiés**

Afin d'appliquer leurs engagements internationaux relatifs aux réfugiés, certains États ont posé un cadre juridique national afin de protéger et accueillir les réfugiés dans leurs pays. Le Tchad fidèle à ses engagements internationaux a traduit les conventions relatives au statut des réfugiés dans sa politique de protection des réfugiés en créant des textes et des structures veillant à appuyer les efforts des acteurs humanitaires.

#### **1-1 Cadre juridique du Tchad**

La convention de 1951 et son protocole de 1967 relative au statut des réfugiés ne précisent pas comment les Etats parties doivent honorer leurs obligations. Ces Etats jouissent donc d'une certaine liberté de choix quant aux procédures et institutions qu'ils utiliseront à cette fin. La méthode la plus efficace consiste à adopter une législation nationale sur l'asile incorporant les dispositions de ces traités.

Le HCR joue un rôle important en conseillant les Etats au sujet des normes internationales en matière de protection des réfugiés et retournés à prendre en compte dans l'élaboration de la législation nationale. Les pays qui mettent en place une politique de faire face aux arrivées des réfugiés, qui adhèrent à la convention de 1951 et au protocole de 1967 relative au statut des réfugiés, qui adoptent une législation nationale sur l'asile, sont généralement encouragés. C'est ainsi que le Tchad, fidèle à ses engagements internationaux a

---

<sup>12</sup> Kassambara, "Vie d'errance et crise identitaire", p.611.

ratifié la convention de 1951 et son protocole de 1967 et la convention africaine de 1969 relative au statut des réfugiés.

Cependant comme indiqué ci-haut, le Tchad n'est pas doté de loi qui porte sur le statut des réfugiés, à l'instar du Sénégal où il y a la loi 68-27 du 14 juillet 1968 relative au statut des réfugiés. Il n'existe pas de politique spécifique relative à la gestion des réfugiés. Les autorités tchadiennes ont en quelque sorte confié l'assistance aux réfugiés à la « Communauté Internationale », les agences spécialisées des Nations Unies, en l'occurrence le HCR et PAM. Celles-ci se sont donc chargées de définir les priorités.<sup>13</sup>

Au Tchad il y a plutôt des règlements qui ont pour finalité la protection et l'assistance aux réfugiés. Ils sont entre autres :

Article 46 de la constitution de la République du Tchad de 1996 stipule que « le droit d'asile est accordé aux ressortissants étrangers dans les conditions déterminées par la loi. L'extradition des réfugiés politiques est interdite ».<sup>14</sup> Cet article Malgré que la constitution de 1996 y fasse mention, malheureusement, il n'existe pas de loi qui définisse le statut des réfugiés au Tchad.

Loi 008/PR/PM/2013, portant organisation de l'état civil au Tchad. Celle-ci prend en compte toute la dimension liée à la délibération des documents d'état civil aux enfants en général et particulièrement aux réfugiés nés au Tchad. Cette loi donne l'opportunité aux parents retournés et réfugiés de déclarer les naissances des enfants pour s'en procurer documents juridiques. Ce code national de l'état civil ne requiert que tous les enfants, y compris réfugiés, possédant un acte de naissance délivré à partir du lieu de naissance. Avant que cette loi ne soit votée, les enfants nés parents réfugiés du Soudan n'étaient pas considérés comme citoyens et ne recevaient généralement pas d'actes de naissance. Les enfants nés de parents réfugiés de la RCA n'étaient pas non plus considérés comme citoyens mais ils recevaient d'actes de naissance.<sup>15</sup>

Décret 11-839, 2011-08-02/PR/PM/MAT/2011 portant réation, organisation et attributions de la Commission Nationale d'Accueil, de Réinsertion des Réfugiés et des Rapatriés (CNARR). Ce décret crée une institution nationale qui s'occupe des réfugiés et retournés au Tchad et lui assigne la mission de mettre en application les instruments juridiques internationaux et les lois nationales relatives aux réfugiés et aux demandeurs d'asile, d'assurer

---

<sup>13</sup> Mahamat Baiwong, *Analyse comparative de la protection juridique actuelle des réfugiés en Afrique et en Europe*, N'Djamena, Imprimerie du Tchad, 1998, p.73.

<sup>14</sup> Article 46 de la Constitution de la République du Tchad de 1996 portant sur le droit d'asile au Tchad.

<sup>15</sup> Loi 008/PR/PM/2013, portant organisation de l'état civile au Tchad.

la protection et l'assistance des réfugiés et demandeurs d'asile, de connaître toutes les questions relatives aux réfugiés et demandeurs d'asile et de faciliter le cadre de retour des rapatriés et leur insertion.<sup>16</sup> Malgré l'absence d'une loi sur le statut des réfugiés au Tchad, le gouvernement tchadien reconnaît tous les réfugiés de la République Centrafricaine et les ressortissants tchadiens. Il est aussi favorable à une politique d'intégration et d'autosuffisance, ce qui se traduit par l'attribution de terres aux réfugiés et migrants de retour, qui jouissent en outre de la liberté de circulation et peuvent entreprendre des activités économiques et accèdent aux marchés pour acheter et vendre les produits. Après avoir présenté le cadre juridique du Tchad, il est important de jeter un coup d'œil de l'aménagement des sites d'accueil des migrants tchadiens de retour de la RCA.

### **1-2 L'aménagement des sites d'accueil des migrants tchadiens de retour de la République Centrafricaine**

L'instabilité sociopolitique de la République Centrafricaine suivie d'acte de violence et de violation des droits de l'homme et les pillages ont engendré des représailles par les groupes *anti balaka* et *séléka*, entraînant des conflits intercommunautaires. Cette crise centrafricaine était considérée comme le véritable facteur des flux migratoires des Tchadiens et Centrafricains vers le Tchad. En réaction à ceci, le gouvernement tchadien a aménagé des camps pour accueillir des réfugiés et aux retournés tchadiens de la République Centrafricaine pour abriter ces derniers afin de les protéger et leur venir en aide<sup>17</sup>. Ils sont environ 100.000 Tchadiens à fuir la crise centrafricaine pour venir au Tchad en 2013.<sup>18</sup> Le nombre a diminué à 77650 en 2019 parce que beaucoup d'entre eux sont morts et d'autres sans traces.<sup>19</sup> Ils sont répartis dans plusieurs sites notamment le site d'accueil de Goré, chef-lieu du département de la Nya Pendé dans la région du oriental au Sud du Tchad qui accueille en son sein 31317 déplacés de guerre, le site de Maro ; chef-lieu du département de Grande Sido dans la région du Moyen-Chari au Sud du Tchad qui a accueilli également 41133 et le site de Gaoui qui abrite 5200 migrants de retour.<sup>20</sup>

<sup>16</sup> Décret n° 839-/PR/ PM/MAT/ 2011 du 02 juillet 2011. Portant création, organisation et attributions de la Commission Nationale d'Accueil de Réinsertion des Réfugiés et des Rapatriés au Tchad.

<sup>17</sup> Kassambara, "Vie d'errance et crise identitaire", 2021, p 610.

<sup>18</sup> SECADEV, "Rapport d'évaluation rapide des retournés tchadiens de la RCA", novembre 2019.

<sup>19</sup> *Ibid.*

<sup>20</sup> République du Tchad, Ministère de l'Administration du Territoire et de Décentralisation, "Rapport annuel du SECADEV et de la CNARR sur la statistique des migrants de retour", novembre 2019.

**Photo n° 5 : L'arrivée des migrants tchadiens de retour de la RCA dans le site de Goré en 2014**



**Source :** Cliché OIM, mars 2014

La photo ci-dessus présente l'arrivée des migrants tchadiens de la RCA qui ont quitté le Tchad dans les conditions sociopolitiques pour résider en RCA. Leur retour a été la décision du gouvernement tchadien qui a envoyé des avions et des camions pour les rapatrier dans leur pays natal. C'était justement à cause des désordres politiques en Centrafrique en 2013 suite aux affrontements entre les *Séléka* et les antis *Balaka*, devenus confessionnels opposant les *Séléka* (groupe de rebelle au nord de la RCA constitué des musulmans) et aux antis *Balaka* (groupe d'auto-défense constitué des chrétiens et animistes). Cette photo explique comment l'embarquement s'est fait. Des enfants et des parents ont souffert pendant l'embarquement. D'autres ne voulant pas laisser leurs biens en RCA, ils ont monté le camion avec leurs vélos et bien d'autres choses. Ils ont été tracassés pendant ce voyage par les coupeurs de routes. Ils ont risqué leurs vies en montant ce camion pour arriver jusqu'ici au Tchad.

**Tableau 5 : Répartition des migrants tchadiens de retour de la RCA par Région en 2019**

Régions	Nombre des migrants de retour
Logone oriental	31317
Moyen Chari	41133
Gaoui	5200
Total	77650

**Source :** SECADEV et CNARR 2019

Le tableau ci-dessus montre que les migrants tchadiens de retour sont repartis dans trois (3) Régions du Tchad. Le Logone Oriental qui abrite 31317 migrants de retour, le Moyen Chari qui a son tour accueille 41133 migrants de retour et Gaoui qui dans sa localité accueil également 5200 migrants de retour.

### **1-3 La mise sur pied des structures d'intervention au plan national en matière de protection des réfugiés et retournés**

Signataire de plusieurs instruments juridiques internationaux, le gouvernement tchadien, fidèle à ses engagements, accorde une importance capitale à l'accueil, à l'assistance et à la protection des réfugiés, des demandeurs d'asile, ainsi qu'aux personnes déplacées à l'intérieur de leur pays. Pour rendre efficace la gestion et l'administration de ces derniers, le gouvernement tchadien a créé des institutions nationales en vue d'accompagner les organisations humanitaires à l'exécution et l'accomplissement de leurs missions. Ces institutions sont : la Commission Nationale d'Accueil de Réinsertion des Réfugiés et Rapatriés (CNARR), le Détachement Intégré pour la Protection des Humanitaires et des Réfugiés (DPHR) et le Secours Catholique et Développement (SECADEV) une institution nationale non gouvernementale

#### **a- Commission Nationale d'Accueil de Réinsertion des Réfugiés et Rapatriés**

Initialement, il existait à la place de la Commission Nationale d'Accueil de Réinsertion des Réfugiés et des Rapatriés (CNARR), la commission nationale d'accueil des réfugiés (CONAR). Celle-ci avait été, créée par décret n°718/PM/96 du 31/12/1996 et s'occupant comme l'indique son sigle de l'accueil des réfugiés. Suite au décret n°839/PR/PM/MAT/2011 du 02/08/2011, les missions de cette structure ont été élargies aux rapatriés et c'est ainsi que la CONAR est devenue la CNARR.

La différence entre les deux structures ne concerne pas seulement les missions, mais aussi leurs organes. La première était constituée de deux sous-commissions, la sous-commission d'accueil de réinsertion et la sous-commission d'éligibilité. La seconde en compte trois, en intégrant la sous-commission de recours. Elle est chargée de statuer sur le recours présenté par les demandeurs d'asile dont les demandes ont été rejetées en première instance par la sous-commission d'éligibilité. Avant, c'était la sous-commission d'éligibilité qui statuait sur les recours introduits contre ses décisions, ce qui, juridiquement, était anormal. C'est la raison pour la laquelle la création d'une sous-commission de recours s'est imposée.

En outre, le décret n°718/PM/96, du 31/12/96 n'avait pas prévu de représentations locales, notamment dans les régions. Avec le nouveau texte de 2011, la CNARR dispose des démembrements constitués de représentations et des bureaux sous la coordination d'un

secrétariat permanent (SP). C'est ainsi que les bureaux régionaux ont été installés dans les zones d'accueil des réfugiés et des rapatriés. Il serait dès lors intéressant de comprendre les missions assignées à la CNARR

La Commission Nationale d'Accueil et de Réinsertion des Réfugiés et des Rapatriés a pour missions principales de :

- Etudier et proposer au gouvernement des mesures susceptibles d'améliorer les conditions de vie des réfugiés, rapatriés et des personnes déplacées ;
- Sensibiliser l'opinion publique sur les problèmes de réfugiés, des rapatriés et des personnes déplacées ;
- Encourager, faciliter et organiser l'accueil des réfugiés et autres tchadiens retournant au Tchad. A cet effet, elle doit collaborer étroitement avec le Haut-Commissariat pour les Réfugiés (HCR) en vue d'obtenir que ce retour se fasse dans les meilleures conditions de sécurité et de dignité possible ;
- Mettre en application les instruments juridiques internationaux et les lois nationales relatives aux réfugiés et rapatriés ;
- Assurer la protection et assistance des réfugiés et des demandeurs d'asile ;
- Lever les ressources humaines, financières et matérielles en faveur des réfugiés, des retournés et des demandeurs d'asile ;
- Connaitre toutes les questions relatives aux réfugiés et demandeurs d'asile ;
- Faciliter le cadre de retour des rapatriés et leur réinsertion ;
- Assurer une assistance dans la mesure des possibilités financières, en recourant aux organisations nationales ou internationales intéressées aux réfugiés, rapatriés et personnes déplacées à l'intérieur du Tchad ;
- Etudier et réserver une suite aux demandes de statut des réfugiés et d'asile politique émanant des réfugiés des autres pays vivant au Tchad conformément à la convention de Genève du 28 juillet 1991.<sup>21</sup>

La Commission Nationale d'Accueil de Réinsertion des Réfugiés et des Rapatriés est rattachée au ministère de l'intérieur et de la sécurité qui en assure la présidence. Les ministères des Affaires Etrangères, de la Santé Publique, de la Justice, des Armées, du Développement Rural, de la Femme et de Petite Enfance, des Affaires Sociales et le Secrétariat Général du gouvernement en sont membres.<sup>22</sup>

---

<sup>21</sup> Décret n°839/PR/PM/MAT/2011 du 02 juillet 2011 portant création, organisation et attribution de la Commission Nationale d'Accueil, de Réinsertion des Réfugiés et des Rapatriés au Tchad.

<sup>22</sup> *Ibid.*

Elle est composée de trois sous-commissions chacune ; ayant un rôle bien déterminé et interdépendant. Il s'agit de la sous-commission d'accueil des réfugiés et rapatriés, la sous-commission de recours et la sous-commission d'éligibilité. Les délégations de la CNARR créée dans les localités accueillant les réfugiés et les migrants jouent les rôles essentiels en matière de gestion et administration des camps. C'est dans ce sens que la (CNARR) possède des capacités en matière d'identification, d'enregistrement, de détermination et de documentation des expatriés et des réfugiés. La mise en place du système d'identification et de gestion biométrique (BIMS) pour enregistre les migrants de retour et les réfugiés a permis une amélioration dans la fiabilité de la collecte des données.

#### **b- Le Détachement intégré pour la protection des humanitaires et des réfugiés**

Le Conseil de Sécurité des Nations Unies a approuvé, dans la résolution 1778 du 25 septembre 2007, en accord avec le gouvernement tchadien, la mise en place d'un élément de maintien de l'ordre destiné exclusivement à sécuriser les camps des réfugiés, des déplacés, les humanitaires et les zones environnantes. Ce corps appelé au début de sa création le Détachement Intégré de Sécurité (DIS) fut créé le 03 juin 2008. Il a commencé officiellement ses activités le 24 octobre 2008 et se déploie dans six (6) commissariats (Goré, Goz-Beida, Iriba, Guereda, Bahai, Farchana) ainsi que dans 12 camps des réfugiés de l'Est du Tchad. Quelques années plus tard précisément le 09 juillet 2013, le Détachement pour Protection des Humanitaires et des Réfugiés (DPRH) a remplacé officiellement le Détachement Intégré de Sécurité, l'autorité gouvernementale chargée de la sécurité des travailleurs humanitaires dans le pays.<sup>23</sup>

Cette institution compte à sa création 850 policiers et gendarmes nationaux. Leur mission est destinée à aider, à créer les conditions favorables au retour volontaire et durable des réfugiés et des personnes déplacées. Le DPRH a été sélectionné, formé, conseillé, encadré et suivi par la police des Nations Unies (UNPOL). Ses activités sur le terrain se basent sur le standard de police des Nations Unies, afin de veiller au respect et la protection des droits des réfugiés, des migrants de retour, la lutte contre la violence sexuelle et sexiste, etc. Il a pour devise : « servir et protéger » ; c'est-à-dire servir et protéger dans le respect des principes et droit international.<sup>24</sup>

<sup>23</sup> [http://www.humanitarianresponse.info/system/files/documents/files/UNHCR%20Tchad-Mise à-jour-ABG-FR-2013.pdf](http://www.humanitarianresponse.info/system/files/documents/files/UNHCR%20Tchad-Mise%20à-jour-ABG-FR-2013.pdf) consulté le 03 août 2022

<sup>24</sup> Commission Nationale du Déploiement des Forces Internationales la voix du DIS bulletin d'information n°1 printemps 2002

### **c- Le secours Catholique et Développement (SECADEV)**

Le Secours Catholique et Développement, (SECADEV), est l'une des huit diocésaines qui ont pour vocation le secours d'urgence et le développement. Il est créé par l'Archidiocèse de N'Djamena en 1982 sur une initiative de père Pierre Faure. Il a été enregistré le 02 mars 1983 puis autorisé à fonctionner par n°27/INT/SUR du 12 avril 1983 par le ministre de l'intérieur et de la sécurité.

Le SECADEV, comme les six diocèses du Sud du Tchad, a été créé par la conférence épiscopale du Tchad comme un moyen de promotion du développement harmonieux des populations en vue de leur propre prise en charge.<sup>25</sup> Les situations qui ont amené l'église à créer le SECADEV sont les catastrophes d'origine naturelle (sécheresse, inondation) et humaine (la guerre) que le Tchad a connues dès 1979, année où une guerre civile éclata à N'Djamena et jeta sur le chemin de l'exil des populations civiles. C'est à cette occasion qu'un groupe de fidèles chrétiens encadrés par le père Faure va prendre la décision d'agir pour atténuer la souffrance des victimes.<sup>26</sup> Ce groupe participa à la délivrance de l'aide aux côtés des Organisations Internationales. Ce groupe s'est fait plus déterminant pendant le retour des exilés au Tchad. Les besoins les plus pressants étaient d'aides au transport et à la réhabilitation des maisons familiales détruites par les affrontements et le pillage.<sup>27</sup>

La mission de SECADEV est de contribuer à la promotion du développement humain durable des populations du territoire de l'Archidiocèse de N'Djamena sans aucune distinction. Cette mission se traduit par

- L'instauration d'une société de justice et de paix ;
- La prise de conscience d'une solidarité nationale et internationale ;
- Un développement économique, social et culturel équitable et responsable.<sup>28</sup>

Son mandat consiste à

- Porter la voix des victimes des conflits et d'injustices ;
- Sensibiliser les populations à l'entraide et à la solidarité ;
- Accompagner les populations dans les réalisations de leurs initiatives de développement ;
- Services sociaux de base (sécurité alimentaire, santé hygiène et assainissement)

---

<sup>25</sup> Assalbaye Prong, 50ans, gestionnaire financier du SECADEV de Goré, Goré, entretien du 17 aout 2022.

<sup>26</sup> *Idem.*

<sup>27</sup> Francis Rondouba Nekinga 55 ans, Coordinateur du SECADEV de N'Djamena, N'Djamena entretien du 01 août 2022.

<sup>28</sup> Francis Rondouba Nekinga, 55ans, coordinateur du SECADEV de N'Djamena, N'Djamena entretien du 01 août 2022.

- Gouvernance locale (éducation civique et citoyenne, prévention et gestion des conflits, gestion rationnelle.<sup>29</sup>

Après avoir présenté les dispositifs d'accueil national et de réinsertion des migrants de retour, il est important d'éplucher les dispositifs non gouvernementaux en faveur des migrants tchadiens de retour de la RCA.

## **2 -Les autres dispositifs non gouvernementaux**

A côté des dispositifs mis en place par l'Etat tchadien, il existe d'autres dispositifs d'accueil de réinsertion des migrants tchadiens de retour de la RCA qu'il convient d'examiner à présent. Il s'agit des dispositifs mis en place par les institutions internationales en charge des questions migratoires telles que l'Organisation Internationale pour les Migrants (OIM) et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (HCR). Ainsi, en novembre 2019, il a été mis en place le Comité de Pilotage de l'Initiative conjointe UE-OIM pour la protection et réintégration des migrants.

Face à cet élan de solidarité internationale vis-à-vis des réfugiés, l'ONU a créé des agences spécialisées en charge des questions d'aide humanitaire. Cette volonté d'apporter de l'assistance et de la protection aux réfugiés par le système onusien devient effective avec l'adoption du statut du HCR par la Résolution de l'Assemblée Générale des Nations Unies. La vocation première est d'assurer la protection internationale des réfugiés, c'est-à-dire veiller à ce que leurs droits fondamentaux soient respectés, à ce qu'ils aient la possibilité de chercher refuge ailleurs et à ce qu'aucun d'entre eux ne soit renvoyé contre son gré dans un pays où il craint, à juste titre, d'être persécuté.

### **2-1 Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés**

Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés est une organisation internationale dédiée à sauver des vies et protéger les droits des réfugiés partout dans le monde. L'objet premier du HCR est d'aider les Etats à s'acquitter de leur obligation de protection vis-à-vis des demandeurs d'asile.

« Tout laisser derrière soi, tout de ce qui nous a été cher et précieux, c'est-à-dire se retrouver projeté dans un avenir incertain, en un milieu étranger. Vous représenterez-vous le courage qu'il faut pour vivre avec la perspective de devoir passer des mois, des années, peut être toute une vie en exil ». Le HCR est l'agence des Nations Unies pour les réfugiés. Créée en 1950 par l'Assemblée Générale des Nations Unies, l'agence a commencé à opérer le 1<sup>er</sup> janvier 1951. Les Etats, qui se remettaient encore des destructions engendrées par la seconde guerre

---

<sup>29</sup> *Idem.*

mondiale, voulaient s'assurer qu'ils disposaient d'une organisation solide et efficace pour veiller aux intérêts des réfugiés ou les « protéger » dans les pays où ils étaient venus demander l'asile. Le HCR était aussi chargée d'aider les gouvernements à trouver des « solutions permanentes » pour les réfugiés.<sup>30</sup> Le HCR s'efforce de prévenir les déplacements forcés de populations en encourageant les Etats et d'autres institutions à créer les conditions propices à la protection des droits de l'homme et au règlement pacifique des différends. Dans toutes ses activités le HCR accorde une attention particulière aux besoins des enfants et cherche à promouvoir l'égalité des droits pour les femmes et les filles.<sup>31</sup> Il collabore avec les gouvernements et les organisations régionales, internationales et non gouvernementales.

L'un des principes essentiels de l'action de HCR est celui de la participation des réfugiés, ainsi que d'autres personnes bénéficiant de ses activités, aux décisions qui ont une incidence sur leur vie.<sup>32</sup> Le HCR est plus à mieux de leur offrir une véritable protection juridique aux réfugiés si leurs besoins élémentaires sont ouverts à savoir : abri, nourriture, eau potable, installations sanitaires et soins médicaux.<sup>33</sup> Par conséquent, l'organisation coordonne aussi l'approvisionnement et l'acheminement de l'aide humanitaire. Elle gère, ou aide à gérer des camps ou des groupements de camps et élaborer des projets pacifiques à l'attention des plus vulnérables : les femmes ; les enfants et les personnes âgées, qui représentent en général 80% d'une réfugiée.<sup>34</sup> L'éducation constitue une priorité essentielle dès les premiers moments d'urgence passés.

A l'arrivée des migrants tchadiens de retour de la République Centrafricaine en 2014, le HCR a fourni des abris familiaux d'urgence. Quelques acteurs humanitaires dont l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) ont appuyé certains ménages vulnérables en leur offrant les abris semi-durables. Le HCR a créé des conditions propices à la protection des droits de l'homme et au règlement pacifique des différends ; il a également accordé une attention particulière aux besoins des enfants et promu les droits des femmes et les filles.<sup>35</sup>

---

<sup>30</sup> HCR, *Protéger mes Réfugiés \_le rôle de L'UNHCR, 2007-2008*, p 32.

<sup>31</sup> *Ibid.*

<sup>32</sup> HCR, *Les réfugiés dans le monde, cinquante ans d'action humanitaire*, Paris, éditions Autrement, 2001, p.51.

<sup>33</sup> *Ibid.*

<sup>34</sup> HCR, Appel Global 2013-2014, New-York, p.23.

<sup>35</sup> HCR, 'Rapport d'évaluation rapide de protection des retournés tchadiens de la RCA vivant au Sud du Tchad', novembre 2014.

**Photo n° 6 : Les abris construits par HCR aux migrants tchadiens de retour à Sido**



**Source :** Cliché HCR, mars 2014

La photo précédente montre le type d’abris construits par le HCR aux migrants tchadiens de retour de la RCA à Sido. Après avoir fui la crise centrafricaine pour le Tchad, le HCR a fournis d’abris d’urgence familiaux à ces migrants afin qu’ils puissent vivre à l’abri des catastrophes naturelles. Cette œuvre humanitaire fut également le souci principal du PAM au Tchad.

## **2-2. Le Programme Alimentaire Mondial**

Le Programme Alimentaire Mondial est un organe subsidiaire des Nations Unies. Il est chargé de l’aide alimentaire dans le but de lutter contre la faim et d’améliorer la sécurité alimentaire dans les pays les plus pauvres.<sup>36</sup> Cependant, le droit à alimentation est reconnu comme un droit fondamental de l’homme depuis la Déclaration Universelle des droits de l’homme de 1948 (Articles 11.1.2) et la Convention sur les droits de l’enfant de 1989 (Articles 24.1). En ratifiant ces instruments juridiques, les Etats reconnaissent l’obligation de respecter, de protéger et la réalisation progressive des droits qui y sont énoncés, y compris le droit à une alimentation adéquate.<sup>37</sup>

Selon les Nations Unies, le PAM est aujourd’hui la plus grande organisation humanitaire du monde. Il joue un rôle de chef de file dans la lutte mondiale contre la faim en

<sup>36</sup> Françoise Bouchet-Saulnier, *Dictionnaire pratique du droit humanitaire*, Paris, la Découverte et Syros, Abel-Hovelocque, 1998, p.64.

<sup>37</sup> Sommet mondial de l’alimentation, plan d’action, Fao, rapport du sommet mondial de l’alimentation, Rome 13-17 novembre 1996, Partie I, Annexe, Rome, 1996, disponible sur [http:// www.fao.org/3/a-a0511f\\_consultéo5](http://www.fao.org/3/a-a0511f_consultéo5) août 2022.

fournissant une aide alimentaire d'urgence aux victimes les plus vulnérables des catastrophes naturelles ou d'origine humaine. Il utilise également l'aide alimentaire associée à une assistance technique et logistique et à une importante présence sur le terrain, au service de la lutte contre les causes profondes de la faim. Avec ses partenaires, le PAM ne ménage aucun effort en vue de réaliser le premier des Objectifs du Millénaire pour le Développement à savoir : réduire de moitié le nombre de personnes qui souffrent de la faim.<sup>38</sup> Les principales étapes de l'intervention d'urgence pour le PAM, sont perceptibles à travers les huit (8) éléments suivants :<sup>39</sup>

- Appel à l'aide d'un pays : à la suite d'une catastrophe naturelle ou d'un conflit, le gouvernement local demande une aide alimentaire d'urgence ;
- Détachement de l'aide afin d'évaluer rapidement la situation à distance ;
- Livraison des premiers colis : parfois en 24 heures à peine, le PAM livre de kits médicaux et biscuits énergétiques ;
- Elaboration d'un plan d'action d'ensemble : le bureau local le plus proche monte une opération d'urgence, qui précise le budget, la durée, les rations, les corridors humanitaires disponibles et les moyens de transports ;
- Appel aux dons : via le bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations Unies (OCHA), qui émet un « appel d'urgence », le PAM attire l'attention des pays donateurs ;
- Distribution des denrées : le PAM travaille avec des relais locaux, pour apporter la nourriture aux personnes les plus fragiles (femmes enceintes, enfants, personnes âgées) ;
- Evaluation : le PAM fait le bilan de l'opération, en recherchant les bonnes pratiques apprises sur le terrain, mais aussi les erreurs à ne pas reproduire ;
- Début des opérations d'approvisionnement : le PAM n'attend pas que l'argent arrive sur son compte. Simultanément, sur le terrain, les équipes s'assurent qu'il n'y a de rupture de l'aide amorcée, et les infrastructures sont préparées pour la réception des marchandises.<sup>40</sup>

Ces principales étapes de l'intervention d'urgence du PAM sont pertinentes en ce sens qu'elles permettent à l'organisation d'étudier étape par étape sur la situation sur le terrain, de s'approvisionner dans le monde entier des denrées alimentaires le plutôt possible, et les envoyer

<sup>38</sup> ONU, « Les Nations-Unies aujourd'hui », Département de l'info de l'ONU, New York 2008, p.51.

<sup>39</sup> Cécile Cazenave et Mathieu Sartre, « Le grand combat contre la faim », in *Géopolitique*, 2012, p.106.

<sup>40</sup> PAM, « Rapport d'activités annuelles des retournés tchadiens de la RCA Tchad », novembre 2015.

rapidement sur place pour répondre efficacement aux problèmes de survie des réfugiés et des personnes déplacées.

Le Programme Alimentaire Mondial est présent au Tchad dès les débuts de l'afflux des réfugiés centrafricains en 2003. Son aide est basée essentiellement en la distribution des vivres aux réfugiés. Le PAM s'occupe des réfugiés centrafricains et les ressortissants tchadiens à travers ce qui suit : distribution générale des vivres (fourniture des paniers alimentaires mensuels aux ménages), distribution des aliments supplémentaires de prévention de la malnutrition pour les enfants de 6 à 23 mois et les femmes enceintes et allaitant.<sup>41</sup> En général, les distributions mensuelles sont organisées la première semaine de chaque mois dans les camps, les réfugiés et les personnes déplacées sont informés de la disponibilité des aliments.<sup>42</sup> Cependant après les mises au point sur les dispositifs gouvernementaux et non gouvernementaux, il est intéressant d'étudier l'effectivité des actions du PAM et du HCR en faveur des migrants tchadiens de retour de la RCA.

### **III- L'EFFECTIVITE DES ACTIONS DU PAM ET DU HCR EN FAVEUR DES MIGRANTS TCHADIENS DE RETOUR DE LA RCA**

La République Centrafricaine est depuis 2013 touchée par une crise politique, sécuritaire et humanitaire, caractérisée par des conflits entre groupes armés et des conflits communautaires, ayant induit des déplacements de populations importantes pour se réfugier au Tchad. Notamment vers le Sud du Tchad et à Gaoui près de N'Djamena. Ces personnes démunies, victimes de guerre, de torture et de violation de droit de l'homme ont besoin d'une assistance humanitaire des institutions des Nations Unies comme le PAM, le HCR, des ONG et tant d'autres. Les migrants de retour de la RCA et les réfugiés dépendent de l'assistance alimentaire du PAM. Depuis l'arrivée des migrants de retour de la RCA, le PAM et le HCR leur distribuent régulièrement les vivres et non vivres non seulement à eux, mais aussi aux réfugiés centrafricains. Mais à partir du 27 mars 2017, les partenaires humanitaires (PAM, HCR) ont adopté une nouvelle stratégie d'intervention en domaine financier nommé *cash money* ou coupon qui va leur permettre de faire une économie à travers une activité génératrice de revenus.<sup>43</sup> Ce programme d'assistance alimentaire sous forme de coupons en faveur des migrants tchadiens de retour de la RCA, cible 53865 bénéficiaires au total. Chaque personne a

---

<sup>41</sup> *Ibid.*

<sup>42</sup> *Ibid.*

<sup>43</sup> PAM, "Rapport d'évaluation rapide de la Sécurité Alimentaire des populations réfugiés, déplacés, retournés et hôtes au sud du Tchad", août 2014.

reçu un coupon d'une valeur de 3000fcfa par mois.<sup>44</sup>Ce système en *cash money* a été sollicité par les bénéficiaires eux-mêmes car, la distribution en denrées alimentaires leur limite l'accès à d'autres besoins et ce nouveau système de distribution est basée sur l'argent en cash, 3000fcfa par personne et selon la taille des ménages soit 100f/jrs.<sup>45</sup> Il semble nécessaire d'analyser les types des vivres offerts par le HCR et le PAM.

### **1 - Distribution générale des vivres**

Les vivres fournis par les organisations onusiennes aux migrants tchadiens de retour de la RCA et aux réfugiés centrafricains proviennent de plusieurs pays et sont composés des aliments suivants : des céréales, des légumineuses, de l'huile, du sucré, du sel et les mélanges.<sup>46</sup> Sur l'ensemble des camps, les migrants de retour et les réfugiés reçoivent mensuellement l'aide alimentaire une fois qu'ils sont recensés et dotés d'une carte de rationnement. En général, les distributions mensuelles sont organisées la première semaine de chaque mois dans les camps. Leur ration est composée de céréales, les légumineuses sels et l'huile végétal<sup>47</sup>. Il en ressort que 98% des migrants de retour et les réfugiés enquêtés ont bénéficié d'une aide alimentaire au cours des dernières distributions de 2014. Pour éviter la rupture de stock en vivres, notamment en céréale en 2014, et l'arrêt des distributions dans les camps de réfugiés et migrants de retour, le PAM a procédé à la réduction des rations. A partir de décembre 2017 les rations ont été réduites de moitié soient 826 kilocalories par personne par jour dans les camps. Alors que la ration complète était de 500 grammes de céréales, 50 grammes de légumineuses, 50 grammes de mélanges, 25 grammes d'huile, 15 grammes de sucré, et 5 grammes de sel depuis 2014.<sup>48</sup> Dans le menu du PAM, les femmes réfugiées et retournées de la RCA au Tchad ont leur préférence à savoir le CSB (*corn and soja blend*), un mélange de farine de maïs et de soja, particulièrement facile à cuisiner. Elles se contentent souvent d'y ajouter un peu d'eau chaude et de sucré pour composer une bouillie.

---

<sup>44</sup> *Ibid.*

<sup>45</sup> *Ibid.*

<sup>46</sup> Djimasngar, '' Migration et insécurité alimentaire'', p. 60.

<sup>47</sup> Les légumineuses, souvent appelées « légumes sec », désignent les graines comestibles présentes dans mes gousses. Regroupant le plus grand nombre d'espèces végétales, les légumineuses sont très utiles à l'homme, que ce soit pour l'alimentation ou l'industrie. Elles regroupent les 3 catégories suivantes : fèves et haricots secs (haricots blancs, rouges, noirs, Pinto, soja...), lentilles (vertes, brunes, noires...), pois sec (casés, entiers, chiches...). Le soja, l'arachide, le haricot, les pois, les fèves et les lentilles sont les légumineuses les plus cultivées dans le monde. Pour plus d'explication, se référer à : <http://www.légumineuses.com/>. Consulté le 2 septembre 2022.

<sup>48</sup>HCR- PAM, ''Rapport suivi post – distribution des vivres et analyse de la sécurité alimentaire des réfugiés centrafricains, soudanais et des retournés au Sud et à l'Est du Tchad'', novembre 2014.

**Photo n° 7 : Vivres fournis par le PAM aux migrants tchadiens de retour de la RCA**



**Source :** Cliché PAM, mars 2014

Cette photo montre que le PAM fournit une assistance alimentaire mensuelle et régulière aux migrants de retour et les réfugiés centrafricains qui ont fui la guerre en Centrafrique pour venir au Tchad. Les programmes nutritionnels sont ceux de distributions des vivres ciblés concernant les personnes vulnérables.

**Photo n° 8 : Le magasin de stock des denrées alimentaires de PAM à Goré**



**Source :** PAM décembre, 2013

Depuis 2013, le PAM fournit une assistance alimentaire mensuelle et régulière aux migrants de retour et les réfugiés centrafricains qui ont fui la guerre centrafricaine et installés au Sud du pays. Les denrées alimentaires du PAM pour les migrants tchadiens de retour de la RCA et les réfugiés centrafricains sont stockées dans le camp d'Amboko à Goré. Cependant, il

est également important de savoir comment s'effectua les rations complémentaires aux groupes les plus vulnérables. Les programmes nutritionnels sont ceux de distribution des vivres ciblées concernant les personnes vulnérables que sont les enfants de moins de cinq ans et les femmes enceintes et allaitantes. Ces programmes visent à réduire la prévalence de la malnutrition aiguë chez ces derniers. Bien que la communauté retournée reçoive des rations alimentaires du PAM, elles sont considérées insuffisantes.

**Tableau n 6 : Répartition des vivres journaliers par personne aux migrants de retour de la RCA en 2014**

Denrées	Ration (en gramme /jour
Céréales	500g/J
Légume	50g/J
Mélanges	25g/J
L'huile	15g/J
Sucre	5g/J
Sel	5g/J

Source : HCR et PAM, novembre 2014

## 2 Assistance agricole aux réfugiés et migrants tchadiens de retour de la RCA

Dans le cadre de l'amélioration des conditions de vie des personnes vulnérables touchées par la crise centrafricaine au Tchad, les organisations humanitaires, le gouvernement tchadien et les autres organisations non gouvernementales interviennent au côté des migrants de retour de la RCA. C'est ainsi que l'Organisation des Nations Unies (ONU) pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) appuie les réfugiés et les migrants tchadiens de retour de la RCA en nouvelle variété des semences et les outils des travaux champêtres. La plupart des semences distribuées sont des variétés précoces généralement le niébé, l'arachide et le sorgho pouvant leur permettre d'assurer leurs autosuffisances alimentaires.<sup>49</sup>

La situation d'insécurité alimentaire des migrants tchadiens de retour de la RCA reste précaire dans les sites de réfugiés au Tchad. Le taux de malnutrition dans les sites de réfugiés est plus élevé et le taux de prévalence des enfants de moins de 0 à 59 mois sont très inquiétants. C'est ainsi que les partenaires humanitaires se concentrent sur la promotion des programmes d'appui au côté des réfugiés et migrants tchadiens de retour de la RCA. Ainsi les partenaires humanitaires conscients que les activités maraichères restent une principale activité pour lutter contre l'insécurité alimentaire des personnes vulnérables touchées par la crise centrafricaine

<sup>49</sup> Jérôme Djasrabaye, 45 ans représentant des migrants du site de Sido, Sido entretien du 20 septembre 2022.

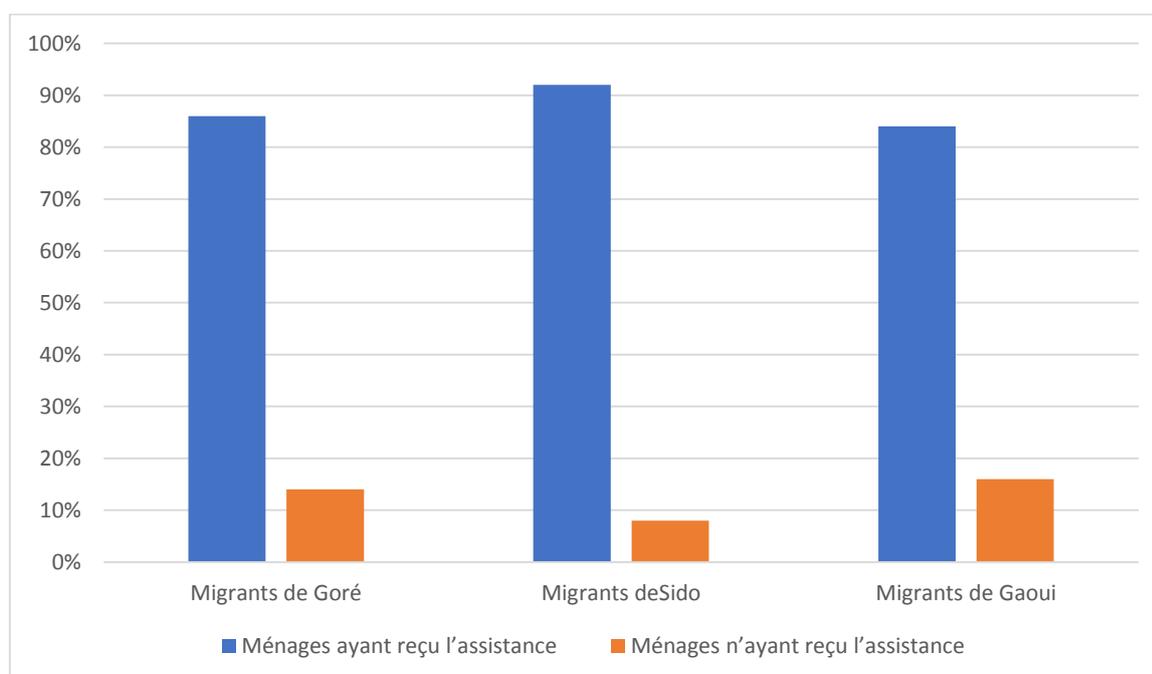
ont appuyés les migrants de retour. C'est pourquoi certains sites sont aménagés pour les activités maraichères en faveur des migrants tchadiens de retour de la RCA.<sup>50</sup>

**Tableau n°7 : Ménages des migrants enquêtés ayant reçu l'assistance aux activités maraichère de 2014-2019**

Ménages enquêtés ayant reçu l'assistance	Migrants de Goré		Migrants de Sido		Migrants de Gaoui	
	Effectifs	Pourcentage	Effectifs	Pourcentage	Effectifs	Pourcentage
Ménages ayant reçu l'assistance	43	86%	46	92%	42	84%
Ménages n'ayant reçu l'assistance	7	14%	4	8%	8	16%
Total	50	100%	50	100%	50	100%

**Source :** Tableau réalisé à partir des données collectées

**Figure 1 : Ménages des migrants ayant reçu l'assistance**



**Source :** Figure réalisée à partir des données statistiques du tableau précédent

<sup>50</sup> *Idem.*

D'après les informations collectées auprès des ménages enquêtés dans les sites des migrants de retour par rapport la culture maraichère, il ressort que 86% des migrants de Goré, 92% de migrants de Sido et 84% de migrants de Gaoui attestent d'avoir reçu l'assistance des ONG pour que 14% de migrants de Goré, 8% de migrants de Sido et 16% de migrants n'ont reçu l'assistance leur permettant de pratiquant les activités maraichères. D'après le tableau n°7 et la figure l'on peut conclure qu'après avoir fui la crise centrafricaine pour venir s'installer au Tchad, les migrants ont été assistés par les ONG et le gouvernement.

Après cette figure de l'appréciation de ménages ayant reçus l'assistance des ONG, il est important de parler aussi de l'accès aux soins de santé des migrants tchadiens de retour de la République Centrafricaine.

### **3 Accès aux soins de santé des migrants tchadiens de retour de la RCA**

Assurer la santé des populations hôtes, des réfugiés et les migrants tchadiens de retour de la RCA, est un sujet d'actualité qui préoccupe les partenaires humanitaires au Tchad. C'est ainsi que les organisations non gouvernementales partenaires de HCR comme "Action contre la Faim" interviennent dans les districts de Goré, Sido, et Gaoui en Santé et nutrition des enfants des populations hôtes, des réfugiés et les migrants tchadiens de retour de la République Centrafricaine et CSSI (centre et secours en santé international).

Il convient ici de souligner l'effort du HCR dans l'accès à la santé des réfugiés et les migrants de retour ; l'éducation ; l'eau potable hygiène et assainissement. Le HCR a financé la construction des centres d'accueil, des maternités et des postes de santé, les bâtiments avec des salles de consultation, des salles de soin, des pharmacies, des salles de mise en observation.<sup>51</sup>

---

<sup>51</sup> OCHA, "Rapport de situation des retournés de la RCA au Moyen-Chari", décembre 2015.

**Photo n° 9 : District sanitaire du site de Gaoui**



**Source : Fils Tolmas, N'Djamena 2022**

L'intervention médicale d'urgence pour réduire la morbidité et la mortalité chez les personnes déplacées et retournées de la République Centrafricaine dans le site de Gaoui. La prise en charge sanitaire des enfants, des jeunes filles et garçons, ainsi que les personnes âgées. Depuis leur arrivée au Tchad précisément dans le site de Gaoui les ONG ont assuré la prise en charge médicale et nutritionnelle des enfants et les femmes enceintes et allaitantes affectés par la malnutrition aiguë sévère. Elles ont assuré la prise en charge de plus 5000 migrants tchadiens de retour de la RCA à travers l'approvisionnement des médicaments, la vaccination.

En guise de conclusion, rappelons que l'objectif de ce chapitre était de mieux cerner les problématiques du retour et de la réinsertion des migrants tchadiens, ainsi que les assistances des organisations gouvernementales et non gouvernementales en leur faveur. Pour y parvenir, l'analyse consiste à examiner le retour des migrants, à identifier les dispositifs d'accueil que l'Etat tchadien et les autres acteurs engagés dans la gestion des flux migratoires au Tchad ont mis sur place. Des entretiens avec les migrants de retour ont permis de prendre connaissance sur les contraintes qui militent leur processus de réinsertion ainsi que les opportunités du travail.

**CHAPITRE IV :**  
**DIFFICULTES DE REINSERTION DES MIGRANTS TCHADIENS DE**  
**RETOUR DE LA REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE**

Ce chapitre a pour but d'analyser les difficultés auxquelles les migrants tchadiens de retour de la République Centrafricaine sont confrontés dans leur processus de réinsertion et d'en proposer quelques perspectives. Les vagues de migrations tchadiennes vers la RCA qu'on pourrait qualifier à tort ou à raison de crise des migrants tchadiens, du fait leur ampleur ces dernières décennies, pèsent de manière ou d'une autre sur les deux pays concernés. Elles embarrassent les décideurs politiques dans leurs approches pour y faire face. Faire face à la migration tchadienne vers la RCA, c'est aussi garantir à ces migrants des conditions de réinsertion favorables. " Le retour, ce mythe qui s'éloigne à mesure que le séjour des immigrés s'allonge", disait Abdelmaleck Sayad,<sup>1</sup> est souvent pensé comme un terme définitif au trajet migratoire.

La forte croissance démographique brutale issue de la crise politico-militaire de la RCA en 2013 a des impacts négatifs, néfastes sur les populations autochtones et les migrants de retour de la République Centrafricaine. Cet afflux migratoire a des grandes répercussions sur l'environnement, sur les conditions d'accès aux services de base notamment : l'alimentation, l'abri, la santé, l'éducation et l'accès à l'eau potable. Cependant, l'impact direct de cette migration est l'insécurité alimentaire des ménages vulnérables qui se transforme en malnutrition aigüe et sévère, malnutrition modérée, la destruction de faune, de la flore et la pauvreté en générale.<sup>2</sup>

Cette situation d'urgence hautement humanitaire mobilise les différents acteurs publics et privés afin d'intervenir pour lutter contre l'insécurité alimentaire et améliorer les conditions de vies des réfugiés et les migrants de retour de la RCA.<sup>3</sup> A cet effet malgré les efforts consentis par les partenaires humanitaires et le gouvernement tchadien, la problématique d'insécurité alimentaire se pose avec acuité dans les camps de réfugiés et de rapatriés.<sup>4</sup> Ce chapitre s'articule autour de deux points : les difficultés de réinsertion liées aux conditions de retour des migrants tchadiens de la RCA au Tchad et la préconisation des pistes de solutions pour une réinsertion réussie.

---

<sup>1</sup> A. Sayad, *Le retour chez soi*, Paris, L'Harmattan, 1999, p.9.

<sup>2</sup> Djimasngar, "Migration et insécurité alimentaire", p.60.

<sup>3</sup> *Ibid.*

<sup>4</sup> HCR, "Rapport d'opération des données de retournés et réfugiés dans le site de Gaoui", mars 2018.

## I- LES DIFFICULTÉS DE REINSERTION LIÉES AUX CONDITIONS DE RETOUR DES MIGRANTS TCHADIENS DE LA RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

La crise centrafricaine en 2013 avait provoqué des mouvements de populations aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur de la RCA. Au-delà des réfugiés, le Tchad a aussi accueilli des Tchadiens qui eux aussi, avaient fui la crise centrafricaine. Ces migrants de retour étaient de nationalité tchadienne, mais vivaient depuis de nombreuses années en RCA pour des motifs de conflits, les conditions socio-économiques. Ils ont été installés dans les sites, notamment à Goré, à Sido et à Gaoui près de N'Djamena. En plus des sites aménagés, d'autres migrants de retour sont installés dans les villages environnants. Selon les estimations données par OIM en 2014, il y avait 100000 migrants de retour.<sup>5</sup>

Il convient non seulement de subvenir aux besoins d'urgence pour sauver les vies de ces migrants tchadiens et des réfugiés centrafricains, mais aussi de créer les conditions d'une autonomisation de ces derniers dans leur milieu de vie actuel, en l'occurrence le Sud du Tchad et à Gaoui près de N'Djamena, tout en les équipant du nécessaire pour affronter le futur.<sup>6</sup> Dans ce cadre, l'appui à la protection des migrants de retour appelle à des initiatives à prendre, dans les domaines aussi divers tels que l'approvisionnement en eau, l'hygiène et l'assainissement, la fourniture d'abris dans les sites, la distribution de nourriture et d'articles non alimentaires, la protection de l'enfance et des services communautaires.

Le gouvernement tchadien avait finalisé, en 2015, un plan de réponse Globale sur 5ans pour la réinsertion des migrants de retour de la RCA. Mais ce plan, d'un montant d'environ 300 millions, n'a jamais été financé pour que les activités prévues puissent être menées.<sup>7</sup> Ces migrants ont bénéficié d'une assistance de la part de la Communauté Humanitaire particulièrement lors de six (6) premiers mois de leur présence. Puis, en raison de manque de financement, cette assistance a progressivement diminué. Néanmoins, des interventions ont été menées dans différents secteurs. Notamment à travers une assistance *Multipurpose Cash*, prenant en considération les secteurs de la sécurité alimentaire, des moyens d'existence, des abris, la protection et de la santé.<sup>8</sup> Faute d'investissement des autorités locales, la plupart des

<sup>5</sup> OMI, "Rapport d'activités annuelles des retournés tchadiens de la RCA", décembre 2014.

<sup>6</sup> République du Tchad, "Plan de réponse globale en faveur des retournés tchadiens de la RCA", décembre 2015.

<sup>7</sup> *Ibid.*

<sup>8</sup> HCR, "Rapport d'évaluation rapide de protection des retournés tchadiens de la RCA vivant au Tchad", novembre 2014.

humanitaires ont déserté certains sites. Les migrants de retour de la RCA, eux-mêmes désespèrent. La majorité d'entre eux vit dans les conditions précaires dans les camps où ils sont basés : abris et infrastructures d'eau, d'hygiène, d'assainissement et de santé sont en état de délabrement. Il ya aussi le manque d'opportunités de revenus.<sup>9</sup> Aujourd'hui, la grande majorité d'entre eux est toujours dans l'attente de l'obtention des documents d'identité qui leur permettraient de trouver un logement et une activité économique vivable.<sup>10</sup>

Ces migrants de retour luttent pour couvrir leurs besoins les plus élémentaires et s'intégrer dans un pays qu'ils n'ont pour beaucoup ou jamais connu. La plupart vit dans les camps de réfugiés et villages le long de la frontière avec la RCA. En raison du manque de financement humanitaire, l'assistance se réduit et ne cible que les groupes les plus vulnérables.<sup>11</sup> Sans revenus, les migrants de retour ne parviennent pas à restaurer leurs moyens de subsistance et à remplacer leur bétail tandis que l'accès aux services et aux possibilités de travail est réduit.<sup>12</sup>

Ces migrants de retour de la RCA éprouvent, rencontrent beaucoup de difficultés pour leur réinsertion. Ils sont souvent confrontés aux problèmes : de logement, de santé et nutrition, de sécurité, d'alimentation, d'accès à l'eau potable, d'assainissement et d'hygiène. La coexistence pacifique et les moyens de revenu sont également un obstacle à leur bonheur.

### **1 – Accès au logement (abri)**

A l'arrivée des migrants tchadiens de la RCA en 2014, le HCR a fourni des abris familiaux d'urgence. Cinq (5) ans après cette assistance (2019). Certains ménages logent encore dans les abris d'urgence. Quelques acteurs humanitaires dont OIM ont appuyé certains ménages vulnérables avec des abris semi-durables. Mais jusqu'ici les différents groupes interviewés jugent la situation préoccupante, du fait de l'insuffisance d'abris adéquats dans les ménages. Pour s'adapter au manque d'abris, beaucoup de ménages affirment vivre dans la promiscuité avec jusqu'à 7 à 8 personnes en moyenne dans un seul abri de 4X3m. Certains construisent des abris en brindilles, branches d'arbre, morceaux de tissus, bâche usés etc), pour décongestionner les abris familiaux.<sup>13</sup> La sécurité est très précaire dans ce genre d'abris, avec notamment les

<sup>9</sup> HCR "Rapport d'évaluation rapide de protection des retournés tchadien de" la RCA vivant au Tchad ;

<sup>10</sup> CNARR, "Rapport d'activités annuelles des retournés tchadiens de la RCA", novembre 2016 ;

<sup>11</sup> Thibaud Lesueur, le sort des réfugiés et retournés tchadiens au Sud du Tchad, 10 novembre 2014, disponible sur <http://blog.crisisgrou.org/worldwide/2014/11/10> le sort-des-réfugiés-centrafricains-et-les-retournés-tchadiens-au-sud-du-tchad, 15 septembre 2022 ;

<sup>12</sup> *Ibid.*

<sup>13</sup> HCR, "Rapport d'évaluation rapide de protection des retournés tchadiens de la RCA vivant au Sud du Tchad", novembre 2014.

toitures qui suintent en saison de pluie, les insectes et les reptiles qui perturbent ainsi que des cas d'incendie rapportés.<sup>14</sup>

L'observation montre également que certains ménages essaient de construire eux-mêmes des abris semi-durables, mêmes s'ils sont très souvent butés au problème d'accès aux matériaux de construction. L'inspection forestière est rigide au niveau de la coupe de bois de construction et l'accès à la paille n'est pas souvent évident. Du fait de leur faible pouvoir d'achat, la majorité des ménages disent n'être pas en mesure d'acquérir ces matériaux de construction sur le marché. La minorité des migrants de retour interviewés jugent que la situation des abris est favorable et acceptable et construisent eux-mêmes leurs abris. Ils affirment qu'ils vivent 3 à 4 personnes dans un abri.

Les conditions de vie de ces retournés semblent fortement dégradées. Les sites se trouvent dans un piteux état d'insalubrité et les abris en bâche sont en état de dégradation avancée. Cette situation traduit bien, selon Mariam Delwa, la lassitude de ceux qui prennent en charge les retournés à Gaoui. En effet les gens commencent à se lasser de nous car la situation n'a que trop perduré. Les organismes humanitaires ne viennent que rarement et l'engouement du début n'est plus. Avez-vous vu un seul organisme depuis votre arrivée au camp.<sup>15</sup> Et elle ajouta qu'il faudrait rester des mois pour les croiser.

La situation de satisfaction des Tchadiens logés dans les camps de Goré, Sido, Gaoui peut être illustrée dans le tableau suivant. C'est le résultat d'un sondage mené sur le terrain

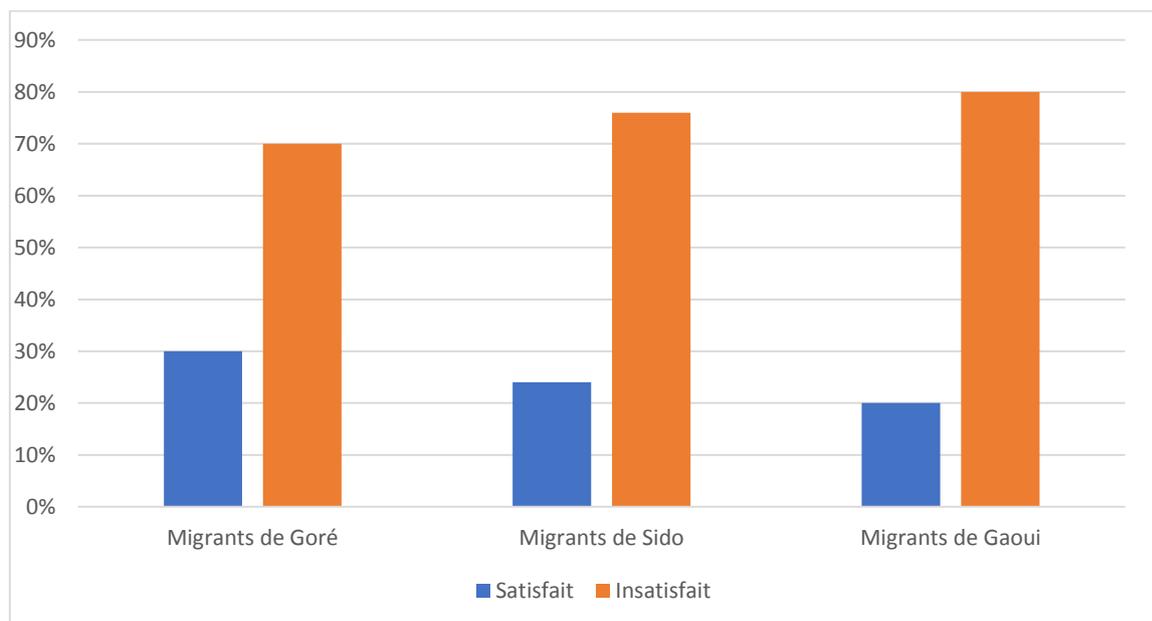
**Tableau 8 : Problème d'abris posé par les migrants**

Problème d'abris posés par migrants	Migrants de Goré		Migrants de Sido		Migrants de Gaoui	
	Effectifs	Pourcentage	Effectifs	Pourcentage	Effectifs	Pourcentage
Satisfait	15	30%	12	24%	10	20%
Insatisfait	35	70%	38	76%	40	80%
Total	50	100%	<b>50</b>	<b>100%</b>	<b>50</b>	100%

**Source** : Tableau réalisé à partir des données collectées sur le terrain

<sup>14</sup> OCHA, "Rapport de situation des retournés de la RCA", n°8, septembre 2014.

<sup>15</sup> Mariam Delwa, 40ans, gestionnaire du site de Gaoui, N'Djamena, entretien du 01 août 2022.

**Figure 2 : Problème d’abris posés par les migrants**

**Source :** Figure réalisée à partir des données statistiques du tableau précédent

Le tableau et la figure précédent montrent l’effectivité des ménages des migrants enquêtés qui ont posé le problème d’abris depuis leur arrivée jusqu’à nos jours. L’analyse de ces données collectées auprès des ménages montre que 30% des migrants de Goré, 24% de migrants de Sido et 20% de migrants de Gaoui disent être satisfaits de leurs abris et ne rencontrent aucun problème d’abris. Cependant 70% de migrants de Goré, 76% de migrants de Sido et 80% de migrants de Gaoui disent être insatisfaits du type d’abris où ils logent, qu’ils sont dans une situation de risque et qu’ils sont laissés à leur triste sort par le gouvernement tchadien et les organisations humanitaires.

L’appréhension de ces statistiques, au cas où l’on lierait aux conditions de vie réelle dans les camps, susciterait un doute sur l’honnêteté de ceux qui clament leur satisfaction. On soupçonnerait qu’ils soient animés par la peur de ne plus bénéficier du peu qu’ils ont au cas où ils affirmeraient leur insatisfaction. La réalité est vraiment désastreuse.

**Tableau n°9 : Les principaux problèmes liés au logement des migrants de retour**

	Site de Goré	Site de Sido	Site de Gaoui
Problèmes prioritaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Insuffisance d’abris adéquats</li> <li>-Difficile accès aux matériels de construction</li> <li>-Insuffisance et mauvaise qualité de logement</li> <li>-Etroitesse des abris</li> <li>-Manque de kits de construction</li> <li>-Insuffisance d’abris semi-durables</li> <li>-vétusté des abris d’urgence</li> <li>-Difficile accès aux matériaux de construction des abris semi-durable</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Etroitesse des abris</li> <li>-Toiture des abris qui suintent en saison de pluie</li> <li>-Vieillesse des abris d’urgence</li> <li>-Couverture insuffisante en abris pour les PBS</li> <li>-Toiture d’abris en paille</li> <li>-La distribution des articles ménagers ne couvre pas tous les ménages</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-L’utilisation des abris d’urgence par la majorité des ménages</li> <li>-Problème foncier concernant les parcelles habitées par les migrants de retour. Pas de garantie pour l’intégration locale</li> <li>-Promiscuité dans les abris avec parfois jusqu’à 7 personnes dans un seu abris de 4X3m (avec des enfants ayant plus de 18ans)</li> <li>-Insuffisance d’abris adéquats</li> </ul>

**Source :** CNARR, novembre 2020

**Photo n° 10 : Les abris d’urgence de 2014 à 2020**

**Source :** Cliché SECADEV mars 2020

Le déclenchement des combats entre les *Séléka* et les *antibalaka* début septembre 2013 en République Centrafricaine a occasionné de nombreuses exactions. Face à l'ampleur de l'insécurité les migrants tchadiens ont fui le pays pour se mettre à l'abri de cette guerre au Tchad. Dès leur arrivée, le HCR a fourni des abris familiaux d'urgence. Jusqu'au 2020 certains ménages logeaient encore dans ces abris d'urgence en état de délabrement très avancé et leur sécurité est très précaire, notamment les toitures qui suintent en saison de pluie, les insectes et reptiles qui perturbent ainsi que des cas d'incendie. Cette précarité affecte largement l'aspect santé et nutrition.

## **2-Santé et nutrition**

De manière globale, il ressort le besoin de renforcement en nombre de staffs qualifiés et d'équipement dans les structures fréquentées par les retournés. A Goré précisément à Danamadja, le centre de santé qui dessert les sites (Danamadja et Kobiteye ainsi que les villages environnants), est insuffisamment équipé. Il fait face également à de fréquentes ruptures de médicaments essentiels.<sup>16</sup> Au niveau de ressources humaines, un seul infirmier assure la gestion du centre de santé. Seuls les tests rapides de paludisme sont accessibles dans ce centre de santé. Les cas d'accouchements sont gérés au centre de santé, mais sans plateau technique adéquat. Beaucoup de femmes accouchent à domicile avec l'aide matrone non qualifiée.<sup>17</sup> L'infirmier collecte de l'eau avec l'appui de la communauté et parfois achète pour le travail car, il n'y a aucun forage au centre. Aucune ambulance n'étant disponible. L'infirmier conseille l'auto-référencement à Goré en cas de maladie grave. Dans ce genre de cas, les patients se font transporter, à leur charge par les mototaxis vers Goré ou d'autres grands centres. Mais le manque de moyen ne permet pas à toute la communauté de s'y rendre pour les soins appropriés. La communauté apprécie l'appui de *care International* (CI) qui approvisionne, même si c'est en petite quantité, le centre en produits pharmaceutiques.<sup>18</sup>

Pour s'adapter à ces différents défis d'ordre opérationnel du centre de santé, la communauté pratique l'automédication ou les soins traditionnels. Il faut noter aussi par ailleurs qu'UNICEF appuie le centre avec des intrants pour la prise en charge de la malnutrition chez les enfants.<sup>19</sup>

Dans le site de Sido, les problèmes de personnels qualifiés et en nombre insuffisant, le manque d'approvisionnement en médicaments et de gestion logistique des référencement ont également été les principaux points soulevés par la communauté. A ceci s'est ajouté, un manque

<sup>16</sup> Assalbaye Prong, 50ans, gestionnaire financier de SECADEV de Goré, Goré, entretien du 17 août 2022.

<sup>17</sup> Mbainaissem Noudjimadji, 50ans, secrétaire du SECADEV de Goré, Goré entretien du 17 août 2022.

<sup>18</sup> Marlyne Menodji, 50 ans, migrante de retour, Sido, entretien du 14 septembre 2022.

<sup>19</sup> ACTED-Tchad, "Rapport d'enquêtes initiales", juin, 2017.

de compréhension par la population du mécanisme de coordination du système de santé, notamment avec la présence des structures opérant dans le secteur. Les retournés sont victimes de plusieurs maladies notamment de la malnutrition aiguë et d'autres problèmes majeurs pouvant constituer un risque pour leur santé.<sup>20</sup>

La malnutrition aiguë apparaît lorsque la nourriture n'est pas disponible en quantité suffisante ou lorsque le type d'aliments ne convient pas. Elle peut également être due à des maladies contagieuses ou transmises par l'eau. Chaque personne a évidemment besoin d'une alimentation équilibrée pour être en bonne santé<sup>21</sup>. Cependant, le HCR a organisé, entre octobre et décembre 2014, avec l'appui de ses partenaires, des enquêtes nutritionnelles anthropométriques et de morali  dans les camps o  vivent les r fugi s et les migrants de retour.<sup>22</sup> Il ressort de cette enqu te que la malnutrition aigu  observ e demeure tr s  lev e, malgr  plusieurs mois de prise en charge nutritionnelle et de distribution alimentaire.

Selon les experts du HCR bas s sur les camps de r fugi s et rapatri s, 60% des Tchadiens de retour de la RCA et des r fugi s souffrent de malnutrition s v re dans les diff rents camps. Les carences en vitamine B touchent la communaut  des Tchadiens de retour de la RCA. Ils vivent dans un environnement plut t hostile pendant de longues p riodes, souvent enferm s dans les camps, ils d pendent compl tement de l'aide alimentaire nutritionnelle et d'autres formes de secours.<sup>23</sup> L'aide internationale n cessaire pour satisfaire leurs besoins  l mentaires n'est toujours pas pr sente. Cela engendre des situations de nutrition pr caires dans les camps.

L'absence d'assistance alimentaire suffisante dans les camps a conduit non   une situation de malnutrition aigu  mais  galement   bien d'autres maladies sanitaires.<sup>24</sup> Les principaux probl mes de sant  auxquels sont confront s les migrants de retour sont la malnutrition, les infections respiratoires aigu s, les infections diarrh iques, le paludisme, l'h patite et les traumatismes li s   la guerre. Certains facteurs, comme la quantit  limit e d'eau potable, les mauvaises conditions d'hygi ne du milieu, la d gradation de l' tat nutritionnel et la faiblesse de la couverture vaccinale, entraînent un facteur de risque pour les maladies diarrh iques.<sup>25</sup>

---

<sup>20</sup> J r me Djasrabaye, 45 ans repr sentant de migrants du site de Sido, Sido, entretien du 20 septembre 2022.

<sup>21</sup> Michel Djedouboum, 40 ans, infirmier du site de Sido, Sido, entretien du 20 septembre 2022.

<sup>22</sup> HCR, "Rapport d'activit s annuelles des retourn s tchadiens de la RCA", d cembre 2014.

<sup>23</sup> HCR, "Rapport d'activit s annuelles des retourn s tchadiens de la RCA", d cembre 2014.

<sup>24</sup> Abderrahmane Mahamat, "Sensibilisation sur le dialogue interculturel", p.101.

<sup>25</sup> Michel Djedouboum, 40ans, infirmier du site de Sido, Sido, entretien du 20 septembre 2022.

Avec une moyenne de 6.51 litres d'eau par personne par jour, la population est amenée à utiliser toutes sortes de sources d'eau, même contaminées, et à ne pas observer les mesures d'hygiène de base. Les risques sont souvent plus réels avec l'arrivée des premières pluies au mois de mai. Le dysfonctionnement des systèmes de santé, force d'interrompre les programmes de lutte contre la tuberculose, provoque la recrudescence soudaine de la maladie, également renforcée par la malnutrition, les mauvaises conditions d'hébergement, mais aussi par la densité et la mobilité de la population.<sup>26</sup>

En 2014 lorsqu'ils étaient arrivés nouvellement dans les camps où ils sont basés au Sud du Tchad et à Gaoui près de N'Djamena, ils étaient secourus par le gouvernement tchadien et les organisations non gouvernementales en aide alimentaire donc le taux de malnutrition aiguë et sévère dans les camps était de 40% mais 5ans plus tard c'est-à-dire en 2019, le nombre a augmenté de 65% en 2020 ils sont passés de 65% à 75%. La plupart sont des enfants et les femmes allaitantes.<sup>27</sup> Déclare le coordonnateur du SECADEV de Goré au Tchad.

Au moment d'entretien avec les migrants de retour, certains évoquent que le principal problème de malnutrition, c'est l'absence de la nourriture. Ils éprouvent beaucoup de difficultés avant de percevoir de quoi manger. D'autres évoquent le problème de finance, ils n'ont pas les moyens financiers pour acheter de quoi manger et encore d'autres disent que le principal problème de malnutrition c'est l'absence d'eau potable.

---

<sup>26</sup> HCR, 'Stratégie sectorielle, Eau, Hygiène et Assainissement (EHA) au Tchad', novembre, 2018.

<sup>27</sup> Christian Masrabeye, 50ans, coordonnateur du SECADEV de Goré, Goré 17 août 2022.

**Tableau 10 : Les problèmes principaux liés à la santé des migrants tchadiens de retour de la RCA**

	Site de Goré	Site de Sido	Site de Gaoui
Les problèmes prioritaires de santé des migrants de retour	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Insuffisance de staffs qualifiés</li> <li>-Manque de forage et de médicament</li> <li>-Rupture fréquente de médicaments</li> <li>-Achat des médicaments avec les ambulants</li> <li>-L'automédication</li> <li>-Manque d'équipement incluant les ambulances</li> <li>-Absence de la Commission Des Soins</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Insuffisance de la prise en charge des malades</li> <li>-Absence des soins gratuits pour les malades</li> <li>-Insuffisance de staff qualifiés et absence de formations pour les matrones et aides-soignants</li> <li>-Nombre insuffisant du staff et l'inexistence de service de garde au District</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Rupture des médicaments</li> <li>-Aucune matrone qualifiée dans le site</li> <li>-Manque des produits pharmaceutiques</li> <li>-Nombre insuffisant du personnel et l'inexistence de service de garde au site</li> <li>-Insuffisance et rupture fréquente des médicaments</li> <li>-Manque des produits essentiels</li> <li>Manque du personnel qualifié</li> </ul>

Source : SECADEV, novembre 2020

**Photo n°11 District sanitaire de Goré à 2020**



Source : cliché Tolmas Fils. N'Djamena 2022

**Photo n° 11 : Les enfants atteints de malnutrition aiguë, sévère et modérée en 2020**



**Source : cliché Tolmas fils**

D'après les études menées dans les ménages au Sud du Tchad et à Gaoui près de N'Djamena, plusieurs cas de malnutritions ont été constatés et enregistrés. C'est ainsi que lors de nos collectes des données, la situation d'insécurité alimentaire extrême des ménages se transforme en plusieurs cas de malnutrition des enfants affectant leur état de santé de différente manière. C'est pourquoi nous sommes rendus dans les districts sanitaires des différents sites pour collecter les données.

La malnutrition reste l'une des conséquences directes de l'insécurité alimentaire des ménages vulnérables affectant la santé des populations. Les couches les touchées sont les enfants de moins de zéro à 59 mois, les personnes âgées, les femmes enceintes et allaitantes.

Dans une large mesure, il semble nécessaire d'analyser et examiner les problèmes sécuritaires que rencontrent les migrants tchadiens de retour de la République Centrafricaine.

### **3-Difficultés sécuritaires**

Depuis 2014 les problèmes de sécurité liés aux camps ont été contenus mais des tensions émergent parfois. Les camps s'organisent et se structurent sur les bases communautaires ou mêmes sociales. Au sein des camps la question de la représentation des migrants de retour ravive des luttes de pouvoir. La rivalité entre les éleveurs (majoritairement peulhs vivant dans la brousse) et les commerçants (majoritairement des Arabes urbanisés) ont refait surface au Sud du Tchad et s'expriment ouvertement comme les délégués des camps sont arabes, ils nous mettent de côté confie un Peulh. Un commerçant arabe explique quant à lui nous ne pouvons

pas être représentés par des analphabètes. Pour autant, les tensions qui se manifestent verbalement ne dégènèrent pas encore en violence.<sup>28</sup>

Le désir de vengeance est fort dans les sites au Sud du pays. Les incidents sont fréquents et les incursions des *anti-balaka* du côté tchadien de la frontière pour voler du bétail au début de l'année 2014. Par ailleurs des mouvements pendulaires de jeunes éleveurs armés réfugiés au Tchad et passant par la frontière pour se venger ont été observés. Conscient de ce phénomène, le président tchadien, Idriss Deby avait mis en garde ceux tentés par la vengeance, durant une visite au Sud. Les autorités tchadiennes ont essayé de désarmer les pasteurs et de sensibiliser les jeunes, mais la tâche fut complexe.<sup>29</sup>

A Goré, les autorités ne font pas mystère d'une situation tendue. A Danamadja, les jeunes sont parfois très agressifs et très revanchards. La population y est explosive ; ce qui a engendré une situation difficile à gérer.<sup>30</sup> Les migrants de retour et les réfugiés ont fait l'objet d'arrestation, de détentions arbitraires, d'arnaques commises par les agents des forces de l'ordre et de sécurité, bien qu'ils détinssent un sauf-conduit dument délivré par la CNARR.<sup>31</sup> Ceci entrave la liberté d'aller et venir clairement reconnue par la convention relative aux statuts des réfugiés ratifiés par le Tchad. En plus, de nombreux migrants circulent sans sauf-conduits. D'une manière générale et malgré l'existence des sauf-conduits, le HCR et la CNARR n'ont aucun contrôle sur les mouvements des migrants.<sup>32</sup>

Dans les sites on constate les cas de vol perpétuel, les jeunes autochtones viennent pendant les nuits pour voler les chèvres et autres vivres alimentaires. L'insécurité battait son plein même durant les journées. Les agresseurs ne cessent de malmenager les migrants de retour.

Le conflit éleveur-agriculteur reste une cause fondamentale de l'insécurité de la population. La destruction des champs par les bétails est un facteur de l'insécurité des ménages. Cette destruction entraîne une baisse de production agricole, parfois occasionne même l'abandon des champs des agriculteurs pour autosuffisance alimentaire.<sup>33</sup>

La plus grande préoccupation relevée dans cette partie est l'accès à la documentation (extrait de naissance, cartes d'identité nationale). Les migrants de retour reconnaissent être à risque d'apatride car ne possédant aucun document faisant d'eux des citoyens tchadiens. Ce qui

<sup>28</sup> Abderamane Mahamat, "Sensibilisation sur les dialogues interculturel" p 108.

<sup>29</sup> <http://blog.crisisgroup.org/worldwide/2014/11/10/le-sort-des-refugiés-centrafricains-et-retournés-tchadiens-au-sud-du-tchad>, consulté le 03 octobre 2022.

<sup>30</sup> Ngarsinai Madjiorum, 66ans, chef de village de Danamadja, Goré, entretien du 20 août 2022

<sup>31</sup> Yacoub Sougui Tougoutami, 55ans, secrétaire permanent de la CNARR de Goré, Goré, entretien du 15 août 2022.

<sup>32</sup> Khamis Moussa, 53ans, gestionnaire financier du CNARR de Goré, Goré entretien le 15 août 2022.

<sup>33</sup> Louis Djasrabeye, 58ans migrant de retour, Sido, entretien du 19 septembre 2022.

expose d'ailleurs aux confiscations et extorsions des biens. Il faut cependant noter que ce problème de document n'est pas propre aux migrants de retour, les chefs et membres des villages environnants qui ont également participé aux groupes de discussion, indiquent clairement que la très grande majorité des habitants des villages ne possèdent pas de pièces d'identités. Ils se plaignent des tracasseries policières liées aux documents qui limitent la liberté de mouvement. Ce manque de document ne permet pas aux migrants de se constituer en groupement pour demander des micro-crédits.

Des incidents de protection impliquant des agents de force de sécurité sont relevés. Dans le site Sido, les extorsions des biens lors des déplacements ainsi que les arrestations arbitraires ont été mentionnées. Des cas de violence sexuelle impliquant des agents de force de sécurité ont été aussi mentionnés dans différents groupes de discussion. Lors des discussions, le problème de l'insécurité alimentaire est énuméré. C'est pourquoi, il est important d'étudier ce problème alimentaire.

#### **4- L'insécurité alimentaire**

L'accroissement de la faim au Tchad depuis 1990 s'explique par l'instabilité politique et les conflits prolongés. Améliorer la sécurité alimentaire et le niveau de production vivrière ont été le cheval de bataille de plusieurs Organisations Internationales, Nationales et Humanitaires présentes au Tchad. C'est dans cette logique que de nombreuses stratégies à multiples dimensions ont été élaborées. Malgré tout, le Tchad reste l'un des pays les moins développés et les plus pauvres du monde où l'insécurité alimentaire se fait vraiment ressentir.<sup>34</sup>

L'afflux des migrants tchadiens de retour au Sud du pays et à Gaoui près de N'Djamena pèse lourdement sur la population hôte et sur l'environnement. De plus, l'insécurité persistante dans les régions affecte directement les activités rurales au Tchad, la surexploitation des terres arables, la perte des champs pour abriter les camps de réfugiés et rapatriés. Aux certains endroits, la pression démographique croissante et la rareté des réserves alimentaires et les ressources naturelles pour les populations locales ont rendu ces derniers plus vulnérables et ont aggravé l'insécurité alimentaire.<sup>35</sup> Cet afflux massif des migrants de retour au Sud du pays et à Gaoui n'est pas sans conséquence sur les conditions de vie de la population hôte et pour les migrants eux-mêmes. La sécurité alimentaire et nutritionnelle de la population s'est trouvée très dégradée. La présence de ses migrants de retour a mis une pression supplémentaire sur les

---

<sup>34</sup>HCR-PAM, "Rapport de suivi post- distribution des vivre et analyse de la sécurité alimentaire des réfugiés centrafricains, soudanais et des retournés au sud et à l'Est du Tchad", novembre 2014.

<sup>35</sup> HCR, "Rapport d'évaluation rapide de protection des retournés tchadiens de la RCA vivant au sud du Tchad", novembre 2014.

ressources locales déjà rares. Car ses personnes déplacées sont généralement accueillies par les populations hôtes souvent pauvres rajoutant un fardeau supplémentaire sur leurs maigres ressources et épuisant rapidement leurs stocks alimentaires.<sup>36</sup>

A l'arrivée des Tchadiens en 2014 au Tchad, le PAM a fourni des vivres et chaque personne disposait la ration par semaine. Sur l'ensemble des sites, les migrants de retour reçoivent mensuellement l'aide alimentaire une fois qu'ils sont recensés et doté d'une carte de ration. En général, les distributions mensuelles sont organisées la première semaine de chaque mois dans les sites. Leur ration est composée de 500g de céréales, 50g de légumineuses, 5g de sel, 25 g de mélanges 5g de sucre et 15g d'huile.<sup>37</sup> 5 ans plus tard c'est-à-dire 2019 tout a été diminué sauf le sucre et le sel resteront inchangés, ils ont été abandonnés par le gouvernement ainsi que les Organisations non gouvernementales car ils sont irréguliers dans les sites pour la distribution des vivres faute de financement.<sup>38</sup> La plupart des membres des groupes de discussions ont indiqué avoir des difficultés à garantir la consommation alimentaire de leurs familles respectives.

Quelques ménages arrivaient à disposer d'un stock de réserve grâce aux activités agricoles, mais ceci ne concernait pas la majorité des ménages. La population retournée est constituée principalement des éleveurs ne disposant pas de moyen financier pouvant leur permettre d'accéder aux produits de première nécessité. En République Centrafricaine, la plupart des migrants tchadiens de retour pratiquaient le commerce. Cependant, au Tchad, ils ont été amenés à se reconverter en agriculteurs, mais avec beaucoup de défis. Le principal défi relevé par la communauté est la non implication des services techniques de l'Etat dans la gestion de l'accès à la terre agricole. Les pratiques actuelles ont un impact négatif sur la population des villages environnants qui se plaint d'avoir de moins en moins accès aux terres agricoles suffisamment fertiles.

Afin de compléter leur ration alimentaire, beaucoup de membres de la communauté retournée disaient pratiquer l'exode pour la recherche de petits travaux (incluant travail des enfants) dans les centres urbains, la solidarité communautaire ou autres techniques néfastes d'adaptation (sexe pour survie). Des acteurs comme la FAO et le PAM ont eu toujours des interventions dans le domaine de la sécurité alimentaire en faveur des migrants de retour et des populations hôtes. Mais les programmes mis en place ne permettant pas de sécuriser les moyens d'existence des migrants car, ces interventions sont généralement de petite envergure et de

---

<sup>36</sup> SECADEV, Rapport d'activités annuelles des retournés tchadiens de la RCA, décembre 2016.

<sup>37</sup> *Ibid.*

<sup>38</sup> *Ibid.*

courte durée, associées à un manque de moyen de la production et de stratégie de solutions durables en faveur des migrants.

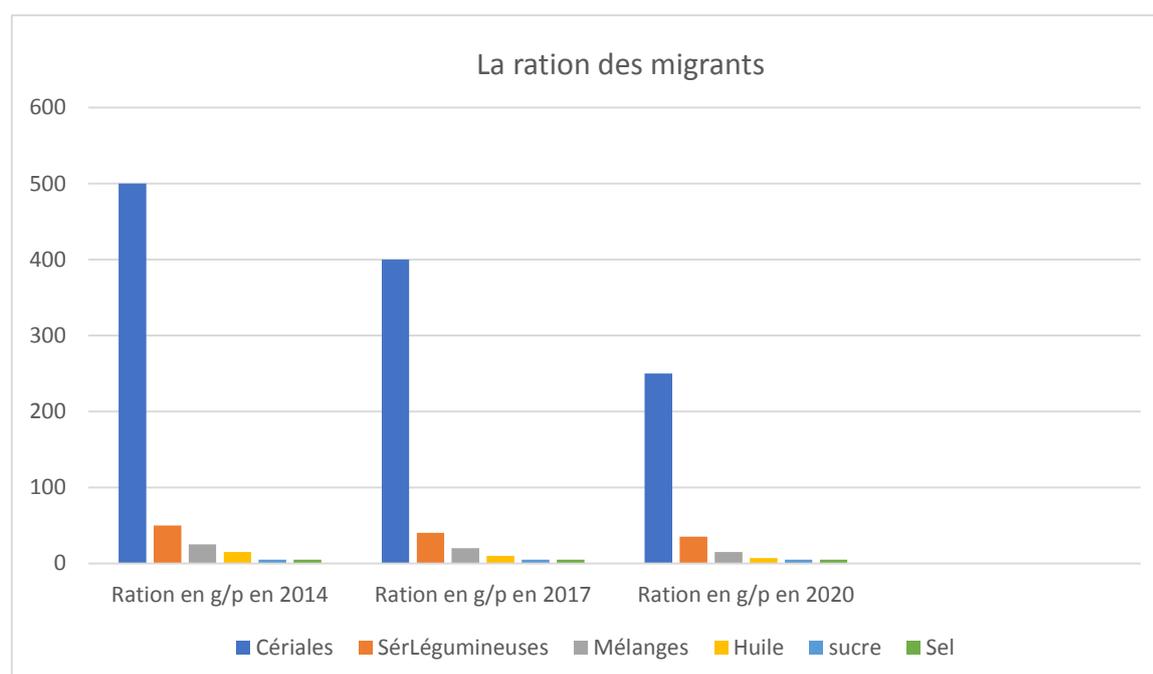
Les facteurs déterminants de l'insécurité alimentaire sont nombreux et multidimensionnels. Mais dans le contexte de cette recherche, il faut noter que la migration liée à la crise centrafricaine, et l'afflux des réfugiés au Tchad sont placés en première ligne comme véritables facteurs de l'insécurité alimentaire. Ils constituent le problème de production agricole, l'accès aux denrées alimentaires et d'utilisation des aliments. La hausse des prix des denrées alimentaires sur les marchés locaux est un indicateur de l'insécurité alimentaire comme témoigne-la plupart des ménages enquêtés.

**Tableau 11: Ration des migrants en gramme / personne / semaine dépendant de l'aide nutritionnelle de 2014 -2017-2019**

Denrées	Ration en g/p en 2014	Ration en g/p en 2017	Ration en g/p en 2020
Céréales	500g/ p	400g/p	250g/p
Légumineuses	50g/p	40g/p	35g/p
Mélanges	25g/p	20g/p	15g/p
L'huile	15g/p	10g/p	7g/p
Sucre	5g/p	5g/p	5g/p
Sel	5g/p	5g/p	5g/p

Source : Secadev, mars 2020

**Figure 3 : La ration des migrants en gramme/personne/semaine de 2014-2017-2020**



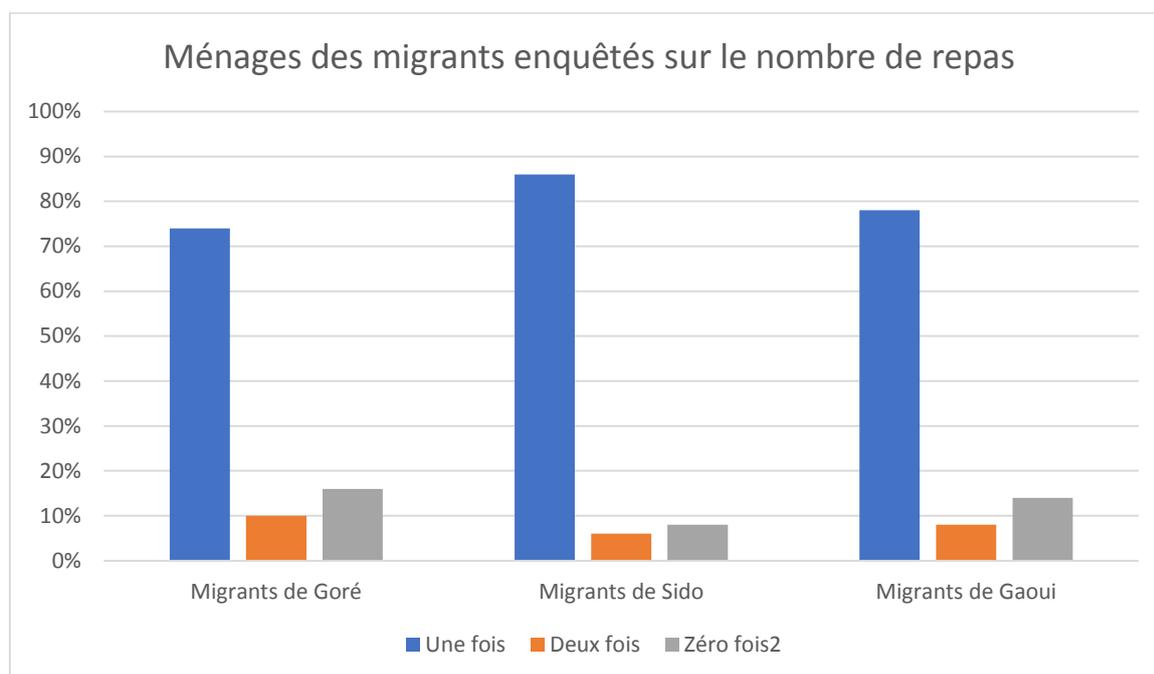
Le tableau ci-dessus montre qu'en 2014 lorsque les migrants tchadiens de la RCA étaient arrivés et installés dans les sites au Sud du Tchad et à Gaoui près de N'Djamena, le gouvernement tchadien, le PAM et d'autres Organisations humanitaires se sont intervenus en matière d'aide alimentaire à ces migrants. Leur ration était composée de 500g de céréales, 50g de légumineuses, 25g de mélanges, 15 g d'huile, 5g de sucre et 5g de sel par semaine et par personne. Mais en 2017 et en 2019 tout a été réduit sauf le sel et le sucre. Cependant, à causes des multiplications de conflits dans le monde, le PAM a vu son budget réduire en 2017 et 2019. Cette limite financière a eu des conséquences dans les camps des migrants de retour. C'est pourquoi, le PAM était obligé de réduire la ration complète et de procéder à une assistance ciblée fournie selon les besoins spécifiques de chaque ménage.

**Tableau 12 : Ménages des migrants enquêtés sur le nombre de repas reçu par semaine de 2017-2020**

Nombre de repas par semaine des migrants	Migrants de Goré		Migrants de Sido		Migrants de Gaoui	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Une fois	37	74%	43	86%	39	78%
Deux fois	5	10%	3	6%	4	8%
Zéro fois	8	16%	4	8%	7	14%
Total	50	100%	50	100%	50	100%

**Source :** Tableau réalisé à partir des données collectées sur le terrain

D'après les informations collectées sur la fréquence de repas par semaine dans les différents des migrants de retour de la RCA, il ressort que 74 % des migrants de Goré, 86% des migrants de Sido et 78% de ceux de Gaoui disent qu'ils recevaient une fois le repas par semaine, car cela est dû au nombre des migrants, de l'insuffisance des vivres, à l'absence des ONG dans les camps et du manque de financement. Le tableau montre que 10% des migrants de Goré, 6% de ceux de Gaoui et 4% des migrants de Gaoui ont affirmé avoir reçu deux repas par semaine. Ceux-ci clamaient la fréquence des vivres alimentaires aux sites de peur de ne plus bénéficier du peu qui reste. Cependant ces informations collectées auprès des ménages enquêtés indiquent que 16% des migrants de Goré, 4% des migrants de Sido et 14% de migrants de Gaoui disent de ne pas recevoir l'aide alimentaire depuis leur arrivée au Tchad.

**Figure 4 : Ménages des migrants enquêtés sur le nombre de repas**

**Source :** Figure réalisée à partir des données statistiques du tableau précédent

**Tableau 13 : Problèmes liés à l'insécurité alimentaire des migrants de retour au Tchad**

	Site de Goré	Site de Sido	Site de Gaoui
<b>Problèmes prioritaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Insuffisance et irrégularité des vivres</li> <li>-Accès limité à la terre cultivable</li> <li>-Insuffisance des outils et semence, manque de moyen financier pour AGR</li> <li>-Insuffisance des vivres du PAM (3000f/mois/personne), faible production agricole et manque des moyens pour mener AGR</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Insuffisance et irrégularité de la ration du PAM</li> <li>-Accès difficile aux cultivables</li> <li>-Accès difficile aux terres fertiles cultivables et aux intrants agricoles de qualité</li> <li>-Manque de formations professionnelles et manque de formation technique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Insuffisance de nourriture</li> <li>-Difficulté d'accès à la terre cultivable</li> <li>-Manque de formation en techniques culturales et petits métiers au profit des populations dans le site</li> <li>-Insuffisance d'autres opportunités que l'agriculture pour subvenir aux besoins alimentaires (accès à l'emploi et à la formation professionnelle)</li> </ul>

**Source :** CNARR, novembre 2020

## 5- L'accès à l'eau potable, l'assainissement et l'hygiène

Le secteur d'eau, l'assainissement et hygiène a pour but de veiller à ce que les migrants de retour et les réfugiés aient accès à l'eau potable de qualité et quantité suffisante, ainsi qu'un assainissement amélioré. L'amélioration des services d'accès à l'eau potable et à l'assainissement dans les institutions y compris les écoles et les centres de santé, reste ainsi un axe d'intervention. C'est dans ce cadre qu'une stratégie globale 2014-2018 a été mise en place afin de fournir des orientations et les approches stratégiques pouvant permettre aux migrants de différents sites d'avoir un outil de travail par conséquent. La stratégie globale a pour objectif de s'assurer que tous les migrants de retour et les réfugiés sont assurés du droit fondamental à des installations d'eau et d'assainissement et à la protection d'hygiène et pratiques pour la réduction de la morbidité et de la mortalité, ainsi que l'amélioration de leur protection, dignité et qualité de vie.<sup>39</sup>

L'exploitation des différentes données collectées montre que durant la phase d'urgence, le nombre de personne sur une latrine est de 18 personnes, respectant, les standards d'une latrine pour à moins 20 personnes.<sup>40</sup>

En termes d'approvisionnement en eau, des forages équipés de pompes à motricité humaine de type *India Mark II*, ont été installés dans les sites, afin de couvrir les besoins en eau. La quantité d'eau disponible par personnes variant entre 29-30 litres par personne par jours dans les cinq (5) premières années. Présentement, la couverture en infrastructure d'eau dans les sites n'est pas estimée de manière approfondie. Du moins, la qualité de l'eau de certains forages est mise en cause du fait qu'ils ne sont pas traités. L'on note également beaucoup de forages en pannes.<sup>41</sup>

Les forages en pannes s'expliquaient notamment par le fait que les coûts de réparation des pannes en question sont hors de la portée financière des comités en gestion des points d'eau. D'ailleurs, des comités eux-mêmes affirmaient avoir des difficultés de trésorerie du fait que beaucoup de ménages n'ont pas d'argent pour payer leur cotisation mensuelle de 100F. Par-dessus-tout, les communautés se plaignaient du manque d'implication des services technique de l'Etat.<sup>42</sup> L'insuffisance d'eau potable a poussé la population à la consommation d'eau impropre avec des risques des maladies hydriques telles que le choléra, l'hépatite, la fièvre

<sup>39</sup> HCR, Stratégie sectorielle Eau, Hygiène et Assainissement au Tchad, novembre 2018.

<sup>40</sup> HCR, Rapport d'activités annuelles des retournés tchadiens de la RCA, décembre 2016.

<sup>41</sup> SECADEV, Rapport d'activités annuelles des retournés tchadiens de la RCA, décembre 2016.

<sup>42</sup> *Ibid.*

typhoïde, les maladies cutanées. Celle-ci ont un impact direct sur la survie de la population en particulier les enfants et sur la situation socio-économique des ménages.

Au niveau de l'hygiène et assainissement, le nombre des latrines et bacs à ordures est jugé insuffisant par la communauté retournée. Il en résulte une forte pratique de la défécation et dépôt d'ordures à l'aire libre chose qui expose les populations à diverses maladies.<sup>43</sup>

**Photo n° 12 : L'unique forage fonctionnelle en 2020 dans le site de Sido.**



**Source : Secadev, mars 2020**

L'unique forage en bon état depuis 2020 dans le site des migrants de retour de la RCA à Goré. Les autres forages sont en panne et hors usage. Cette insuffisance d'eau potable a poussé et pousse même les migrants et les populations hôtes à la consommation d'eau impropre avec des risques des maladies hydriques et celles-ci ont un impact sur la survie des migrants en particulier les enfants. L'eau contaminée et le manque d'assainissement entraînent la transmission de maladies comme le choléra, la diarrhée, la dysenterie, l'hépatite A, la fièvre typhoïde et la poliomyélite.

### **6- Difficile coexistence pacifique entre les migrants de retour et les populations**

Pour répondre aux besoins et faciliter l'installation des migrants de retour au sein des sites, le dispositif humanitaire privilégie des interventions dans différents domaines d'activités tels que : agriculture, hébergement d'urgence, eaux, assainissement, hygiène, nutrition, santé éducation, coordination-gestion des sites, relèvement rapide, protection, télécommunication d'urgence, logistique. Ces différents secteurs d'activité sont supposés garantir le rétablissement

<sup>43</sup> Ferdinand Djekornom, "La contribution de PAM et HCR en matière d'aide humanitaire aux retournés tchadiens de la RCA basé à Maro au sud du pays", Mémoire de Master en Histoire, Université de N'Djamena, 2018. p.55.

de la dignité des personnes retournées.<sup>44</sup> Dans le cas des départements Logone oriental et le Moyen-chari (sites de Goré et Sido) au Sud du Tchad, l'afflux massif des personnes dans ces zones est une situation difficile à gérer, aussi bien pour les populations hôtes que pour celles qui sont accueillies. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales engagées sur le terrain ont travaillé efficacement pour protéger et apporter assistance des migrants de retour, mais la coexistence entre les populations hôtes et les populations retournées posait le problème de partage des ressources disponibles dans les zones d'accueil, même si apparemment tout semble paisible.<sup>45</sup>

Ce problème de coexistence a tiré ses origines de la situation de pauvreté extrême dans les localités hôtes. Les domaines de santé, de l'éducation et des infrastructures de base dans ces villages sont peu ou mal couverts par les pouvoirs publics. En outre, l'indice de développement humain est généralement au plus bas. Avec l'arrivée massive de populations ayant fui les affrontements en République Centrafricaine, une forte pression fut exercée sur l'environnement et les ressources disponibles au sein de ces communautés.<sup>46</sup> Les exemples pouvaient être dans plusieurs domaines :

La destruction des plantations des hôtes par le bétail des migrants de retour. Certains migrants de retour étaient en effet déplacés avec des centaines de bœufs et autres animaux. Ce bétail a besoin de pâturage pour se nourrir. Il arrive de ce fait que des plantations entières furent saccagées par les troupeaux appartenant aux migrants de retour et réfugiés centrafricains. La menace de crise alimentaire est évoquée, et des tensions en résultent entre les populations hôtes et les populations retournées et réfugiées sur ces questions. En réalité, si les migrants de retour et les réfugiés disposaient d'une aide alimentaire, ce n'est pas le cas pour les populations locales qui vivaient essentiellement du fruit de l'agriculture de substances et du petit élevage.<sup>47</sup>

Il faut noter que l'arrivée massive de ce bétail a exercé une pression considérable sur les zones de pâturage qui, de toute évidence, pouvaient difficilement satisfaire aux besoins des deux communautés. Le conflit agriculteur-éleveur naît également du fait que les migrants n'ont pas un endroit précis pour faire paître leurs troupeaux. Ils les laissent en divagation et faisaient brouter leurs bêtes dans les champs des autochtones. Cela a créé également des tensions avec les populations hôtes qui pensaient avoir fait beaucoup de concessions pour les migrants de retour et les réfugiés en leur offrant de l'espace pour s'installer.<sup>48</sup>

---

<sup>44</sup> République du Tchad, Plan de réponse globale en faveur des retournés tchadien de la RCA, décembre 2015.

<sup>45</sup> Dkekornom, "Contribution de PAM et HCR", p.60-61.

<sup>46</sup> *Ibid.*

<sup>47</sup> Ngarsinai Madjiorum, 66 ans, chef du village de Danamadja, Goré, entretien du 20 août 2022.

<sup>48</sup> Ngarnodji Madjitessem, 63 ans, représentant du chef de village de Sido, Sido, entretien du 19 septembre 2022.

Les divergences liées à l’approvisionnement en eau, l’accès à l’eau potable furent un problème dans les régions d’accueil des migrants de retour et des réfugiés centrafricains. Plusieurs organisations non gouvernementales et internationales se sont déployées pour installer des points d’eau potable, tels que des forages dans les localités où habitent les migrants de retour. Ce problème demeurait toutefois aigu. Les populations locales elles-mêmes nécessiteuses, venaient de ce fait s’approvisionner dans ces localités. Il arrive que les migrants et les réfugiés ne soient pas disposés à partager ce qui se trouve dans les camps.<sup>49</sup>

Des frustrations naissent parce que les autochtones, estiment qu’ils ont généreusement offert des terres pour abriter des migrants de retour. De ce fait, ils ont le pouvoir de jouir de l’eau potable distribuée dans les camps. Une telle situation ne saurait assainir la coexistence entre les deux communautés.<sup>50</sup>

Par ailleurs, du fait de leur situation, les migrants de retour bénéficient de l’aide et de l’encadrement de tous les acteurs humanitaires dans des domaines tels que les soins médicaux, l’accès à l’eau potable, la mise en place des structures éducatives qui sont aussi des besoins réels au sein des communautés locales. Cette situation a amené les populations à se sentir ignorer car elles manquaient également d’enseignants et d’infrastructures éducatives adéquates et alors les désaccords entre ces deux communautés naquirent<sup>51</sup>

Certains migrants de retour se félicitaient d’une parfaite cohabitation avec les populations villages environnants, malgré quelques disputes mineures autour de la collecte de bois de chauffe. Les rares malentendus qui survenaient (conflits agricultures-éleveurs et autres) étaient résolus à l’amiable par les différents comités mixtes en place, notamment celui des sages. La solidarité communautaire renforçait également les liens entre les migrants de retour et les populations des villages environnants avec notamment le partage fraternel du peu de ressources dont ils disposaient. Des cas de mariage entre membres des deux communautés également cités en exemples positifs. Néanmoins les différents groupes ont déploré l’absence des projets fédérateurs entre les migrants de retour et les populations des villages environnants (compétitions sportives, activités socio-culturelles etc.)

---

<sup>49</sup> Abdoulaye Alain, 50 ans, délégué provincial de la CNARR de Goré, Goré, entretien du 15 août 2022.

<sup>50</sup> Jean Pierre Masrabé, 55ans, secrétaire des migrants de Sido, Sido, entretien du 17 septembre 2022.

<sup>51</sup> Jean Jacques N’DOH, 60 ans, Conseiller du chef de village de Goré, , entretien du 19 aout 2022.

**Photo n° 13 : La destruction des champs par le bétail des migrants de retour et les réfugiés à 2020**



**Source** : Cliché Jean Jacques N'DOH, Goré, aout 2022

La destruction des champs par les bétails est un facteur de la non coexistence pacifique entre les agriculteurs-éleveurs et l'insécurité alimentaire des ménages. A cet effet, cette destruction a entraîné une baisse de production agricole. Elle a occasionné même l'abandon des champs déjà cultivés. Cependant, il faut un certain nombre de mesures pour préserver des champs des agriculteurs pour une autosuffisance alimentaire. Des mesures de précaution comme construction de clôture de transhumance, et le respect des lois prises par les autorités constituent des moyens de lutte contre ce phénomène.

### **7- Moyen de revenus**

Les migrants de retour conscients des difficultés de la communautaire humanitaire en matière des ressources, ont demandé d'être appuyés pour pouvoir produire et se prendre en charge. Ils ont recommandé que cela se fasse sur la base des résultats du profilage socio-économique qui les classait en catégories d'autonomisation à court, moyen et long termes.<sup>52</sup>

L'insuffisance d'opportunités économiques (faible demande sur le marché, accès à l'emploi etc.) ainsi que l'accès limité à la formation professionnelle et qualifiante ont clairement

---

<sup>52</sup> Djimasngar, "Migration et insécurité alimentaire", p.80.

été identifiés comme principes défis relevés pour ce secteur.<sup>53</sup> Pour générer du revenu, les migrants de retour exerçaient des petits commerces tels que la vente de fagots, de condiments, des petits travaux temporaires en villes ou dans les champs. Certains membres de la communauté ont eu accès à l'AGR appuyés par les ONG humanitaires.<sup>54</sup> D'autres reconvertirent à l'agriculture.<sup>55</sup> L'absence de papiers d'identités valides mettait les migrants de retour dans une situation de vulnérabilité. Cela a inhibé aussi les efforts d'autonomisation puisqu'ils n'ont pas accès aux services bancaires et aux crédits pour pouvoir démarrer ou développer des activités économiques fiables.

Beaucoup d'entre, les migrants de retour ont déploré le manque d'appui de la part des services étatiques. La cohabitation se passait mieux grâce aux efforts des chefs et leaders migrants de retour mais sans une implication réelle ni encadrement des autorités administratives. De ce fait, après avoir énuméré toutes les difficultés de réinsertion des migrants de retour, il est à présent nécessaire de faire les suggestions pour une réinsertion réussie.

## **II- LES PERSPECTIVES POUR UNE REINSERTION REUSSIE DES MIGRANTS TCHADIENS DE RETOUR DE LA REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE**

Au regard des difficultés de réinsertion éprouvées par les migrants tchadiens de retour de la République Centrafricaine, il convient d'entreprendre un ensemble de mesures visant à les aider et à faciliter leur réinsertion socio-économique et professionnelle. Si les projets de réinsertion sont conçus en premier lieu pour les migrants de retour et leur famille pris individuellement, ils peuvent aussi s'attaquer à des problèmes dans les communautés locales de ces migrants de retour, afin de remédier aux causes profondes de la migration dangereuse et ou irrégulière et faire en sorte que ceux qui retournent au pays ne soient pas considérés comme une charge, mais plutôt comme des personnes ayant des compétences et des talents utiles pour le développement local. Bien que les acteurs internationaux œuvrant dans le domaine de la migration, les gouvernements et les groupes de la société civile s'accordent à reconnaître que le principal objectif des programmes de réinsertion soit le "retour durable", il n'y a pas de définition commune ou officielle de ce terme "retour durable".<sup>56</sup> Les Européens définissent, le

---

<sup>53</sup> Djimasgar, "Migration et insécurité alimentaire", p.80.

<sup>54</sup> Yacoub Sougui Tougoutami, 55ans, secrétaire permanent de la CNARR de Goré, Goré, entretien du 15 août 2022.

<sup>55</sup> Kevin Alladoum, 55 ans, chargé des projets de la CNARR de Goré, Goré, entretien du 15 août 2022.

<sup>56</sup> Kassambara, "Vie d'errance et crise identitaire", p.631

‘retour durable’ comme ‘l’absence de migrants après le retour, parce que le migrant rentre au pays est totalement intégré socialement et économiquement, dans la communauté d’origine.’<sup>57</sup>

En outre, le fait qu’un migrant de retour réémigre quelques temps après être rentré au pays ne signifie pas nécessairement que l’aide à la réintégration et/ou l’environnement extérieur n’ait contribué à une solution durable pour l’intéressé.<sup>58</sup> Par exemple, si un migrant de retour au Tchad se rend légalement à l’étranger pour y occuper un emploi ou créer une entreprise grâce aux compétences, et à l’expérience que l’aide à la réintégration lui a permis d’acquérir, on en conclura naturellement que l’aide fournie a abouti à une solution durable pour le migrant. De ce fait nombreuses solutions ont été proposées aux autorités tchadiennes et ONG humanitaires.

### **1- Perspectives pour une réinsertion réussie des migrants tchadiens de retour de la RCA faites aux autorités tchadiennes**

En termes de visions et des perspectives, à l’issue des discussions de groupes menées lors des enquêtes de terrain, il apparaît que la volonté des migrants de retour dans les sites est de pouvoir s’intégrer localement. Ils proposent leur réinsertion dans les sites respectifs actuels avec l’appui en documentation pour leur reconnaissance en tant que citoyens tchadiens et pour leur libre circulation. Ce qui suppose selon eux, qu’étape prioritaire serait de travailler avec les autorités aussi bien traditionnelles qu’administratives sur la question foncière étant donné qu’ils ne souhaitent pas aller dans d’autres régions du Tchad où ils n’ont pas des liens familiaux ; ni en RCA en raison des traumatismes vécus. Ils ont besoin de s’établir dans l’espace des sites actuels. Beaucoup de propositions de solution ont été faites aux autorités tchadiennes pour une réinsertion réussie de ces derniers. Ces propositions sont entre autres :

- Enregistrer immédiatement les migrants tchadiens de retour de la RCA et les transférer vers les sites organisés ;
- Assister les personnes vivant sur les sites sous forme de distribution de vivres et non vivres selon la composition d’un kit stand ou des coupons ;
- Favoriser aux migrants de retour l’accès aux consultations curatives sur les sites,
- Appui à la prise en charge des cas référés à l’hôpital de district ;
- Assurance de la sécurité par la gestion des flux migratoires via mise en place d’un dispositif sécuritaire à la frontière en vue de contrôler les flux de populations d’une part

<sup>57</sup> <http://ee.europa.eu/homeaffairs/doc-centre / immigration/docs/studies/ECHOMEREINGRATION- Final-junuary-2012>, consulté le 05 octobre 2022.

<sup>58</sup> *Ibid.*

et d'autre part d'empêcher la circulation éventuelle d'armes dans un contexte de conflits armés transfrontaliers

- Signature des conventions entre gouvernement et les ONG nationales pour la gestion des sites ;
- Sensibiliser les migrants de retour aux risques de dégradation de la nature (coupe abusive de bois) et analyser le risque pour les travaux de construction autour des sites ;
- Favoriser l'accès aux services culturels et sportifs existant pour encourager l'intégration sociale et la consolidation de la paix entre les jeunes migrants de retour dans leurs villages d'origine ;
- Favoriser l'accès à l'eau potable sur les sites (forages, puits, citernes) ;
- Faciliter l'accès à l'éducation universitaire des jeunes bacheliers vivant dans les sites,
- Former en nombre suffisant et en qualité des techniciens réparateurs communautaires pour l'entretien des points d'eau afin de limiter les charges financières ;
- Renforcer la politique de gestion et d'attribution des terres agricoles dans les villages et les sites de migrants de retour via une nécessaire implication des services de l'Etat notamment, l'ANADER, pour une meilleure gestion de l'accès aux terres agricoles ;
- Approvisionner régulièrement les médicaments et produits médicaux dans les sites ;
- Offrir des opportunités de solution durable via l'allocation des terres (pour que les migrants puissent se projeter dans l'avenir et construire et ou sédentariser sous le regard des autorités ;
- Plaider auprès des autorités pour un accès à la documentation (carte d'identité) ;
- Encourager les hommes engagés pour qu'ils aient une prise de conscience globale pour la réduction des cas de violence basée sur le genre ;
- Poursuivre les actions de sensibilisation sur la cohabitation pacifique et renforcer les capacités de différents comités en place ;
- Tracer les couloirs de transhumance pour limiter les conflits – agriculteurs-éleveurs ;
- Construire des centres de formations pour les jeunes migrants de retour afin de lancer sur la vie professionnelle ;
- Faciliter l'accès aux matériaux pour la construction des abris durables

## **2- Perspectives pour une réinsertion réussie des migrants tchadiens de retour faites aux ONG nationales et ONG humanitaires**

La réponse humanitaire à court terme n'apparaît plus être une solution envisageable. Les différentes interventions menées ont permis de maintenir des standards dans les secteurs clés. Il apparaît désormais impératif qu'une vision dur long terme soit identifiée et mise en

œuvre sous le regard des autorités. Le plan global de réinsertion des migrants de retour qui avait été développé par les autorités en collaboration avec les acteurs humanitaires, n'a jamais été mis en œuvre, notamment en raison d'une estimation budgétaire très élevée.<sup>59</sup> Mais ce plan devrait sévir de base en retenant les éléments les plus pertinents, aux moyens de subsistance, à la terre et au marché du travail et aux services de base.

Une programmation intégrée entre acteurs humanitaires et acteurs de développement apparaît nécessaire ; ceci sous un leadership renforçant les autorités. Cela permettrait de répondre aux besoins à long terme avec des activités de résilience et en renforçant le développement local. Vu les conditions auxquelles les migrants tchadiens de retour de la République Centrafricaine vivent, diverses solutions ont été proposées aux ONG nationales et les ONG humanitaires pour une réinsertion réussie et durable.<sup>60</sup> Ces solutions sont entre et autres :

- Enregistrement de tous les migrants de retour afin qu'ils puissent bénéficier de la distribution des vivres et non vivres ;
- Assistance alimentaire aux personnes vivant sur les sites sous distribution inconditionnelle de vivres ou des coupons accompagnées d'un appui nutritionnel de prévention de la malnutrition aigüe pour les moins de 5ans ;
- Accès à la prévention des maladies grâce aux campagnes de sensibilisation (hygiène de base, malaria, VIH/SIDA etc.), distribution de moyens de prévention ainsi que les campagnes de vaccination ;
- Favoriser l'accès aux consultations prénatales et assistance aux femmes qui accouchent sur les sites ;
- Accès à l'école pour les enfants en âge de scolarisation soit par l'installation d'infrastructures scolaires soit par un soutien aux écoles existantes aux bords des sites et pouvant accueillir des nouveaux élèves ;
- Accès aux mesures de protection des migrants de retour, surtout pour les femmes et les enfants (exemple : prise en charge de manière adéquate afin de mitiger les conséquences psychologiques, économique et sociales). Prendre en compte les conséquences de la VGB
- Enregistrement des enfants non accompagnés en vue de réunifications familiales et de déplacement en familles d'accueil ou orphelinats ;

---

<sup>59</sup> HCR, Rapport d'évaluation rapide de protection des retournés tchadiens de la RCA vivant au sud du Tchad, novembre 2014.

<sup>60</sup> *Ibid.*

- Distribution de matériel pour la construction d'abris soit pour les abris temporaires (tentes) ou des constructions durables (en matériaux locaux) ;
- Distribution des semences vivrières et outils aux migrants de retour ;
- Accès aux services techniques pour une aide à la production, stockage et commercialisation des migrants de retour ;
- Assurer l'accès à la santé des migrants de retour ;
- Mettre un réseau de groupements maraichers, les former, les accompagner à la planification des ventes, faire des lobbyings pour accroître les débouchés ;
- Déploiement de personnels qualifiés dans districts de santé ;
- Appui à des micro-crédits pour l'agriculture ;
- Construction des latrines et sensibilisation à leurs bons usages ;
- Financer les projets des migrants de retour.

### **3- Suggestion à l'endroit Bailleurs de fonds**

Les recommandations dans cette partie consistent à faire un plaidoyer pour une vision postcoloniale de l'action humanitaire. Il s'agit en fait de dénoncer la problématique de l'aide humanitaire en Afrique en général et au Tchad dans une moindre mesure liée à un néocolonialisme caractérisé par les politiques d'aide inadaptée, non conformes aux sociétés africaines et imposées par les bailleurs de fonds.

L'aide humanitaire imposée aux réfugiés en Afrique n'a contribué qu'à maintenir sous perfusion permanente ces populations vulnérables. L'approche postcoloniale de l'action humanitaire prônée ici consiste à remettre en cause la vision unilatérale et hégémonique mis en place par les Occidentaux afin d'imposer la qualité et la quantité d'aides destinées aux victimes des catastrophes en Afrique.<sup>61</sup> L'idéal ici est d'interpeller les pays africains à concevoir eux-mêmes leur politique d'aide humanitaire en faveur des populations vulnérables en partant de leur propre culture. Les pays africains demandeurs d'aide doivent prendre conscience du fait qu'ils sont seuls responsables de leur continent.

L'Afrique doit cesser d'être un éternel continent assisté. À l'instar des pays asiatiques et latino-américains, les pays africains doivent imaginer les solutions aux problèmes africains en partant d'Afrique elle-même. L'Afrique doit cesser d'être complice conscient de sa situation de dépendance vis-à-vis des Occidentaux. Il est question de se réapproprier de la politique de l'aide humanitaire et de même de consolider la Coopération Sud-Sud pour une aide humanitaire plus efficace.

---

<sup>61</sup> Stefan Zweig, *La pitié dangereuse (ou l'impatience du cœur)*, Prologue, Livre de poche, 1939, p.51.

En guise de conclusion, nous pouvons dire après avoir fui (les Tchadiens) la guerre Centrafrique de 2013 pour venir dans les pays d'origine, le gouvernement tchadien a ouvert des camps de refuges pour les accueillir d'où ils sont installés dans les sites notamment, Goré, Sido, Gaoui. Le gouvernement tchadien avait finalisé, en 2015, un plan de réponse globale sur 5ans pour la réinsertion de ces migrants de retour de la RCA, mais ce plan d'un montant d'environ 300millions n'a jamais été financé pour les activités prévues puissent être menées. A leur arrivée, le gouvernement tchadien, les ONG nationales et ONG internationales leur ont fournis des abris d'urgence et assistés avec les matières de première nécessité (les denrées alimentaires) et les non vivres. 5ans après ils ont été abandonnés à leur triste sort et se heurtent à des nombreux problèmes qui sont entre autres : problème de logement, d'eau l'assainissement et hygiène, problème de santé et nutrition, l'insécurité alimentaire, de sécurité etc. Ils ont besoin d'être insérés socialement, économiquement et professionnellement au pays afin de pouvoir bien se prendre en charge c'est pourquoi diverses propositions de solution pour une réinsertion réussie et durable ont été faites aux autorités tchadiennes, aux ONG nationales et ONG humanitaires.

**CONCLUSION GENERALE**

Au terme de cette étude intitulée “ Guerres civiles et mouvements migratoires des Tchadiens entre le Tchad et la RCA (1979-2020)”. L’objectif était de faire une analyse sur les facteurs de la migration tchadienne entre le Tchad et la RCA, évaluer l’assistance des Organisations nationales, internationales et humanitaires en matière d’aide humanitaire aux migrants tchadiens, énumérer les difficultés auxquelles sont confrontés les migrants tchadiens de retour et suggérer quelques perspectives d’une réinsertion réussie des migrants tchadiens de retour de la RCA au gouvernement tchadien et aux ONG. La question centrale était de savoir comment les troubles politiques ont-elles impacté sur les mouvements migratoires des Tchadiens entre leur pays et la RCA ?

Pour arriver à cet objectif, il a été utilisé une méthode déductive qui consiste à examiner, enquêter, observer et traiter les faits afin de vérifier avec l’impartialité. Pour élaborer les différentes parties de ce travail, les données ont été recueillies. L’on a procédé par les enquêtes de terrain, au moyen des questionnaires et le guide d’entretien. L’étude s’est articulée autour de quatre moments, correspondants aux quatre chapitres qui l’ont meublé.

Le premier moment de l’étude est reposé sur, de la guerre civile aux migrations tchadiennes vers la RCA. L’on a souligné que les causes des migrations tchadiennes vers la RCA sont multiples et variées. Celles-ci sont liées aux guerres civiles et aux conditions socio-économiques défavorables du pays. Les migrations ont été à la fois individuelle et collective, comme le désir d’améliorer exclusivement le niveau de vie de sa communauté de base. Le constat a montré que ce sont les familles entières qui ont migré vers la RCA à la recherche d’une meilleure vie. Le Tchad a vécu au rythme des sécheresses à répétition et des guerres civiles de 1979 à 1982 qui ont poussé bon nombre de Tchadiens à migrer dans les pays africains, plus particulièrement en République Centrafricaine.

Le deuxième moment de la recherche à montre que la République Centrafricaine était un pays hospitalier qui entretenait des relations depuis belle lurette avec le Tchad, a ouvert ses portes aux Tchadiens apeurés par la guerre civile de 1979 et épuisés par les conditions socio-économiques défavorables du pays en cette même année. Ces Tchadiens ont été installés dans les camps des réfugiés à Bangui. Ils étaient assistés et protégés par le gouvernement centrafricain et les ONG humanitaires à l’instar du PAM et le HCR. Ils ont été insérés socialement, économiquement et professionnellement dans la vie active de la RCA grâce au gouvernement centrafricain, les ONG et leurs compatriotes vivant déjà plusieurs années là-bas.

Ils s’étaient ingérés dans la vie politique de la RCA, ce qui a créé une guerre qui a occasionné leur retour dans leur pays d’origine.

Le troisième moment de cette étude a examiné et analysé le retour des Tchadiens dans leur pays d'origine. Ce retour a été conditionné par la crise centrafricaine en 2013. En effet la question du retour des migrants ne renvoie pas seulement à la réalisation en tant que telle, mais aux intentions de retour et à la réinsertion après le retour. Après le retour des migrants tchadiens dans leur pays d'origine, les dispositifs d'accueil de réinsertion ont été mis en place par le gouvernement tchadien et les Organisations Internationales non Gouvernementale. Les interventions du HCR et du PAM en matière d'aide d'urgence en faveur des migrants tchadiens de retour de la RCA au Tchad remontaient au début de l'année 2014. Ses interventions consistent à protéger, fournir des denrées alimentaires et des intrants nutritionnels afin de répondre à leurs besoins fondamentaux et assurer leur dignité humaine. Tous ces dispositifs juridiques visent la protection des droits des réfugiés et la promotion du droit à l'alimentation comme droit fondamental de l'homme.

Le dernier moment de l'analyse a permis de ressortir l'ensemble des difficultés de réinsertion rencontrée par les migrants tchadiens de retour de la RCA installés au Sud du pays et à Gaoui près de N'Djamena et d'en suggérer quelques perspectives d'une réinsertion réussie au gouvernement tchadien et aux ONG. D'après les observations faites sur terrain le gouvernement tchadien et les ONG n'arrivaient pas suffisamment à subvenir aux besoins des migrants, car ces derniers faisaient face à d'énormes difficultés à savoir l'absence d'eau potable du, manque d'infrastructures, l'insécurité alimentaire etc.

Ce travail clôturé est loin d'être définitif sur les questions des guerres civiles et mouvements migratoires des Tchadiens entre leur pays et la RCA, car il reste d'autres aspects non abordés néanmoins il reste ouvert aux suggestions susceptibles de nous éclairer davantage sur les zones d'ombres. Ce travail constitue un pan sur la recherche historique a travers les résultats fournis. Toutefois les critiques qui seront évoqués à la lecture de ce travail de recherche, permettront d'apporter des nouvelles approches sur la question des guerres civiles et mouvements migratoires des Tchadiens entre leur pays et la RCA.

**ANNEXES**

## ANNEXE 1 : ATTESTATION DE RECHERCHE

REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
PAIX-TRAVAIL-PATRIE  
UNIVERSITÉ DE YAOUNDÉ I  
FACULTE DES ARTS, LETTRES ET  
SCIENCES HUMAINES  
DEPARTEMENT D'HISTOIRE



REPUBLIC OF CAMEROON  
PEACE-WORK-FATHERLAND  
THE UNIVERSITY OF YAOUNDE I  
FACULTY OF ARTS, LETTRES AND  
SOCIAL SCIENCES  
DEPARTMENT OF HISTORY

Siège: Bâtiment Annexe FALSH-UYI, à côté de l'AUF

### ATTESTATION DE RECHERCHE

Je soussigné, Professeur BOKAGNE BETOBO Edouard, Chef de Département d'Histoire de la faculté des Arts, Lettres et Sciences Humaines de l'Université de Yaoundé I, atteste que l'étudiante MARIE NOELLE MADJINGAR, matricule 201115 est inscrite en Master II dans le dit Département, option Histoire Economique et Sociale. Elle mène, sous la direction du Pr. Gabriel Maxime DONG MOUGNOL (Professeur titulaire des Universités), une recherche universitaire sur le thème : " Guerres civiles et mouvements migratoires des Tchadiens entre le Tchad et la RCA (1979-2013)".

Nous lui recommandons aux responsables des administrations, des centres de documentations, d'archives et toutes autres institutions nationales ou internationales, en vue de lui faciliter la recherche.

En foi de quoi, la présente autorisation lui est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Yaoundé le... 08/06/2022

Le Chef de Département



## ANNEXE 2 : ATTESTATION DE RECHERCHE

REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
PAIX-TRAVAIL-PATRIE  
UNIVERSITÉ DE YAOUNDÉ I  
FACULTE DES ARTS, LETTRES ET  
SCIENCES HUMAINES  
DEPARTEMENT D'HISTOIRE



REPUBLIC OF CAMEROON  
PEACE-WORK-FATHERLAND  
THE UNIVERSITY OF YAOUNDE I  
FACULTY OF ARTS, LETTRES AND  
SOCIAL SCIENCES  
DEPARTMENT OF HISTORY

Siège: Bâtiment Annexe FALSH-UYI, à côté de l'AUF

### ATTESTATION DE RECHERCHE

Je soussigné, Professeur BOKAGNE BETOBO Edouard, Chef de Département d'Histoire de la faculté des Arts, Lettres et Sciences Humaines de l'Université de Yaoundé I, atteste que l'étudiante MARIE NOELLE MADJINGAR, matricule 201115 est inscrite en Master II dans le dit Département, option Histoire Economique et Sociale. Elle mène, sous la direction du Pr. Gabriel Maxime DONG MOUGNOL (Professeur titulaire des Universités), une recherche universitaire sur le thème : " Guerres civiles et mouvements migratoires des Tchadiens entre le Tchad et la RCA (1979-2013)".

Nous lui recommandons aux responsables des administrations, des centres de documentations, d'archives et toutes autres institutions nationales ou internationales, en vue de lui faciliter la recherche.

En foi de quoi, la présente autorisation lui est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Yaoundé le... 08/10/2022

*Prrière de faciliter la  
fiche à cette étudiante  
pour sa recherche.*

Le Chef de Département

*Bokagne Betobo Edouard*  
Maitre de Conférences



*APRIL BAYE Prêtre*  
05/10/2022

## ANNEXE 3 : AUTORISATION D'ACCES AU CAMP

**REPUBLIQUE DU TCHAD**

\*\*\*\*\*

CONSEIL MILITAIRE DE TRANSITION

\*\*\*\*\*

PRESIDENCE DU CONSEIL

\*\*\*\*\*

PRIMATURE

\*\*\*\*\*

MINISTRE DE L'ADMINISTRATION DU  
TERRITOIRE ET DE LA DECENTRALISATION

\*\*\*\*\*

COMMISSION NATIONALE D'ACCUEIL ET  
DE REINSERTION DES REFUGIES ET DES RAPATRIES

\*\*\*\*\*

SECRETARIAT PERMANENT

\*\*\*\*\*

DELEGATION PROVINCIALE DU LOGONE ORIENTAL

\*\*\*\*\*

N° *180* PCMT/PMT/MATD/CNARR/SP/DPLOR/2022

**UNITE – TRAVAIL – PROGRES**

\*\*\*\*\*



### **AUTORISATION D'ACCES AU CAMP**

Il est autorisé à Mademoiselle **MARIE NOELLE MADINGAR**, Etudiante, matricule **201115** inscrite en **MASTER I**, au département de Histoire sociale et économique de l'Université de Yaoundé I, d'accéder au camp d'Amboko et de Gondjé (Goré) dans le cadre de la formation professionnelle pour son projet de mémoire de mener des recherches d'étude académique le thème : « **Guerres civiles et mouvements migratoires entre le Tchad et la RCA (1979- 2013)**».

Les Leaders du camp, les Partenaires et les services de sécurité sont priés de bien vouloir faciliter la tâche à l'intéressée.

En foi de quoi la présente Autorisation d'accès au camp est établie pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Goré le 03/10/2022

Le Délégué Provincial de la CNARR PI

**ABDOULAYE Alain**



## **ANNEXE 4 : GUIDE D'ENTRETIEN**

Madame/monsieur, recevez tout d'abord nos salutations les plus distinguées. Nous vous remercions pour le temps que vous nous accordez pour apporter quelques éléments de réponse à notre questionnaire. Ce questionnaire s'inscrit dans la perspective de notre recherche en vue de réaliser un mémoire de fin d'études en cycle de Master de recherche, spécialité ; Histoire Économique et Sociale.

En effet, notre thématique de recherche porte sur : Guerres civiles et mouvements migratoires des Tchadiens entre le Tchad et la RCA (1979-2020).

Dans le cadre de cet entretien, nous vous mettons en confiance que ces données recueillies seront exploitées scrupuleusement dans le cadre de ce mémoire.

### **I-Identification**

Nom et prénom

Sexe

Age

Qualité

Ville

Heure

### **II -Le questionnaire**

#### **a-Questions pour les administrateurs tchadiens**

Qu'avez-vous fait pour les migrants de tchadiens de retour de la RCA ?

Quelles sont mes mesures prises pour la protection et sécurité au retour des Tchadiens de la RCA ?

Avez-vous financé les projets des Tchadiens de retour de la RCA ?

Quel est le nombre des Projets financés par l'Etat tchadien ?

Les projets ont-ils atteint les résultats escomptés ?

#### **b-Questions pour mes migrants tchadiens de retour de la RCA**

Quelles sont les raisons de votre fuite vers la RCA ?

Selon vous qu'est ce qui a déclenché la guerre civile de 1979 ?

Cette guerre a eu des impacts négatifs ou positifs sur vous ?

Avez-vous rencontré des difficultés au cours de votre voyage ?

Pourquoi avez-vous choisi la RCA pour votre pays de refuge ?

Quel accueil vous été réservé par les autorités centrafricaines en RCA ?

Quels sont les dispositifs d'accueil nationaux et internationaux mis en matière d'assistance et protection pendant votre séjour en RCA ?

Comment s'est faite votre insertion en RCA ?

Quelles sont les activités que vous avez effectuées pendant votre séjour en RCA ?

Avez-vous effectué les formations ? Si oui lesquelles ?

Quelles sont les difficultés auxquelles vous avez été confrontées lors de votre insertion ?

Quelles sont les causes de la guerre civile centrafricaine ?

Comment expliquez-vous les raisons de votre départ au pays ?

Comment avez-vous été accueillis dans votre pays d'origine ?

L'Etat a-t-il mis les moyens nécessaires pour votre réinsertion au pays ?

Avez-vous des projets qui ont été financés par l'Etat tchadien ou les organismes internationaux ?

Quelles activités effectuez-vous depuis votre retour au pays ?

Contribuez-vous au développement du pays ? Si oui en quoi faisant ?

Éprouvez-vous des difficultés de réinsertion liées aux conditions de vie ?

Vous allez les solutions à suggérer à L'Etat tchadien et aux organisations internationales humanitaires pour une meilleure réinsertion ?

L'Etat répond-t-il à vos aspirations ?

Comment vous vous sentiez dans votre camp ?

N'avez-vous pas des parents ici au Tchad ?

### **c-Questions pour les autorités en gestion des migrants tchadiens de retour**

Qu'est-ce que vous faites pour assurer la sécurité et la protection des Tchadiens de retour au pays ?

L'Etat tchadien approvisionne les Tchadiens de retour de la RCA en matière de ressources alimentaires ?

Quelle est votre part de contribution dans le financement des différents projets entrepris par les Tchadiens de retour de la RCA ?

Que faut-il faire pour une insertion réussie ?

**ANNEXE 5 : TABLEAU 1 NIVEAU DE SATISFACTION DES MIGRANTS DE  
RETOUR DE LA RCA PAR RAPPORT A LA QUALITE DES VIVRES RECUS DANS  
LES SITES**

<b>Vivres</b>	<b>Appréciation</b>	<b>Migrants de Goré</b>	<b>Migrants de Sido</b>	<b>Migrants de Gaou</b>
Céréales	Bon	70%	64%	80%
	Moyen	20%	24%	16%
	Pas bon	10%	12%	4%
Légumineuses	Bon	80%	74%	86%
	Moyen	18%	20%	10%
	Pas bon	2%	6%	4%
Huile végétale	Bon	84%	88%	78%
	Moyen	12%	10%	16%
	Pas bon	4%	2%	6%
Mélanges	Bon	86%	74%	76%
	Moyen	10%	20%	16%
	Pas bon	4%	6%	8%
Sel	Bon	94%	90%	98%
	Moyen	6%	8%	2%
	Pas bon	0%	2%	0%

**Source :** Tableau réalisé à partir des données collectées sur le terrain

**ANNEXE 6 REPARTITION DES MENAGES PAR CLASSE DE CONSOMMATION  
ALIMENTAIRE PAR SITE**

Sites	Pauvre	Limite	Acceptable	Toal
Goré	2.6%	16.3%	81%	100%
Sido	28.1	31.4%	40.5%	100%
Gaoui	27.9%	32.4%	39.7%	100%

**Source :** PAM N'Djamena, juillet 2015

**ANNEXE 7 MARCHÉ SITE DE GORÉ**



**Source :** Cliché SECADEV Goré, 2019

**ANNEXE 8 : MOULINS DES MIGRANTS DE RETOUR DANS LE SITE DE GORE**

Source : cliché SECADEV Goré 2022

**ANNEXE 9 : COMMUNAUTE MIGRANTE DE RETOUR DANS LE SITE GORE**

Source : Cliché SECADEV, Goré 2017

**SOURCES ET REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES**

**A- SOURCES ORALES**

<b>N°</b>	<b>Noms et Prénom</b>	<b>Age</b>	<b>Qualité</b>	<b>Lieu et date d'interview</b>
1	Abdoulaye Moussa	71ans	Commerçant	N'Djamena le 15/08/ 2021
2	Abdoulaye Mahamat	30ans	Migrant	N'Djamena le 30/07/ 2022
3	Abdoulaye Alain	50ans	Délégué provincial de la CNARR de Goré	Goré le 15/ 08 2022
4	Adoumadji Anastasie	63ans	Ancienne institutrice à Bangui	N'Djamena le 04/08/ 2022
5	Ali Abdelaziz	25ans	Migrant	N'Djamena le 01/08/ 2022
6	Ali Oumar	62ans	Migrant de retour	N'Djamena le 01/08/ 2022
7	Ali Sabayou	59ans	Migrant de retour	Sido le 18/ 09/ 2022
8	Alladoum Kevin	55ans	Chargé des projets de la CNARR de Goré	Goré le 15 /08/ 2022
9	Brahim Youssouf	70ans	Migrant de retour	N'Djamena le 01/08/ 2022
10	Delwa Mariam	40ans	Gestionnaire du Site de Gaoui	N'Djamena le 30/07/2022
11	Djasrabaye Louis	50ans	Fils du chef de village de Sido	Sido le 19/ 09/ 2022
12	Djasrabeye Jérôme	45ans	Migrant de retour	Sido le 20/09/2022
13	Djedouboum Michel	40ans	Infirmier du site de Sido	Sido le 20/09/2022
14	Djerambété Jonas	67ans	Migrant de retour	Sido le 18/09/2022
15	Djimadoum Blaise	63ans	Migrant de retour	N'Djamena le 03/08 2022

16	Djimasbaye Théodore	55ans	Migrant de retour	Sido le 17/09/2022
18	Djimasra Léon	75ans	Migrant de retour	N'Djamena le 20/ 10/2021
19	Djimrangar Masrabé	59ans	Migrant de retour	Goré le 16/08/2022
20	Idriss Djimrangar	27ans	Migrant	Goré le 17/09 2022
21	Masrabeye Christian	50ans	Coordonnateur du SECADEV de Goré	Goré le 17 août 2022
22	Madjidanim Madjingar	70ans	Migrant de retour	N'Djamena le 19/ 10/ 2021
23	Madjitessem Ngarnodji	63ans	Représentant du chef de village de Sido	Sido le 19/09/2022
24	Madjiorum Ngarsinai	66ans	Chef de village de Danamadja (Goré)	Goré le 20/08 2022
25	Masrabé Jean Pierre	55ans	SG de migrants de Sido	Sido le 17/09/2022
26	Masra Moise	70ans	Migrant de retour	N'Djamena le 15/10/ 2021
27	Mbaidené Jacqueline	60ans	Migrante de retour	N'Djamena le 03/ 08/ 2022
28	Mbairebé Josué	75ans	Migrant de retour	N'Djamena le 20/ 10/ 2021
29	Menodji Marlyne	50ans	Migrante de retour	Sido le 14/09/ 2022
30	Moussa Fatimé	58ans	Migrante de retour	N'Djamena le 03/ 09/ 2022
31	Moussa Mariam	55ans	Migrante de retour	N'Djamena le 30/ 07/ 2022
32	Moussa Khamis	53ans	Gestionnaire financier de la CNARR de Goré	Goré le 15/08 2022
33	Nekinga Francis Rondouba	55ans	Coordonnateur du SECADEV de N'Djamena	N'Djamena le 01/ 08/ 2022

34	Ngaro Hisseine	63ans	Migrant de retour	N'Djamena le 30/07/2022
35	N'doh Jacques Jean	60ans	Conseiller du chef de village de Goré	Goré le 19/08/2022
36	Noudjimadji Mbainaissem	50ans	SG du SECADEV de Goré	Goré le 17/08/2022
37	Noubaissem Olivier	60ans	Migrant de retour	Sido le 16/09/2022
38	Oumar Annour	65ans	Migrant de retour	N'Djamena le 30/07/2022
39	Prong Assalbaye	50ans	Gestionnaire financier du SECADEV de Goré	Goré le 17/08/2022
40	Remadji Virginie	65ans	Ancienne institutrice à Bangui	N'Djamena le 04/08/2022
41	Ronelyam Marceline	62ans	Migrante de retour	Goré le 16/08/2022
42	Saleh Mahamat	50ans	Migrant de retour	Goré le 16/08/2022
43	Solkem Clarisse	58ans	Migrante de retour	Goré le 16/08/2022
44	Tome Saleh Issa	67ans	Migrant	N'Djamena le 01/08/2022
45	Tougoutami Yacoub Sougui	55ans	Secrétaire permanent de la CNARR de Goré	Goré le 15/08/2022

**B- DOCUMENTS D' ARCHIVES**

ACTED-TCHAD, ‘‘Rapport d’enquêtes initial’’, juin 2017.

CNARR, ‘‘Rapport d’activités annuelles des retournés tchadiens de la RCA’’, novembre 2016.

HCR-PAM, ‘‘Rapport de suivi post-distribution des vivres et analyse de la sécurité alimentaire des réfugiés centrafricains, soudanais et retournés au Sud et à l’Est du Tchad, novembre 2014.

HCR, ‘‘Rapport d’opération des données de retournés dans le site de Gaoui’’, mars 2018.

HCR, ‘‘Rapport d’activités annuelles des retournés tchadiens de la RCA’’, décembre 2014.

HCR, ‘‘Stratégie sectorielle, Eau, Hygiène et Assainissement au Tchad’’, novembre 2018.

HCR, ‘‘Rapport d’évaluation rapide de protection des retournés tchadiens de la RCA vivant au Tchad’’, novembre 2014.

HCR, ‘‘Rapport d’activités annuelles des retournés tchadiens de la RCA’’, décembre 2016.

OIM, ‘‘Rapport d’activités annuelles des retournés tchadiens de la RCA ’’, décembre 2014.

OCHA, ‘‘Rapport de situation des retournés tchadiens de la RCA, au Moyen-Chari’’, décembre, 2015.

OCHA, ‘‘Rapport de situation des retournés tchadiens de la RCA’’, septembre 2014.

PAM, ‘‘Rapport d’évaluation rapide de la Sécurité Alimentaire des populations réfugiées, déplacées, retournées et hôtes au Sud du Tchad’’, aout 2014.

PAM, HCR, Gouvernement du Tchad, ONG, ‘‘Des Besoins des populations Réfugiés et retournées au Sud du Tchad’’, décembre 2015.

PAM, ‘‘Rapport d’activités annuelles des retournés tchadiens de la RCA au Tchad’’, novembre 2015.

PAM, HCR ‘‘Rapport d’évaluation rapide de la situation alimentaire des réfugiés centrafricains et retournés tchadiens de la RCA’’, 2014.

République du Tchad, ‘‘Plan de réponses globales en faveur des retournés tchadiens de la RCA’’, décembre 2015.

SECADEV, ‘‘Rapport d’évaluation rapide des retournés tchadiens de la RCA’’, novembre 2019.

SECADEV, ‘‘Rapport d’activités annuelles des retournés tchadiens de la RCA’’, décembre 2016.

SECADEV, CNARR, ‘‘Rapport annuel sur la statistique des migrants de retour’’ novembre 2019.

SECADEV, ‘‘Rapport principal’’, mars 2014.

### **C- RAPPORTS INSTITUTIONNELS**

INSEED, ‘‘ Rapport sur la Démographie ‘’, 2011.

INSEED, ‘‘Rapport sur la Démographie’’, 2020.

FAO, ‘‘ Rapport du sommet mondial de l’alimentation’’, Rome, novembre 1996.

FAO, ‘‘Rapport d’analyse de la résilience n°151’’, Rome 2019.

### **D- MEMOIRES**

Djingaomaïbé L ‘‘ Les réfugiés en Afrique : la problématique des solutions durables (1960-1990)’’, Mémoire de Maitrise en Relations Internationales, IRIC, 1993.

Djekafom F, ‘‘Guerres civiles au Tchad et se conséquences (1979-2005)’’, Mémoire de Master en Histoire, Université de N’Djamena, 2018.

Djekornom F, ‘‘La contribution du PAM et HCR en matière d’aide humanitaire aux retournés tchadiens de la RCA basés à Maro au Sud du Tchad’’, Mémoire de Master en Histoire, Université de N’Djamena, 2018.

- Djimasngar T.F, ‘‘ Migration et insécurité alimentaire des ménages urbains à Goré au Sud du Tchad’’, Mémoire de Master en Géographie, Université de Maroua, 2020.
- Fopa Diese T. A, ‘‘ La prise en charge d’émigration internationale au Cameroun’’, Mémoire de Master Professionnel en Démographie, Université de Yaoundé I, 2011.
- Issa S, ‘‘L’impact de la crise tchadienne sur le Nord-Cameroun (1979-1982)’’, Mémoire de Master en Histoire, Université de Yaoundé, 1994.
- Kameni D.T, ‘‘Les enfants soldats et les guerres civiles au Tchad (1965-2010)’’, Mémoire de Master en Histoire, Université de Yaoundé I, 2013.
- Mahamat A, ‘‘Sensibilisation sur le dialogue interculturel entre les communautés locales et la communauté des réfugiés centrafricains résidant dans les camps de Goré au Sud du Tchad (2003-2013)’’, Mémoire de Master en Relations Internationales, IRIC, 2015.
- Mahamat Z, ‘‘Hisseine Habré et les guerres civiles au Tchad (1979- 2005)’’, Mémoire de Master en Histoire, Université de N’Djamena, 2016.
- Souleymane A, ‘‘Les crises politiques tchadiennes (19661-1990)’’, Mémoire de Master en Histoire, Université de Yaoundé I, 2010.

## **E- ARTICLES SCIENTIFIQUES**

- Adoum S.A, ‘‘Tchad : des guerres interminables aux conséquences’’ in *Guerre Mondiale et Conflit Contemporain* n° 248, 2012, pp .45-55.
- Anafak J, Kayeb D. K, ‘‘La question de retour de la diaspora scientifique camerounaise au pays d’origine : état de lieux des voies de sorties’’ in E.Messina Mvogo, Bouba Mamadou et all, *Renaissance de la théorie à la matérialisation à l’horizon 2060*. Douala, ed, Cheikh Anta Diop, 2017, pp.806-832.

- Anderson M.B, ‘‘Aujourd’hui vous me sauvez la vie, mais pour quel avenir ? Sur quelques dilemmes moraux de l’aide humanitaire’’ in *Des choix difficiles. Les dilemmes moraux de l’humanitaire*, Paris Gallimard, 1999, pp. 81-104.
- Biarnes R, ‘‘Le conflit tchadien : une décolonisation manquée’’, *L’Histoire au jour le jour*, Paris, L’Harmattan 1996, 180p.
- Buijtenhuijs R, ‘‘Les interventions militaires françaises : cas du Tchad’’ in Kirk-Green Daniel. A (ss dir), *Etas et Sociétés en Afrique Francophone*, Paris, Economica, 1993, pp. 236-251.
- Cazenave C, Sartre M, ‘‘ Le grand combat contre la faim’’ in *Géopolitique*, n° 395, 2012, pp. 104-116.
- Chevalier C, ‘‘L’aide alimentaire des pays de Nord envers les pays du Sud (Afrique en particulier) est-elle pertinente ?’’ in *Dossier Solidarité Internationale*, session de 2011-2012, pp.2 4-35.
- Gabas J.J, Coussy J, ‘‘Migration internationale une option de sortie par défaut ?’’ Atelier International, Banque Mondiale, 2007, pp. 150-201.
- HCR, ‘‘Appel Global’’, New York, 2013-2014, 8p.
- Kassambara A, ‘‘Vie d’errance et crise identitaire des immigrants tchadiens musulmans en Centrafrique : le cas des retournés de Gaoui (2012-2019), *Revue Canadienne Des Etudes Africaines*, vol 55, Online, 2021, pp. 609-633.
- Lanna B, ‘‘Les conflits et violence au Tchad’’, *Afrique Contemporaine*, 4<sup>e</sup> trimestre, 1996, pp. 52-61.
- N’Djamena hebdo* n° 197, 24 août t 1995, pp. 55-65.
- Olinga A.D, ‘‘Les conflits et la question des réfugiés en Afrique Centrafrique : paix et sécurité dans la CEEAC’’, Acte du colloque international Freidrich Ebert STIFTUNG, Yaoundé, 2007, 135p.

Otayeh R, ‘‘La Libye face à la France au Tchad : qui perd gagne ?’’, *Politique Africaine*, n°16, 1984, PP. 66-85.

Piche V, ‘‘Les théories migratoires contemporaines au prisme des textes fondateurs’’, *Revue populaire*, vol 68, n°1, 2013, pp.153-178.

Raphael T, Ntsamam S.S, ‘‘Les Tchadiens et les activités informelles à Yaoundé’’ dans guerre mondiale et conflits contemporains, *Revue de Défense nationale*, n° 248, 2012, pp. 57-82.

Rastoin J.L, ‘‘Quelle place pour l’aide alimentaire dans un monde d’insécurité alimentaire ?’’ in Campus Montpellier, 2013, 8p.

## **F- OUVRAGES GENERAUX**

*L’Afrique et l’Asie*, n°85-86, 1<sup>e</sup> et 2<sup>e</sup> trimestre, 1969.

*Atlas du Tchad*, Paris, Juguar, 2012.

Badie B, Smouts M-C, *Le retournement du monde : sociologie de la scène internationale*, Paris, Presses de sciences politiques, Dalloz, 1992.

Baiwong M, *Analyse comparative de la protection juridique actuelle des réfugiés en Afrique et en Europe*, N’Djamena, Imprimerie du Tchad, 1998.

Berry M, *Briser la spirale des conflits en Afrique Centrale*, Paris, Nouveaux Horizons, 2005.

Bouquet C, *Tchad : genèse d’un conflit*, Paris, L’Harmattan, 1982.

Buijtenhuijs R, *Le frolinat et les révoltes populaires au Tchad*, La Haye, Mouton, 1978.

Ballistella D, *Théorie des relations internationales*, Paris, les Presses de Sciences politiques, 5<sup>e</sup> ed, 2015.

Denvers A, *Atlas des conflits dans le monde*, Paris, Collections Points Chocs, 1986.

Diguimbaye G, Langue R, *L’essor du Tchad*, Paris, PUF, 1969.

Djarman G, *Témoignage d’un militaire du Frolinat*, Paris, L’Harmattan, Collection, 2003.

- Durkheim E, *Les règles de la méthode sociologique*, Paris, PUF, 1968.
- Gérald M, Christine R, *Atlas du Tchad*, Paris, Juguar, 2012.
- Ela P.A, *La préservation des conflits en Afrique Centrale*, Paris, Karthala, 2001
- HCR, *Les réfugiés dans le monde, cinquante ans d'action humanitaire*, Paris, édition Autrement, 2000.
- HCR, *Protéger les réfugiés, le rôle de L'UNHCR*, Paris, Karthala, 2008
- Jaffrelot C, Lequesne C et al, *L'enjeu mondial : les migrations*, Paris, Presses de la Fondation Nationale des sciences politiques, 2009.
- John W.B, *World Société*, Cambridge University Press, 1972.
- Klein M, *Le Tchad face à son destin*, Paris, Défense nationale, 1996.
- Lémoine T, *Tchad : trente années d'indépendance*, Paris, Lettres monde, 1997.
- Medellah Y.M, *Pour le Tchad : récit au cœur de la révolution*, Paris L'Harmattan, 2015.
- Ngothe G.G *Le conseil supérieur militaire et l'exercice du pouvoir*, N'Djamena, Al-Mouna 2008.
- Otayeh R, *La politique Africaine de la Libye*, Paris, Karthala, 1987.
- ONU, *Les Nations Unies aujourd'hui*, New York, Département de l'information de L'ONU, 2008.
- Pondi J.E, *Immigration et Diaspora, un regard africain*, Paris, Maison neuve et Larose, 2007.
- Saleh Y.M, *Des rebelles aux seigneurs de la guerre, la désagrégation de l'armée nationale*, N'Djamena, AL-Mouna, 2005.
- Sayad A, *Le retour chez soi*, Paris, L'Harmattan, 1999.
- Vennetier P, *Atlas de la République Centrafricaine*, Paris, éd, Jeune Afrique, 1984.

## **G- OUVRAGES SPECIALISES**

Buijtenhuijs R, *Le frolinat et les guerres civiles au Tchad (1977-1984)*, Paris, Karthala, 1987.

Chauvin E, *La guerre en Centrafrique à l'ombre du Tchad : une escalade conflictuelle ?* Paris, L'Harmattan, 2018.

Dingammadji A, *Ngarta Tombalbaye : parcours et role dans la vie politique du Tchad (19591-1975)*, Paris, L'Harmattan, 2008.

D'Anulau G, *L'action humanitaire, Collection que sais-je ?* Paris, PUF, 1998.

Mouna-Al, *Tchad : conflit nord-sud, mythe ou réalité ?* N'Djamena, Sépia, 1996.

Ryfnan P, *La question humanitaire, Histoire problématique, acteurs et enjeux de l'aide humanitaire internationale*, Paris, éditions Ellipses, 1999.

## **H- OUVRAGES METHODOLOGIQUES**

Grawithz M, *Méthode en science sociales*, Paris, Dallos, 1990.

Beaud M, *L'art de la thèse, comment préparer et rédiger un mémoire de master, une thèse de doctorat ou tout autre travail à l'ère du net*, Paris, La Découverte, 2006.

## **I- DICTIONNAIRES ET ENCYCLOPEDIES**

Brand D, Durousset M, *Dictionnaire thématique histoire-géographie*, 5<sup>e</sup> édition, Paris, Sirey, 1999.

*Dictionnaire illustré*, Paris, Hachette, 2010.

Jean S, *Dictionnaire de droit International Public*, Bruxelles, éd, AUF, 2001.

Saulnier B.F, *Dictionnaire pratique du droit humanitaire*, Paris, La Découverte et Syros, Abel-Hovelacque, 1998.

Moumen Abderahmen, *Entre histoire et mémoire : les rapatriés d'Algérie, Dictionnaire Bibliographique*, Nice, Edition Jacques Gandini, 2003.

Salomon J, *Dictionnaire de droit International Public*, Bruxelles, éd, Bruyant, AUF, 2001

## **J- TEXTES LEGISLATIFS, REGLEMENTATION ET DES CONVENTIONS**

Article 1 de la Convention de Genève de 1951 relative au statut des réfugiés.

Article 1 de la Convention de l'OUA de 1969 relative aux problèmes des réfugiés en Afrique.

Article 4 de la Constitution de la République Centrafricaine de 1968 portant sur le droit d'Asile accordé aux étrangers.

Article 9 de la Constitution de la République Centrafricaine de 1995 portant sur le droit de travail aux étrangers

Article 11 de la Constitution de la République Centrafricaine de 1995.

Article 6 du Code de travail de la République Centrafricaine portant sur la liberté d'exercer une activité professionnelle à toute personne résidant en RCA.

Article 4 du Code d'investissement de République Centrafricaine portant sur la liberté d'entreprendre et exercer les activités professionnelles et économiques en RCA.

Article 46 de la Constitution de République du Tchad de 1996.

Décret n°1983. 278 de 1983 portant organisation et fonctionnement de la Commission Nationale pour les Réfugiés en RCA.

Décret 11-839-02/PR/PM/MAT/2011 portant création, organisation et attribution de la CNARR au Tchad.

Décret n° 1968/279 de 1968, fixant les conditions délivrance des cartes d'identité et titre de voyage aux réfugiés en RCA.

Loi 008/PR/PM2013, portant organisation de l'état civil au Tchad.

Loi n°027/PR/2020 portant l'Asile en République du Tchad.

## **K- SOURCES WEBOGRAPHIES**

Ayad.c.2002.Tension entre le Tchad et Centrafrique : libération : <http://www.liberation.fr/planète> (2002)08/08/tension -entre-tchad-et-centrafrique-4121767

Human Right Watc. 2014. République Centrafricaine, les musulmans contraints à fuir le pays , consulté 15 juin 2022

<https://www.hrw.org/fr/new/2014/02/12/république-centrafricaine-contraints-à-fuir-le-pays>, consulté le 15 juillet 2022

<https://www.ohchr.org/fr/instrument-mechanism/instruments/protocol-relating-status-refugies>, consulté le 05 juin 2022

<https://www.unhcr.org/fr/convention-1951-relative-statut-réfugiés.html>, consulté le 10 juin 2022.

<https://www.global-protection-cluster.org/sites/default/files/2022-08/rca-examen-du-cadre-normatif-2011-fr.pdf>, consulté le 1<sup>er</sup> juillet 2022.

<http://www.légumineuses.com>, consulté le 2 septembre 2022

<http://www.humanitarian-response.info/system/files/documents/files/UNHCR%20Tchad-mise-à-jour-ABG-FR-2013.pdf>, consulté le 03 août 2022.

<http://ee.europa.eu/homeaffairs/doc->

[Centre/migration/doc/studies/ECHOMEREINTEGRATION-Final-Junary-2012](http://ee.europa.eu/homeaffairs/doc-studies/ECHOMEREINTEGRATION-Final-Junary-2012), consulté le 05 octobre 2022

<http://blog.crisgroup.org/worldwide/2014/11/10> le-sort-des réfugiés centrafricains-et-retourés-tchadiens-au-sud-du-Tchad, consulté le 15 septembre 2022

<http://www.codesria.org> du 1<sup>er</sup> février 2002, Consulté le 05 avril 2022.

<http://www.mapsofword.com/carte> Tchad, consulté le 01 mars 2022

<http://www.fao.org/3/a-a0511f.pdf>, consulté le 25 juin 2022

Sommet mondial de l'alimentation, plan d'action Fao, rapport du sommet mondial de l'alimentation, Rome 13-17 novembre 1996, partie I, Annexe, Rome, 1996, disponible sur <http://www.fao.org/3/a-a0511f.pdf>, consulté le 25 juin 2022.

**TABLE DES MATIERES**

<b>DEDICACE.....</b>	<b>I</b>
<b>SOMMAIRE .....</b>	<b>II</b>
<b>REMERCIEMENTS.....</b>	<b>III</b>
<b>SIGLES ET ACRONYMES.....</b>	<b>III</b>
<b>LISTE DES ILLUSTRATIONS .....</b>	<b>VI</b>
<b>RESUME.....</b>	<b>VIII</b>
<b>ABSTRACT .....</b>	<b>IX</b>
<b>INTRODUCTION GÉNÉRALE .....</b>	<b>1</b>
I- CONTEXTE HISTORIQUE DE L'ÉTUDE .....	2
II- LES RAISONS DU CHOIX DE SUJET .....	5
III- DELIMITATION SPATIO-TEMPORELLE .....	6
IV- CLARIFICATION CONCEPTUELLE.....	8
V- REVUE CRITIQUE DE LA LITTÉRATURE.....	11
VI- PROBLÉMATIQUE .....	18
VII- L'INTÉRÊT ET OBJECTIFS DU SUJET.....	19
VIII- CADRE THÉORIQUE.....	21
IX- CADRE MÉTHODOLOGIQUE.....	23
X- DIFFICULTES RENCONTREES.....	25
XI- STRUCTURE DU TRAVAIL .....	26
<b>CHAPITRE I : DE LA GUERRE CIVILE DE 1979 AUX MIGRATIONS TCHADIENNES VERS LA RCA.....</b>	<b>27</b>
I. LES CAUSES INTERNES DE LA GUERRE CIVILE DE 1979.....	28
1- Chute du président Ngarta Tombalbaye et la gestion du pouvoir par le Conseil Supérieur Militaire dirigé par Félix Malloum .....	29
2. Les événements de 1979.....	34
II. L'INGERENCE DES FORCES ETRANGERES.....	38
1- L'ingérence des forces africaines .....	39
1.1- Le Soudan .....	39
1.2- La Libye .....	40
1.3- Le Nigéria .....	41
2 L'ingérence de la puissance étrangère .....	42
2.1- La France .....	42
III-MOBILES DE LA MIGRATION TCHADIENNE VERS LA REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE .....	44
1- L'instabilité politique du Tchad .....	45

<b>CHAPITRE II : L'ACCUEIL RESERVE AUX MIGRANTS TCHADIENS EN REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE DE 1979-2013.....</b>	<b>51</b>
I- LES DISPOSITIFS D'ACCUEIL DE PROTECTION ET D'ASSISTANCE .....	52
AUX MIGRANTS TCHANDIENS EN RCA .....	52
1- Cadre juridique de la République Centrafricaine .....	53
2- La Commission Nationale pour les Réfugiés (CNR) .....	54
3- L'aménagement des sites des migrants tchadiens en RCA .....	56
II- LES DISPOSITIFS NON GOUVERNEMENTAUX EN MATIÈRE DE PROTECTION ET D'ASSISTANCE AUX MIGRANTS TCHADIENS EN RCA.....	58
1- Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés .....	59
2- Programme Alimentaire Mondial (PAM) .....	61
III- INSERTION ET INGÉRENCE DES MIGRANTS TCHADIENS DANS LA POLITIQUE CENTRAFRICAINE.....	63
1- Insertion sociale, économique et professionnelle des migrants tchadiens en RCA .....	64
2- L'ingérence des migrants tchadiens dans la politique centrafricaine.....	70
<b>CHAPITRE III : LA GUERRE CIVILE EN RCA ET LE RETOUR DES TCHADIENS DANS LEUR PAYS D'ORIGINE .....</b>	<b>74</b>
I- AUX ORIGINES DU DEPART DES TCHADIENS DE LA RCA.....	75
1- Appréhension des facteurs pouvant initier un retour des populations vers leur pays d'origine.....	75
2- La violence comme facteur investigateur du départ des Tchadiens de la RCA .....	77
II- DISPOSITIFS D'ACCUIEL ET DE REISERTION DES MIGRANTS TCHADIENS ET DES REFUGIES CENTRAFRICAINS AU TCHAD .....	80
1- Dispositifs nationaux en matière de protection et d'assistance aux réfugiés .....	81
1-1 Cadre juridique du Tchad .....	81
1-2 L'aménagement des sites d'accueil des migrants tchadiens de retour de la République Centrafricaine.....	83
1-3 La mise sur pied des structures d'intervention au plan national en matière de protection des réfugiés et retournés .....	85
2-1 Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés .....	89
2-2. Le Programme Alimentaire Mondial.....	91
III- L'EFFECTIVITE DES ACTIONS DU PAM ET DU HCR EN FAVEUR DES MIGRANTS TCHADIENS DE RETOUR DE LA RCA .....	93
1 - Distribution générale des vivre .....	94
2 Assistance agricole aux réfugiés et migrants tchadiens de retour de la RCA .....	96
3 Accès aux soins de santé des migrants tchadiens de retour de la RCA.....	98
<b>CHAPITRE IV : DIFFICULTES DE REINSERTION DES MIGRANTS TCHADIENS DE RETOUR DE LA REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE .....</b>	<b>100</b>
I- LES DIFFICUTES DE REINSERTION LIEES AUX CONDICTIONS DE RETOUR DES MIGRANTS TCHADIENS DE LA REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE.....	102
1 – Accès au logement (abri).....	103

2-Santé et nutrition .....	107
3-Difficultés sécuritaires.....	111
4-L'insécurité alimentaire.....	113
5- L'accès à l'eau potable, l'assainissement et l'hygiène.....	118
6- Difficile coexistence pacifique entre les migrants de retour et les populations .....	119
7- Moyen de revenus .....	122
<b>II- LES PERSPECTIVES POUR UNE REINSERTION REUSSIE DES MIGRANTS TCHADIENS DE RETOUR DE LA REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE .....</b>	<b>123</b>
1- Perspectives pour une réinsertion réussie des migrants tchadiens de retour de la RCA faites aux autorités tchadiennes .....	124
2- Perspectives pour une réinsertion réussie des migrants tchadiens de retour faites aux ONG nationales et ONG humanitaires .....	125
3- Suggestion à l'endroit Bailleurs de fonds .....	127
<b>CONCLUSION GENERALE .....</b>	<b>129</b>
<b>ANNEXES.....</b>	<b>132</b>
<b>SOURCES ET REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....</b>	<b>141</b>
<b>TABLE DES MATIERES .....</b>	<b>154</b>